



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

Décembre 2019

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE—POLITIQUES COMMUNES A L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES—COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANNEXE D'INFORMATION ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Dans le contexte des politiques communes des pays membres et des politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 13 décembre 2019, après des entretiens avec les institutions régionales qui ont pris fin le 7 novembre 2019. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 décembre 2019.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur**.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse No. No. 19/471
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 19 décembre 2019

Fonds monétaire international
Washington D.C. 20431
USA

Le conseil d'administration du FMI achève les entretiens annuels concernant les politiques communes de la CEMAC et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres

- Des politiques macroéconomiques et financières plus restrictives ont contribué à éviter une crise plus profonde, et les réserves extérieures brutes ont augmenté plus rapidement ces derniers mois, grâce aussi à une mise en œuvre plus stricte de la réglementation des changes de la CEMAC.
- Les réformes visant à favoriser une croissance plus diversifiée et plus inclusive, notamment une amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, devraient s'accélérer pour pérenniser les efforts qui sont déployés actuellement pour consolider la position extérieure de la région.

Le 13 décembre 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les entretiens annuels avec la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) concernant les politiques communes des pays membres et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres.

La situation économique et financière de la CEMAC s'est améliorée, mais elle demeure fragile. L'activité économique reste bien en deçà de son niveau d'avant la crise. La croissance hors secteur pétrolier est tombée au-dessous de 2 % en 2018, du fait de l'assainissement des finances publiques, des arriérés intérieurs hérités du passé et de la volatilité de la situation sécuritaire dans certaines régions. La croissance régionale globale a été légèrement supérieure, à 2,5 %, portée par une accélération dans le secteur pétrolier. En 2019, la croissance régionale globale resterait au même niveau : une légère accélération de la croissance hors secteur pétrolier compenserait un ralentissement de la croissance de la production pétrolière.

Des politiques plus restrictives ont contribué à réduire les déséquilibres extérieurs, et les réserves extérieures ont augmenté plus rapidement au premier semestre de 2019. Les déficits des transactions extérieures courantes et de la balance globale des paiements resteraient en 2019 à leur niveau (orienté à la baisse) de 2018 (2,5 et 0,4 % du PIB, respectivement), du fait de la stabilité des exportations de pétrole, d'une hausse modérée des importations et de la stabilité globale des flux de capitaux. Avec l'impact de l'application plus stricte de la réglementation des changes sur les flux privés et le rapatriement des avoirs extérieurs des banques, conjugué à l'aide budgétaire

extérieure continue et à un allègement de la dette, l'augmentation des réserves extérieures a été plus forte que prévu au premier semestre de 2019. En conséquence, l'objectif relatif aux avoirs extérieurs nets régionaux fixé pour juin 2019 a été dépassé de plus de 800 millions d'euros.

À moyen terme, une nouvelle hausse des réserves régionales est prévue, en supposant que les pays de la CEMAC restent attachés aux objectifs de leurs programmes et que de nouveaux programmes avec la Guinée équatoriale et la RCA débutent bientôt. La croissance globale devrait accélérer à 3,5 % en 2020, portée principalement par le secteur non pétrolier, qui devrait profiter de la mise en œuvre des stratégies gouvernementales d'apurement des arriérés. La croissance du secteur pétrolier resterait stable en 2020 avant de ralentir les années suivantes conformément aux tendances du passé. Au-delà de 2020, la croissance hors secteur pétrolier devrait s'accélérer progressivement, car il est supposé que les réformes visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires se mettent en place lentement. L'inflation devrait rester voisine de 2,5 % à moyen terme, soit en deçà du critère de convergence régional, car la politique monétaire resterait à juste titre restrictive.

De nouveaux efforts d'assainissement des finances publiques, qui reposeraient principalement sur une hausse des recettes non pétrolières, réduiraient le déficit budgétaire régional hors secteur pétrolier de 1 point supplémentaire du PIB non pétrolier en 2020, ce dernier continuant ensuite de diminuer progressivement. Dans l'ensemble, le ratio dette publique/PIB continuerait de baisser pour se situer à 47 % du PIB en 2020 et à moins de 40 % d'ici à 2023. Le déficit des transactions extérieures courantes augmenterait légèrement pour s'établir à 2,8 % du PIB en 2020 : les recettes tirées des exportations de pétrole diminueraient légèrement, tandis que les importations de biens et services augmenteraient parallèlement à la croissance du PIB hors secteur pétrolier. Une application plus rigoureuse de la réglementation des changes et l'allègement de la dette déjà accordé devrait améliorer le solde du compte de capital. En conséquence, les avoirs extérieurs nets régionaux devraient augmenter régulièrement à moyen terme et les réserves devraient atteindre l'équivalent de cinq mois d'importations de biens et services d'ici 2022.

Évaluation par le conseil d'administration

Les administrateurs sont d'avis que la CEMAC se trouve à un tournant : il s'agit de consolider les progrès accomplis grâce à la stratégie régionale et de placer les efforts d'ajustement sur une trajectoire viable. Ils reconnaissent que des politiques macroéconomiques et financières plus restrictives ont contribué à stabiliser la situation économique et à éviter une crise plus profonde, ainsi qu'à accroître les réserves extérieures brutes, qui ont récemment dépassé les projections antérieures. Cependant, les administrateurs soulignent que les risques de dégradation restent considérables et qu'il convient de redoubler d'efforts pour favoriser une croissance plus diversifiée et plus inclusive, notamment en opérant des réformes structurelles visant à renforcer la gouvernance, à améliorer le climat des affaires et à stimuler le développement social.

Les administrateurs engagent les autorités nationales à s'en tenir strictement aux objectifs de leur programme appuyé par le FMI, un élément essentiel pour garantir la stabilité intérieure et extérieure. Ils sont d'avis qu'il conviendra de rééquilibrer la composition de l'assainissement des finances publiques en augmentant les recettes intérieures non pétrolières afin de préserver les

dépenses sociales et l'investissement public. Il sera essentiel aussi de mettre en œuvre des plans bien gérés de remboursement des arriérés publics afin de soutenir le secteur privé et d'améliorer les bilans des banques.

Les administrateurs sont d'avis que la politique monétaire de la BEAC est restée restrictive à juste titre et soulignent que la BEAC devrait être prête à la durcir en cas de pressions extérieures. Les administrateurs encouragent la BEAC à chercher à absorber plus rapidement l'excédent de liquidités qui est aujourd'hui élevé dans le secteur bancaire afin de renforcer la transmission de la politique monétaire. Ils saluent aussi les mesures prises à l'égard de banques qui recourent excessivement à la BEAC pour satisfaire leurs besoins de liquidités. Les administrateurs soulignent que la BEAC devrait éviter tout nouvel accord de financement avec la BDEAC.

Ils notent avec satisfaction que la BEAC cherche à assurer une application plus progressive mais efficace de la réglementation des changes. Il est nécessaire de disposer d'un soutien accru des autorités nationales pour garantir le respect de la réglementation par toutes les entités publiques, et il est possible d'en encore accélérer l'exécution des transactions de change. Les administrateurs encouragent aussi la BEAC à poursuivre le dialogue avec les sociétés pétrolières et minières pour que la réglementation soit effectivement appliquée tout en tenant compte de leurs particularités le cas échéant.

Les administrateurs encouragent la BEAC à mettre en œuvre un contrôle davantage fondé sur les risques. Ils saluent l'adoption du nouveau mécanisme de sanction pour améliorer le respect de la réglementation, mais notent que le processus de résolution des banques en difficultés reste lent. Les administrateurs encouragent la BEAC à appuyer les efforts déployés pour réduire les prêts improductifs, qui sont actuellement très élevés, y compris après les remboursements des arriérés de l'État. Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de renforcer les capacités de la COBAC, en particulier ses effectifs.

Ils soulignent qu'il importe de prendre des mesures structurelles plus ambitieuses et plus efficaces pour favoriser une croissance plus élevée et plus inclusive dans les secteurs non pétroliers, ainsi qu'une plus grande diversification de l'économie. Il s'agit de s'attaquer à des problèmes de longue date liés à la mauvaise gouvernance, à un climat des affaires médiocre qui freine l'investissement, au sous-développement du secteur financier et à la persistance d'obstacles non tarifaires au commerce régional. Il sera crucial d'accroître la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources publiques, ainsi que d'améliorer la surveillance de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il est nécessaire aussi de prendre des mesures plus efficaces pour promouvoir une convergence plus rapide, notamment en renforçant le dispositif de surveillance multilatérale de la CEMAC.

Les administrateurs notent que la BEAC a mis en œuvre les engagements figurant dans la lettre de suivi de juin 2019, en particulier l'assurance concernant l'accumulation d'avoirs extérieurs nets, qui a dépassé le niveau visé. Ils notent aussi les engagements et souscrivent à l'assurance mise à jour dans la lettre de suivi de décembre 2019 du Gouverneur de la BEAC concernant l'accumulation des avoirs extérieurs nets prévue pour fin décembre 2019 et fin juin 2020 sur la base de

l'engagement pris par la BEAC de mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive et des engagements pris par les pays membres de mettre en œuvre des politiques d'ajustement dans le contexte de programmes appuyés par le FMI. Les administrateurs soulignent qu'il reste essentiel de mettre en œuvre cette assurance pour garantir le succès des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.

Les vues exprimées par les administrateurs aujourd'hui feront partie des entretiens relatifs aux consultations au titre de l'article IV avec les pays membres de la CEMAC qui se dérouleront d'ici le prochain examen des politiques communes de la CEMAC par le conseil d'administration. Il est prévu que le prochain examen des politiques communes de la CEMAC se déroulera selon le cycle standard de 12 mois.



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES

Le 2 décembre 2019

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte et risques. Des politiques macroéconomiques et financières plus restrictives ont contribué à éviter une crise plus profonde, et les réserves extérieures brutes ont augmenté plus rapidement ces derniers mois et largement dépassé l'objectif fixé pour la mi-2019. Toutefois, les réserves sont encore inférieures au niveau permettant aux pays exportateurs de produits de base d'absorber les chocs sur les termes de l'échange (5 mois d'importations). L'assainissement des finances publiques a été orienté vers une réduction des investissements publics. Cette situation, conjuguée à l'absence de progrès notables sur le plan des réformes structurelles, a pesé sur une croissance qui reste trop faible. Les perspectives pour 2019 et au-delà prévoient un nouvel accroissement des réserves régionales, à condition que les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) restent attachés aux objectifs fixés dans leurs programmes et que de nouveaux programmes avec la République centrafricaine et la Guinée équatoriale puissent être lancés vers la fin de l'année 2019. Des risques potentiellement importants pèsent sur ces perspectives, notamment : un ralentissement sensible de la croissance mondiale et la baisse concomitante des prix du pétrole, une dégradation des conditions de sécurité dans certains pays et une moins bonne mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI.

Recommandations

- La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) devrait continuer d'appliquer une politique monétaire suffisamment restrictive et commencer à absorber progressivement l'excédent de liquidités dès le début de l'année 2020.
- La BEAC devrait continuer de mettre pleinement en œuvre la réglementation des changes à l'égard de tous les agents économiques. En ce qui concerne les secteurs extractifs,

les discussions devraient se poursuivre pour répondre aux éventuels besoins spécifiques des entreprises, lorsque cela est jugé nécessaire.

- La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) devrait, dès que possible, définir une stratégie plus affirmée pour soutenir la réduction des créances en souffrance par les banques, rationaliser le processus de résolution des banques en difficulté et mettre pleinement en œuvre l'approche fondée sur les risques en matière de surveillance prudentielle et de contrôle de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Les institutions régionales de la CEMAC devraient définir un plan d'action visant à apporter des améliorations tangibles à la gouvernance et au climat des affaires afin d'exploiter le potentiel de croissance du secteur privé et parvenir ainsi à une croissance plus forte et plus inclusive.

Approuvé par
Zeine Zeidane
 (département
 Afrique) et **Nathan
 Porter** (département
 de la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés du 24 octobre au 7 novembre 2019 à Libreville (Gabon) et Yaoundé (Cameroun). L'équipe des services du FMI était composée de M. Toujas-Bernaté (chef de mission), de MM. Lanci, Lautier et Rosa, (tous du département Afrique), et de Mme El Gemayel et M. Portier (tous deux du département des marchés monétaires et de capitaux). Elle a pu compter sur le concours de M. Nsengiyumva (représentant résident au Cameroun), M. Poplawski (représentant résident au Gabon) et M. Ambassa (économiste local au Cameroun). La mission s'est entretenue avec M. Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et président de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), M. Clément Belingaba, commissaire aux affaires économiques, monétaires et financières (Commission de la CEMAC), ainsi qu'avec d'autres hauts responsables de ces institutions. Le présent rapport a été établie avec l'assistance de Mme Adjahouinou.

Le présent document décrit les entretiens qui se sont déroulés dans le cadre de la consultation annuelle avec les institutions régionales responsables des politiques communes au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), conformément à la décision relative aux modalités de surveillance des politiques de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale dans le cadre des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres (décision N°13654-(06/01), telle qu'amendée), ainsi que des politiques communes qui soutiennent les programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC. Dans l'ensemble du rapport, le terme « autorités » renvoie aux institutions régionales chargées des politiques communes au sein de l'union monétaire.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
A. Contexte	5
B. Évolution récente et perspectives pour 2019	6
PERSPECTIVES ET RISQUES A MOYEN TERME	9
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR REMEDIER A LA CRISE	11

A. Assainissement des finances publiques _____	11
B. Politique et opérations monétaires _____	12
C. Application de la réglementation des changes _____	15
D. Développement des marchés financiers et renforcement du secteur bancaire _____	17
E. Renforcer le cadre de surveillance régionale _____	20
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE _____	21
SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION _____	23
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____	24
GRAPHIQUES	
1. Principaux indicateurs économiques, 2000–19 _____	27
2. Principaux indicateurs économiques, 2006–21 _____	28
3. Réserves, bilan des banques centrales et indicateurs de liquidité _____	29
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23 _____	30
2. Comptes nationaux, 2026–23 _____	31
3a. Balance des paiements, 2016–23 (milliards de FCFA) _____	32
3b. Balance des paiements, 2016–23 (pourcentage du PIB) _____	33
4a. Soldes budgétaires, 2016–23 (pourcentage du PIB) _____	34
4b. Soldes budgétaires, 2016–23 (pourcentage du PIB non pétrolier) _____	35
5. Respect des critères de convergence, 2016–23 _____	36
6. Situation monétaire, 2016–23 _____	37
7. Comptes résumés de la banque centrale, 2016–23 _____	38
8. Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–23 _____	39
9. Notations des banques, décembre 2018 _____	40
10. Indicateurs de solidité financière, 2010–19 _____	41
ANNEXES	
I. Réponses des autorités aux recommandations précédentes du FMI _____	42
II. Matrice d'évaluation des risques _____	44
III. Évaluation du secteur extérieur _____	48
IV. Engagement de principe de la deuxième réunion tripartite _____	55
APPENDICE	
I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC _____	59

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Contexte

1. La CEMAC se trouve à un tournant : il s'agit de consolider les progrès accomplis et de placer les efforts d'ajustement sur une trajectoire viable. Des politiques macroéconomiques et financières plus restrictives ont contribué à éviter une crise plus profonde, et les réserves extérieures brutes ont augmenté plus rapidement ces derniers mois. Toutefois, les réserves sont encore inférieures au niveau jugé approprié pour les pays exportateurs de produits de base. La composition de l'important assainissement des finances publiques, qui a été orienté vers une réduction des investissements publics et n'a guère progressé en ce qui concerne l'augmentation des recettes non pétrolières, a pesé sur la croissance, et les dépenses sociales ont été inférieures aux objectifs fixés en la matière. Il faut également accroître les recettes intérieures pour réduire la dépendance à l'égard des recettes volatiles tirées des ressources naturelles. En outre, le manque de progrès en ce qui concerne les réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance limite le potentiel de croissance non pétrolière. Sans une dynamique plus forte des réformes pour soutenir une croissance plus diversifiée et plus inclusive, les efforts déployés actuellement pour renforcer la position extérieure de la région risquent de ne pas être tenables.

2. Lors de la deuxième concertation tripartite de la CEMAC, le 2 octobre, les autorités régionales et nationales ont réaffirmé leur attachement à la stratégie régionale (voir Annexe IV). Les autorités ont confirmé leur ferme volonté : de s'en tenir aux objectifs budgétaires fixés dans le cadre des programmes appuyés par le FMI (y compris les soldes primaires hors pétrole), en acceptant d'épargner une grande partie des recettes exceptionnelles qu'elles obtiendraient si les prix du pétrole se révélaient plus élevés que le niveau prévu dans le budget ; d'accélérer la réalisation des audits de l'encours des arriérés des États et de définir une stratégie pour les apurer ; de poursuivre les efforts déployés pour assurer un rapatriement rapide et régulier des recettes d'exportation de produits de base et des actifs étrangers des entreprises publiques ; et de soutenir la BEAC dans la mise en œuvre de la réglementation des changes en lui transmettant les contrats pétroliers et miniers. Ces engagements ont été fermement réaffirmés par les chefs d'État de la CEMAC lors de leur sommet extraordinaire du 22 novembre, où ces derniers ont notamment souligné la nécessité de poursuivre le rééquilibrage budgétaire, d'apurer les arriérés des États, de soutenir les réformes des institutions régionales en cours et de poursuivre leur étroite coopération avec des partenaires pour le développement, notamment le FMI.

3. Les objectifs de déficit budgétaire jusqu'à mi-2019 fixés dans les programmes nationaux appuyés par le FMI ont généralement été atteints. Selon des données préliminaires, les objectifs concernant les soldes budgétaires hors pétrole prévus dans les programmes pour juin 2019 ont généralement été atteints. Dans l'ensemble, les dépôts des États auprès de la BEAC à la fin juin 2019 ont été supérieurs aux prévisions antérieures.

- Les résultats obtenus dans le cadre des programmes au Cameroun et au Tchad jusqu'en juin 2019 restent globalement satisfaisants, même si certains repères structurels n'ont pas été respectés, notamment en ce qui concerne la réduction des arriérés des États.
- La mise en œuvre du programme du Gabon a été plus difficile : seuls trois critères de réalisation sur six ont été atteints à la fin du mois de juin. Il est à noter que le déficit budgétaire hors pétrole a été inférieur de moitié au niveau visé et que des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Les autorités ont réaffirmé leur volonté de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le programme en 2019.
- Un accord de trois ans au titre de la facilité élargie de crédit a été approuvé pour la République du Congo en juillet. Les services du FMI et les autorités de la Guinée équatoriale sont convenus d'un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) qui sera examiné par le conseil d'administration du FMI d'ici à la fin décembre 2020. Un nouveau programme en République centrafricaine a également été négocié.

4. La mise en œuvre par les institutions régionales des recommandations issues des consultations de surveillance régionale de 2018 a été globalement satisfaisante (Annexe I).

La BEAC a continué de mener une politique monétaire suffisamment restrictive, a appliqué avec plus de vigueur la réglementation des changes de la CEMAC et a pu compter sur une surveillance plus stricte de la COBAC dans ce domaine, ce qui a contribué à une plus forte augmentation des avoirs extérieurs bruts. La BEAC a procédé à une refonte complète de son cadre de politique monétaire. La gestion de la liquidité est désormais basée sur des prévisions de facteurs autonomes et assurée par voie d'appels d'offres concurrentiels. Toutefois, l'évolution vers une allocation neutre des liquidités reste très lente. Le nouveau plan stratégique de la COBAC (2019–21) oriente les futures réformes et les programmes de travail vers un renforcement de la surveillance basée sur les risques, mais les progrès dans la résolution des petites banques insolvables sont limités. La Commission de la CEMAC a lancé des travaux visant à renforcer le cadre de surveillance régional, notamment pour un système d'alerte précoce et un projet de régime de sanctions pour les pays qui ne respectent pas le cadre de convergence régional. Toutefois, à ce jour, le respect des critères de convergence régionale par les pays membres reste insuffisant.

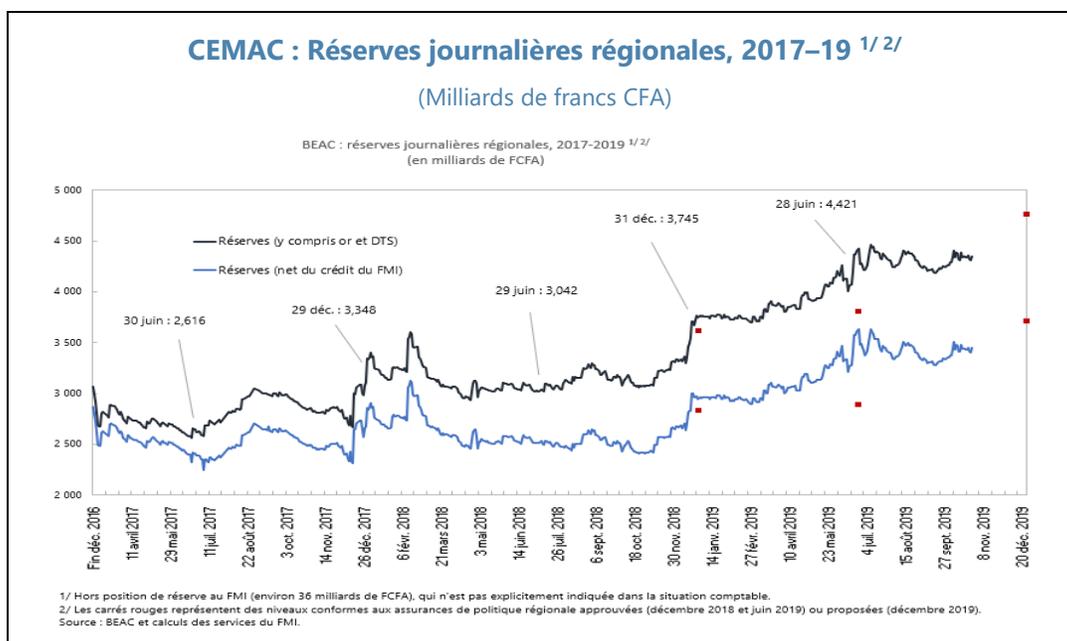
B. Évolution récente et perspectives pour 2019

5. L'activité économique reste bien en deçà de son niveau d'avant la crise. La croissance hors secteur pétrolier est tombée au-dessous de 2 % en 2018, sous l'effet de l'assainissement des finances publiques, des arriérés intérieurs hérités du passé et de la fragilité des conditions de sécurité dans certaines régions. La croissance régionale globale a été légèrement supérieure, à 2,5 %, portée par une accélération dans le secteur pétrolier. En 2019, la croissance régionale globale resterait au même niveau : une légère accélération de la croissance hors secteur pétrolier compenserait un ralentissement de la croissance de la production pétrolière. Au niveau des pays, des signes d'amélioration de l'activité non pétrolière sont observés au Congo et au Gabon, notamment dans les secteurs de l'agriculture et des transports. En revanche, la croissance au

Cameroun ralentit, entravée par les troubles dans les régions anglophones. Après avoir progressé vers la fin de l'année 2018 pour atteindre environ 3 % en raison des ajustements apportés aux prix administrés dans plusieurs pays pour réduire les subventions et des augmentations des prix des denrées alimentaires dues aux chocs sur l'offre dans certaines régions, l'inflation (en glissement annuel) a ralenti au cours du premier semestre de 2019 pour passer en dessous de 2 % en juin.

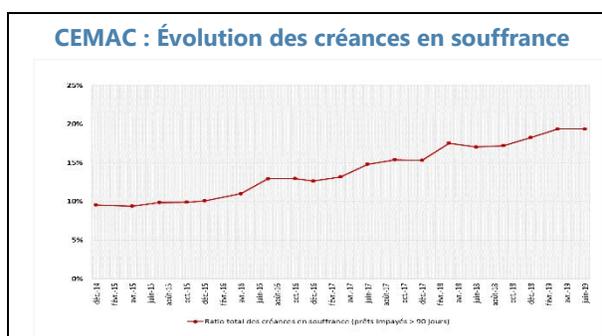
6. L'assainissement des finances publiques s'est poursuivi en 2019. La mise en œuvre des programmes budgétaires au cours du premier semestre 2019 a été globalement conforme aux objectifs fixés lors des dernières revues concernant les pays bénéficiant d'un programme. Les objectifs de déficit budgétaire du Cameroun et du Tchad pour la fin juin ont été atteints. Au Gabon, une plus forte augmentation des recettes et une meilleure maîtrise des dépenses ont permis de limiter le déficit à environ la moitié du niveau prévu par le programme pour la fin du mois de juin. Le déficit du Congo a été réduit grâce à une baisse des dépenses courantes. Pour l'ensemble de la région, le déficit hors pétrole devrait diminuer de 1,2 % du PIB non pétrolier, bien qu'il soit légèrement supérieur au niveau prévu lors du dernier examen régional des politiques communes, notamment au Cameroun et en Guinée équatoriale. Grâce à des recettes pétrolières plus élevées que prévu, le solde global devrait également augmenter de près de 1 % du PIB, conformément aux projections précédentes. Cette amélioration contribuerait à une nouvelle diminution du ratio de la dette publique de 2 points de pourcentage du PIB. Néanmoins, la composition de l'ajustement budgétaire reste principalement basée sur une réduction des dépenses, notamment des investissements publics, et peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'augmentation des recettes budgétaires non pétrolières. En outre, les dépenses sociales ont de nouveau été inférieures aux objectifs.

7. Des politiques plus rigoureuses ont contribué à réduire les déséquilibres extérieurs, et les réserves extérieures ont augmenté plus rapidement au premier semestre de 2019. Du fait de la stabilité des exportations de pétrole, d'une hausse modérée des importations et de la stabilité globale des flux de capitaux, les déficits des transactions extérieures courantes et de la balance globale des paiements se situeraient en 2019 au même niveau qu'en 2018 (respectivement 2,5 % et 0,4 % du PIB, ce qui constituait une amélioration). En raison des effets de l'application plus stricte de la réglementation des changes sur les flux privés et du rapatriement des avoirs extérieurs des banques, conjugués au maintien de l'aide budgétaire extérieure et à un certain allègement de la dette, l'augmentation des réserves extérieures a été plus forte que prévu au premier semestre de 2019. En conséquence, l'objectif relatif aux avoirs extérieurs nets régionaux fixé pour juin 2019 a été dépassé de plus de 800 millions d'euros. Si l'aide budgétaire extérieure pour l'ensemble de l'année est à nouveau insuffisante (de l'ordre de 250 millions d'euros) et si les recettes pétrolières sont globalement conformes aux prévisions précédentes, les avoirs extérieurs nets de la région à la fin de l'année 2019 dépasseraient encore les objectifs précédents (assurance régionale) d'environ 250 millions d'euros, pour autant qu'il n'y ait pas de nouveau retard dans le financement extérieur prévu d'ici à la fin de l'année. Néanmoins, la couverture des importations par les réserves, désormais supérieure à 3 mois d'importations, reste inférieure au niveau jugé approprié pour une union monétaire riche en ressources naturelles, à savoir les 5 mois d'importations considérés comme nécessaires pour amortir les chocs sur les termes de l'échange.



8. Le secteur bancaire reste sur-liquide mais aussi très prudent pour ce qui est de l'octroi de nouveaux crédits. L'augmentation des rapatriements et rétrocessions de devises a largement alimenté une hausse des dépôts bancaires. La croissance de la monnaie au sens large s'est ainsi accélérée pour atteindre 11 % (en glissement annuel) en septembre 2019. Dans le même temps, la croissance du crédit est restée très faible, proche de zéro (en glissement annuel) en septembre 2019 (en excluant les incidences, sur le portefeuille de prêts, de la titrisation des arriérés de l'État en Guinée équatoriale), étant donné que les bilans des banques sont affaiblis par un niveau élevé de créances en souffrance et que l'activité économique reste atone. Dans l'ensemble, l'excès de liquidité du secteur bancaire (après opérations monétaires) demeure élevé (équivalent à 2,2 % du PIB régional). Néanmoins, une segmentation persistante et un manque de confiance continuent d'entraver le développement du marché interbancaire, ce qui laisse quelques banques d'importance systémique dépendantes de la fourniture de liquidités par la BEAC.

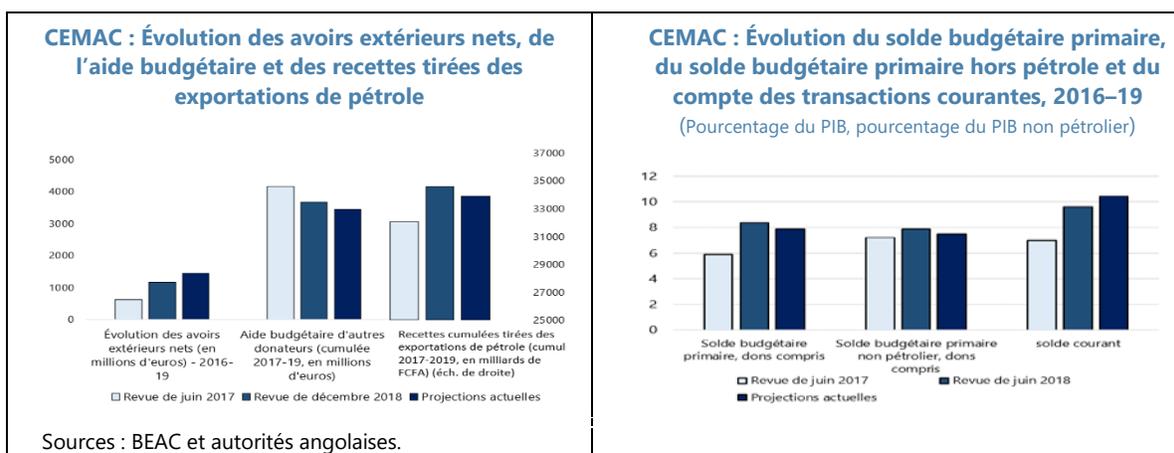
9. Parallèlement, la détérioration de la qualité des portefeuilles des banques s'est stabilisée, mais les indicateurs de solidité financière se sont affaiblis. Le ratio des créances en souffrance s'élevait à 22 % à la fin septembre 2019, à un niveau stable depuis mars (21 % à la fin 2018). La proportion de prêts en défaut assortis de garanties souveraines directes ou indirectes est restée globalement stable, à 6 % du total des prêts bruts depuis le début de l'année, ce qui cadre avec l'arrêt de l'accumulation d'arriérés des États. Toutefois, les indicateurs de solidité financière se sont affaiblis : entre la fin 2018 et la fin septembre 2019, le ratio de solvabilité est passé de 19 % à 18 % et le ratio de liquidité de 164 % à 145 %.



PERSPECTIVES ET RISQUES A MOYEN TERME

10. À moyen terme, une nouvelle hausse des réserves régionales est prévue, en supposant que les pays de la CEMAC restent attachés aux objectifs de leurs programmes et que de nouveaux programmes avec la Guinée équatoriale et la République centrafricaine débutent bientôt.

- Les perspectives reposent sur l'hypothèse d'une mise en œuvre complète des programmes nationaux jusqu'à fin 2019 et d'un respect continu des engagements visant à réduire davantage les déficits des soldes primaires hors pétrole par rapport à 2018. Elles supposent également que les arriérés intérieurs seront progressivement remboursés une fois que des stratégies crédibles de réduction des arriérés auront été validées d'ici la fin de l'année 2019. Dans le scénario de référence actuel, il est prévu que le conseil d'administration approuve la mise en place de nouveaux programmes appuyés par le FMI en Guinée équatoriale et en République centrafricaine d'ici à la fin de l'année 2019.



- La croissance globale devrait s'accélérer pour se situer à 3,5 % en 2020, portée principalement par le secteur non pétrolier, qui devrait profiter de la mise en œuvre des stratégies gouvernementales d'apurement des arriérés. La croissance du secteur pétrolier resterait stable en 2020 avant de ralentir les années suivantes conformément aux tendances observées par le passé. Au-delà de 2020, la croissance hors secteur pétrolier devrait s'accélérer progressivement, car il est supposé que les réformes visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires se mettent en place lentement. L'inflation devrait rester voisine de 2,5 % à moyen terme, soit en deçà du critère de convergence régional, car la politique monétaire resterait à juste titre restrictive.
- De nouveaux efforts d'assainissement des finances publiques, qui reposeraient principalement sur une hausse des recettes non pétrolières, réduiraient le déficit budgétaire régional hors secteur pétrolier de 1 point supplémentaire du PIB non pétrolier en 2020, le déficit continuant ensuite de diminuer progressivement. Dans l'ensemble, le ratio dette

publique/PIB continuerait de baisser pour se situer à 47 % du PIB en 2020 et à moins de 40 % d'ici à 2023.

- Le déficit des transactions extérieures courantes augmenterait légèrement pour s'établir à 2,8 % du PIB en 2020 : les recettes tirées des exportations de pétrole diminueraient légèrement, tandis que les importations de biens et services augmenteraient parallèlement à la croissance du PIB hors secteur pétrolier. Il se maintiendrait ensuite à ce même niveau et la position extérieure resterait ainsi plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables (voir Annexe III). Soutenus par un compte de capital plus solide témoignant d'une meilleure application des règles de rapatriement des avoirs extérieurs et d'un allègement de la dette déjà accordé, les avoirs extérieurs nets régionaux devraient augmenter régulièrement à moyen terme et les réserves devraient atteindre l'équivalent de 5 mois d'importations de biens et de services d'ici à 2022.

Pays de la CEMAC appliquant un programme : sources de financement extérieur ^{1/}
(Milliards de francs CFA)

	2017	2018	2019		2020			Total	
	Année	Année	S1	S2	Année	S1	S2		Année
1. Écart de financement	1 230	1 154	253	989	1 242	381	742	1 123	4 748
2. Financement du FMI	332	290	28	284	313	176	135	311	1 245
3. Appui budgétaire d'autres bailleurs	798	531	264	670	935	121	409	531	2 794
Banque mondiale	261	50	173	197	370	119	175	293	975
Banque africaine de développement	338	270	66	267	328	3	149	152	1 088
Union européenne	45	57	1	59	57	0	49	49	208
France	155	154	25	146	171	0	46	46	526
Autre	0	0			0	0	0	0	0
4. Autres financements extérieurs (non liés à projets)^{2/}	0	158	-40	-40	-79	0	146	146	225
5. Autres financements exceptionnels	100	175	0	75	75	83	51	134	484
6. Ecart de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0

^{1/} Tient compte des programmes appuyés par le FMI en faveur des six pays de la CEMAC

^{2/} Tient compte d'un prêt relais extérieur à court terme en 2018 en raison d'un décaissement extérieur retardé, qui doit être intégralement remboursé en 2019.

11. Des risques potentiellement importants pèsent sur ces perspectives et sont, dans l'ensemble, orientés à la baisse (voir Annexe II).

- Un ralentissement sensible de la croissance mondiale pourrait réduire la demande extérieure et entraîner une baisse importante et durable des prix du pétrole, ce qui exercerait une nouvelle pression sur les soldes budgétaire et extérieur. Par ailleurs, les événements dans le Golfe pourraient faire grimper les prix du pétrole et ce gain inattendu contribuerait à renforcer les positions budgétaire et extérieure. La manière dont sont conçus les programmes appuyés par le FMI à l'intention des pays de la CEMAC, qui ciblent les soldes budgétaires non pétroliers, garantirait une traduction de ce surcroît de recettes pétrolières

en une réduction de la dette nette, sous la forme d'une hausse des dépôts des États, d'une accélération du remboursement des arriérés ou d'une baisse de l'emprunt brut.

- Un durcissement brutal de la situation financière mondiale pourrait entraîner une hausse notable des primes de risque, ce qui accroîtrait le service de la dette et les risques de refinancement.
- Une détérioration des conditions de sécurité porterait atteinte à l'activité économique et pourrait entraîner une augmentation des dépenses militaires et encourager des sorties de capitaux. Les tensions perdurent en République centrafricaine et dans les régions anglophones du Cameroun.
- Des retards dans la mise en œuvre des réformes prévues dans les programmes appuyés par le FMI pourraient avoir des effets néfastes sur le financement extérieur et l'accumulation de réserves, ainsi que sur la confiance des investisseurs privés et des ménages. Des efforts de rééquilibrage budgétaire plus faibles auraient une incidence négative sur la dynamique de la dette publique. Le fait de ne pas remédier aux vulnérabilités du secteur financier pourrait également peser sur les perspectives de croissance.
- Un manque de détermination à mettre en œuvre des réformes visant à renforcer la gouvernance et à améliorer le climat des affaires pourrait freiner les progrès nécessaires pour parvenir à une croissance non pétrolière plus forte et à un meilleur recouvrement des recettes non pétrolières dont la région a besoin pour asseoir le financement des dépenses prioritaires sur une base saine, étant donné que la production et les recettes pétrolières sont appelées à diminuer au fil du temps.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR REMÉDIER À LA CRISE

A. Assainissement des finances publiques

12. Les institutions régionales conviennent qu'il est essentiel d'assurer l'exécution du budget au niveau des pays de la CEMAC conformément à la stratégie d'assainissement des finances publiques pour garantir une stabilité interne et externe. La réduction du déficit primaire hors pétrole de 8 % du PIB non pétrolier en 2018 à moins de 6 % en 2020, puis à 4 % en 2022 sera déterminante pour se préparer à la baisse prévue de la production pétrolière à moyen terme et constituer des marges de manœuvre intérieures et extérieures permettant de résister à d'éventuelles chutes brutales des cours du pétrole. Il sera primordial d'élargir l'assiette des recettes budgétaires pour financer les dépenses sociales prioritaires et d'autres investissements propices à la croissance tout en réalisant les objectifs d'assainissement. À cette fin, les efforts visant à accroître les recettes non pétrolières, en rationalisant les exonérations et en améliorant l'efficacité des administrations fiscales et douanières, et les réformes visant à renforcer la gouvernance et à

améliorer le climat des affaires pour rendre le secteur non pétrolier plus dynamique grâce à une participation accrue du secteur privé, se renforceront mutuellement. Ces efforts combinés, qui devront être plus efficaces et plus énergiques que ceux déployés jusqu'à présent, permettront à la région d'asseoir sa situation macrofinancière sur une base plus solide et plus durable et rassureront les investisseurs quant au potentiel de croissance. En l'absence de progrès concernant les recettes non pétrolières, des mesures d'urgence seraient à nouveau nécessaires, notamment des réductions des investissements publics propices à la croissance, ce qui compromettrait le rebond prévu de la croissance non pétrolière.

13. Il sera essentiel de mettre en œuvre des plans de remboursement des arriérés des États et de bien les gérer pour renforcer la croissance et les recettes non pétrolières dans tous les pays de la CEMAC concernés. L'encours total des arriérés est estimé à environ 6 % du PIB de la CEMAC à la mi-2019. Ces arriérés de longue date ont profondément affaibli le secteur privé, en raison des perspectives incertaines de remboursement par le secteur public. En conséquence, les entreprises ont dû augmenter leurs emprunts pour financer leurs fonds de roulement ou transférer les arriérés à leurs banques en cessant de rembourser les crédits ou de payer leurs fournisseurs et salariés. Les banques ont connu une augmentation rapide des créances en souffrance, ce qui a pesé sur leur capacité à accorder des crédits. À la suite d'audits visant à valider les créances, les autorités nationales devraient s'attacher en priorité à rembourser cette dette de manière prévisible.

14. Les autorités régionales souscrivent à cette analyse et considèrent que la stratégie d'apurement des arriérés est fondamentale pour relancer la croissance et redonner confiance aux agents économiques et au secteur financier. Elles conviennent que les stratégies d'apurement des arriérés doivent faire l'objet d'une bonne communication et que leurs résultats doivent être régulièrement présentés pour accroître la confiance dans cette démarche. En outre, la méthode spécifique choisie pour apurer les arriérés (espèces contre titres, calendrier, etc.) dans le cadre de l'espace budgétaire disponible doit être déterminée en tenant compte des effets de ces arriérés sur la stabilité du secteur financier et sur l'activité économique. Les services du FMI soulignent que les institutions régionales peuvent jouer un rôle central en conseillant les autorités sur ces questions et en les aidant ainsi à prendre des décisions plus éclairées sur la démarche spécifique de l'apurement des arriérés. Ils considèrent également ce processus comme une occasion importante de manifester un engagement en faveur de l'amélioration de la gouvernance et d'un rétablissement de la crédibilité des États en tant que payeurs dignes de confiance, en faisant preuve d'une transparence totale et en appliquant des plans de remboursement de manière fiable.

B. Politique et opérations monétaires

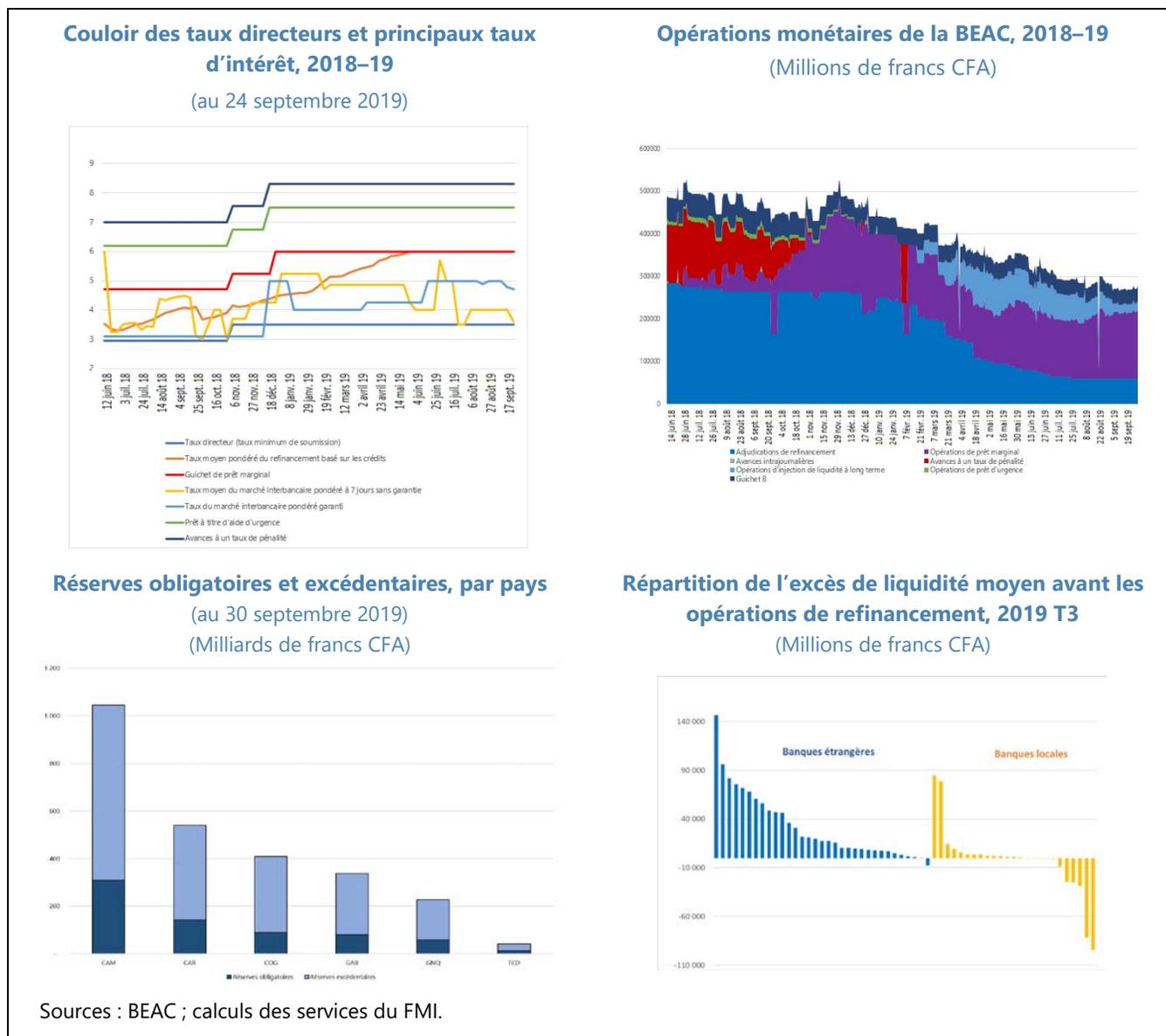
15. La BEAC continue de mener une politique monétaire restrictive visant à soutenir l'accumulation de réserves de change. Dans un contexte d'augmentation progressive et continue des réserves de change, d'inflation modérée et en recul, de lente croissance du crédit, de faible activité économique et de baisse des anticipations de hausse des taux d'intérêt internationaux, le comité de politique monétaire a maintenu le taux directeur inchangé à 3,5 % en novembre 2019. Les services du FMI approuvent cette orientation, mais recommandent à la BEAC de continuer de suivre de près

l'évolution de la situation économique et financière, sur les plans intérieur et extérieur, afin qu'elle se tienne prête à procéder à un resserrement en cas de pressions sur l'inflation ou les réserves extérieures.

16. Face à un excès de liquidités encore important dans le secteur bancaire, les services du FMI restent préoccupés par la lenteur avec laquelle la BEAC s'oriente vers des opérations d'absorption active. Les facteurs autonomes de la liquidité des banques ont continué d'augmenter au cours de l'année écoulée, dépassant les 2 000 milliards de FCFA en septembre 2019, contre environ 1 700 milliards de FCFA à la fin de l'année 2018. Cette augmentation est principalement due à l'évolution des avoirs extérieurs nets. La BEAC a partiellement compensé cette situation en élargissant l'assiette des réserves obligatoires et en réduisant ses injections actives au rythme de 20 milliards de FCFA par mois. En conséquence, l'excès de liquidités en cours (après les injections de la BEAC) s'est élevé à 1 200 milliards de FCFA en septembre 2019, soit à peu près le même niveau qu'un an plus tôt. Selon les services du FMI, un excès de liquidités aussi important affaiblit la transmission de la politique monétaire et peut représenter un risque de pressions sur l'inflation ou les réserves extérieures. Dans ce contexte, les services du FMI ont conseillé de passer plus rapidement à des opérations d'absorption active et de fixer un horizon assez proche pour atteindre une allocation neutre de liquidités, comme prévu lors de la réforme du cadre des opérations monétaires en juin 2018. Idéalement, une telle évolution devrait être communiquée clairement et à l'avance aux banques afin d'améliorer les signaux de la politique monétaire. Les services du FMI ont également conseillé d'améliorer la collecte de données à haute fréquence sur les taux d'intérêt bancaires afin de mieux mesurer la transmission de la politique monétaire.

17. Constatant que les risques pesant sur l'inflation et les réserves de change sont actuellement très faibles, voire inexistantes, et consciente des coûts potentiels de neutralisation, la BEAC continue de privilégier une approche très progressive des opérations d'absorption de liquidités. La BEAC reste attachée à l'objectif d'une allocation neutre de liquidités et se prépare à réaliser des opérations d'absorption de faible ampleur dans un premier temps, en janvier 2020. À cette fin, une modification du cadre des opérations monétaires a été adoptée par le comité de politique monétaire en novembre 2019 afin de permettre des interventions symétriques pour les principales opérations hebdomadaires et opérations à long terme. La BEAC continue également de s'attendre à ce que la mise en œuvre des réformes relatives au compte de trésorerie unique dans certains pays membres réduise l'excès de liquidités dans les banques d'un montant atteignant jusqu'à 500-600 milliards de FCFA d'ici à la mi-2020, bien que, selon les indications reçues par les services des autorités nationales, les montants seraient beaucoup plus faibles. Après avoir évalué les premières réactions aux opérations d'absorption et avoir obtenu plus de précisions sur les incidences des réformes relatives au compte de trésorerie unique, la BEAC décidera de l'étalonnage futur des instruments d'absorption. À l'heure actuelle, les possibilités d'augmenter les réserves obligatoires et d'émettre des certificats de dépôt par adjudication sont à l'étude. Par ailleurs, la BEAC devra évaluer les différentes formules possibles pour couvrir les coûts futurs de neutralisation (qui pourraient atteindre 30 à 40 milliards de francs CFA par an à moyen terme), car elle souhaite maintenir un solde positif de son compte de résultat afin d'éviter une recapitalisation, compte tenu de la faiblesse de la situation financière des États membres. Les services du FMI notent que cela nécessitera probablement de générer des bénéfices exceptionnels, tant que les autres coûts

(y compris l'amortissement des bâtiments récents) restent élevés, mais ne devrait pas empêcher de viser une allocation neutre de liquidités.



18. La BEAC commence à appliquer une nouvelle réglementation adoptée en juillet 2019 pour limiter la dépendance excessive des banques à l'égard du refinancement par la BEAC.

Selon cette réglementation, les banques sont considérées comme excessivement dépendantes du refinancement de la BEAC lorsque la part du refinancement total de la banque centrale par rapport au total des actifs dépasse 10 %. Ces banques seront tenues de présenter des plans crédibles de redressement de la trésorerie afin de réduire leur dépendance en deçà dudit seuil dans un délai de deux ans. La BEAC prévoyait de notifier officiellement les quelques banques qui relèvent de cette réglementation d'ici à la fin novembre 2019. Une fois adoptés par le conseil d'administration et présentés à la BEAC et à la COBAC, les plans en question feront l'objet d'un examen trimestriel par la

BEAC et la COBAC dans le cadre de leurs mandats et responsabilités respectifs. Les services du FMI ont proposé de fournir une assistance, si nécessaire, pour évaluer la crédibilité des plans qui seront présentés. La BEAC a souligné combien il était essentiel, pour mener à bien certains plans qui devraient être présentés, que les autorités nationales respectent pleinement leur engagement de réduire leur dette envers les banques en proie à des difficultés de liquidité, comme le prévoient les programmes nationaux appuyés par le FMI.

19. La BEAC a continué de moderniser le cadre opérationnel de la politique monétaire.

En juillet 2019, le comité de politique monétaire a adopté un nouveau cadre pour les créances privées acceptées en garantie dans les opérations de refinancement. Ce cadre repose sur la détermination des probabilités de défaut liées à la situation financière de l'entreprise et tient compte du niveau de risque financier. Lors de sa réunion de novembre 2019, le comité de politique monétaire a adopté une réglementation établissant un cadre de sanctions pour les contreparties de la BEAC. La BEAC a également prévu de publier, d'ici à la fin 2019, des instructions supplémentaires visant à réviser les critères d'éligibilité concernant l'accès aux opérations du marché monétaire et à définir les procédures d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire, et de formuler d'autres directives opérationnelles. Les services du FMI ont jugé ces mesures encourageantes et ont en outre conseillé d'harmoniser les calendriers opérationnels (période de constitution des réserves obligatoires, principales opérations monétaires hebdomadaires et opérations régulières de longue durée) pour faciliter la gestion des liquidités des banques.

C. Application de la réglementation des changes

20. La BEAC a poursuivi ses efforts de communication et a revu certaines de ses règles opérationnelles pour favoriser une mise en œuvre plus harmonieuse de la réglementation des changes. Depuis l'entrée en vigueur en mars 2019 de la réglementation révisée, la BEAC a tenu un grand nombre de consultations avec diverses parties prenantes afin de clarifier les procédures et les exigences prévues par ce texte. La BEAC a modifié certaines de ses règles opérationnelles en juillet 2019 et a renforcé sa capacité administrative afin d'accélérer le traitement des demandes de devises pour des transactions extérieures. La fourniture de devises étrangères a ainsi été facilitée, comme l'ont fait remarquer certains agents économiques et certaines banques. Néanmoins, les services du FMI ont noté que des progrès supplémentaires pourraient être réalisés en simplifiant certaines procédures et en généralisant l'utilisation de systèmes informatiques. La BEAC a indiqué que les difficultés rencontrées par les banques et les sociétés de transfert de fonds pour accéder à des devises en espèces avaient été en grande partie résolues. Les services du FMI ont également recommandé à la BEAC de transmettre à diverses parties prenantes, notamment les banques, les associations professionnelles et les autorités nationales, des rapports mensuels sur l'état d'exécution des opérations de change afin d'améliorer le suivi et la communication dans ce domaine.

21. Les services du FMI ont recommandé à la BEAC de réfléchir à des règles simplifiées qui permettraient d'assurer un rapatriement et une rétrocession adéquats des recettes en devises

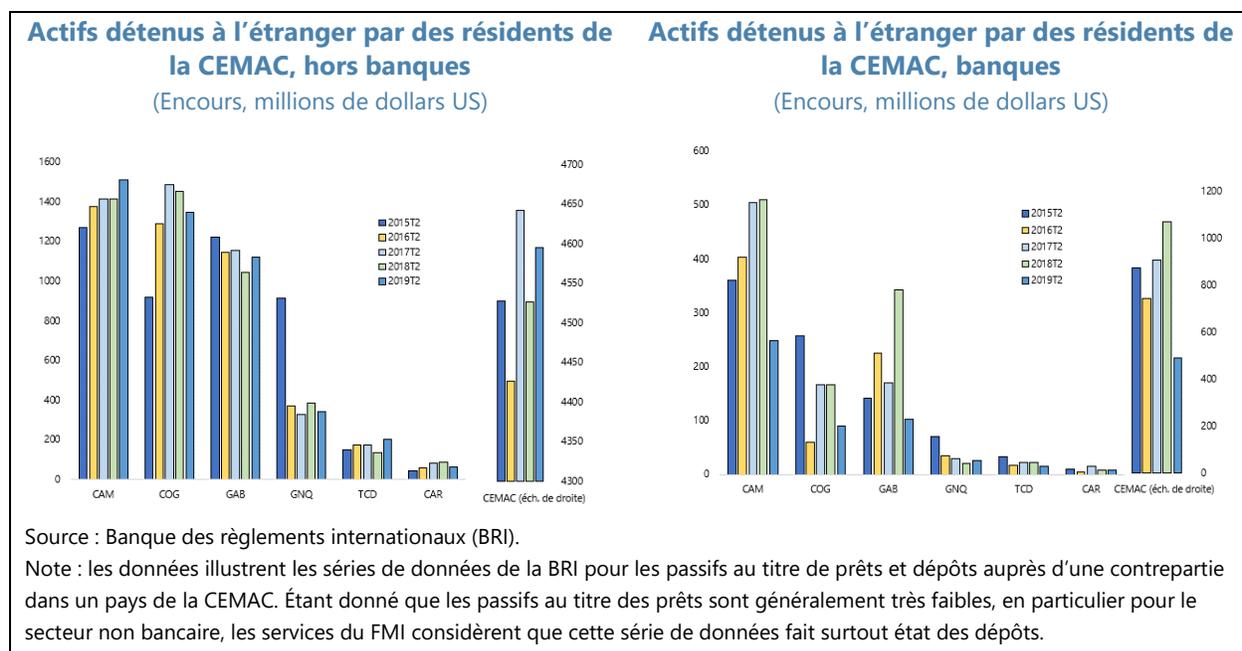
étrangères¹. À l'heure actuelle, la BEAC permet aux banques de conserver des devises uniquement pour des besoins justifiables et pour un montant ne dépassant pas 30 % des fonds rapatriés de leurs clients. Le contrôle de ces exigences à posteriori peut se révéler fastidieux. Les services du FMI ont ainsi suggéré de remplacer ces règles par des limites plus simples et plus faciles à contrôler pour les positions ouvertes nettes des banques. Pour éviter que l'obligation de rapatriement ne soit pas respectée, ils ont suggéré de mettre en place un système de vérification croisée entre les données douanières sur les exportations et les données bancaires sur les recettes d'exportation rapatriées. La BEAC a indiqué qu'elle n'avait pas encore reçu les données douanières en question, car plusieurs administrations douanières ne disposent pas du système informatisé nécessaire pour un partage facile et automatique des données.

22. Les services du FMI ont encouragé la BEAC à poursuivre le dialogue avec les sociétés pétrolières et minières afin que celles-ci respectent la réglementation. Avec un moratoire sur les règles concernant la tenue des comptes en devises actuellement en vigueur jusqu'en décembre 2019, ces sociétés ne satisfont pas dans les faits aux obligations de rapatriement et de rétrocession de devises (seule une petite partie des recettes d'exportation est actuellement rapatriée pour couvrir des dépenses locales). La BEAC a entamé des consultations directes avec ces sociétés et leur a demandé de lui communiquer leurs contrats afin de mieux évaluer leurs besoins opérationnels. Les sociétés concernées ont fait part de préoccupations d'ordre général à l'encontre de cette réglementation, estimant que celle-ci nuirait considérablement à leurs activités et à leur capacité à financer des investissements, mais elles n'ont pas encore présenté de propositions spécifiques concernant d'éventuelles dérogations qui pourraient être attribuées de manière limitée et au cas par cas. Elles se sont par ailleurs montrées réticentes à transmettre leurs contrats à la BEAC. La mission a encouragé la BEAC à établir un calendrier précis et crédible pour l'achèvement des consultations techniques afin de s'assurer que la nouvelle réglementation puisse être mise en œuvre comme prévu et de manière équitable pour tous les secteurs et renforcer ainsi la viabilité extérieure.

23. La BEAC a réitéré son intention de continuer de mener au cours de l'année à venir des consultations techniques approfondies avec les sociétés pétrolières et minières. Compte tenu des particularités de chaque secteur, la BEAC prévoit de recruter des experts vers la fin de l'année 2019 pour l'accompagner dans ces discussions et bénéficiera de l'assistance et du financement de la Banque mondiale. Elle compte également consacrer suffisamment de temps aux consultations techniques approfondies avec les sociétés et fixera un calendrier précis à cet effet. Ainsi, la BEAC a décidé en novembre 2019 de prolonger jusqu'à la fin 2020 le délai accordé aux sociétés pétrolières et minières pour se conformer pleinement à la réglementation sur les devises et a demandé à ces sociétés de fournir tous les documents requis à cette fin. Les services du FMI saluent ces plans et se tiennent prêts à aider la BEAC à traiter de manière claire et transparente toute dérogation qui serait pleinement justifiée et jugée nécessaire pour les industries extractives. Ils partagent en outre l'avis de la BEAC selon lequel il est indispensable que les autorités nationales soutiennent pleinement la mise en œuvre de la réglementation des changes, notamment en veillant à ce que toutes les entités

¹ Les obligations de rapatriement et de rétrocession (mesures de gestion des flux de capitaux) et leur application plus stricte, assurée parallèlement à d'autres ajustements nécessaires de la politique macroéconomique, continuent d'être jugées suffisantes pour remédier au faible niveau des réserves.

publiques se conforment pleinement à cette réglementation et en communiquant à la BEAC les contrats pétroliers dès que possible, comme le prévoient les programmes appuyés par le FMI, alors qu'aucun nouveau contrat n'a été transmis au cours de ces derniers mois.



D. Développement des marchés financiers et renforcement du secteur bancaire

24. Diverses mesures ont contribué à un certain développement du marché monétaire interbancaire, qui reste néanmoins relativement limité et segmenté. Avec 90 accords de pension signés à ce jour entre des banques et une plateforme de négociation en service, les transactions interbancaires ont quadruplé en 2019 par rapport à la même période l'année précédente, bien qu'à partir d'un niveau très bas. Les opérations de mise en pension ont représenté environ trois quarts du total des transactions cette année. Comme les opérations à 7 jours restent limitées et que les transactions intragroupe représentent une grande partie des autres transactions, la mesure du taux du marché non garanti est quelque peu faussée et n'est pas très fiable. Pour remédier en partie à ces lacunes, la BEAC suit l'évolution des taux moyens du marché, garantis et non garantis. Les services du FMI rappellent que, selon eux, l'émission par la BEAC d'instruments d'absorption de la liquidité (tels que les certificats de dépôt) pourrait stimuler le marché interbancaire garanti.

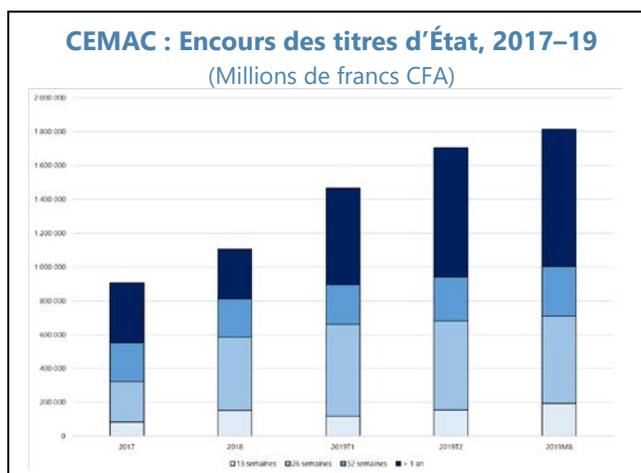
25. La BEAC a lancé diverses initiatives visant à améliorer la transparence financière qui pourraient favoriser le développement du crédit et des marchés monétaires. À la suite de l'adoption de la réglementation relative aux bureaux de crédit en 2019, un premier bureau devrait être retenu et commencer à fonctionner au début de l'année 2020. À la BEAC, le registre de crédit est en cours de modernisation et un répertoire des états financiers des entreprises de la région

CEMAC, accessible aux banques et aux institutions de microfinance, est en cours de création. En outre, les services du FMI ont conseillé à la COBAC d'étudier la possibilité d'établir une norme minimale en ce qui concerne la communication de données financières par les banques afin de favoriser la discipline de marché et de faciliter le développement du marché interbancaire en prévision de l'entrée en vigueur du troisième pilier de Bâle III relatif à la communication financière, qui devrait être appliqué d'ici à 2022.

26. Le marché primaire des titres publics continue de se développer et les perspectives d'un marché secondaire pour les titres publics et privés d'ici à 2020 sont encourageantes.

Le montant des titres du Trésor a augmenté de 70 % au cours de l'année écoulée et équivaut à présent à 3,5 % du PIB régional. La nouvelle réglementation pour les opérateurs du marché des bons du Trésor, adoptée en novembre 2019, qui leur impose de vendre au moins 30 % des bons du Trésor achetés sur le marché primaire,

devrait stimuler le marché secondaire, qui est resté jusqu'à présent atone. La centralisation des cotations sur une plateforme de gestion des données en temps réel, accessible à toutes les banques, devrait également renforcer la transparence du marché secondaire et contribuer à l'établissement d'une courbe de rendement sur ce marché. Enfin, la fusion institutionnelle et physique des deux bourses est désormais effective. Afin d'encourager les premiers appels publics à l'épargne, un projet de réglementation de la CEMAC prévoit la vente en bourse des participations des États dans au moins deux sociétés par pays d'ici à la fin 2020.



27. La COBAC poursuit l'application de son plan stratégique 2019–21, qui vise à mettre en place un contrôle basé sur les risques. Elle a adopté un règlement sur les services de paiement et sur les sanctions financières en septembre 2019 et lance plusieurs initiatives visant à renforcer le cadre réglementaire, notamment en ce qui concerne le contrôle consolidé, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et la protection des consommateurs. D'autres initiatives en cours de lancement visent à renforcer les outils de contrôle et à définir la méthode à suivre pour effectuer des tests de résistance microprudentiels. En septembre 2019, la COBAC a adopté une feuille de route Bâle II/III pour la période 2020–23 et, conformément à la recommandation des services du FMI, prévoit de réviser le ratio de liquidité prudentielle à court terme au début de l'année 2020, avec l'assistance technique du FMI.

28. Les services du FMI saluent l'intention du secrétariat général de la COBAC de favoriser la réduction des créances en souffrance, mais estiment que des efforts supplémentaires devraient être consentis à cet égard. Le secrétariat général de la COBAC achèvera l'analyse des stratégies de réduction des créances en souffrance que les banques lui ont transmises au début de

l'année et établira des mesures de contrôle pour en assurer le suivi. Les services du FMI suggèrent à la COBAC de recueillir auprès des banques des données détaillées sur les créances en souffrance liées aux marchés publics, d'une part, et des données détaillées par créancier sur les arriérés des États à la suite des audits en cours, d'autre part, afin de recouper les créances des banques sur les entreprises et celles des entreprises sur les États. Sur cette base, la COBAC aurait une meilleure idée de la manière dont les remboursements des arriérés des États pourraient contribuer à réduire les créances en souffrance. Ainsi, elle serait également en mesure de demander aux banques d'annuler les créances qui ne seraient pas confirmées par les audits. Pour les autres créances en souffrance, les services du FMI recommandent de nouveau de procéder à un bilan des pratiques de passation en charges et de délai de grâce dans les banques et d'envisager la possibilité de prendre des mesures exceptionnelles pour apurer les créances entièrement provisionnées figurant au bilan des banques. La COBAC met toutefois en garde contre le risque d'effet pervers que de telles mesures pourraient entraîner.

29. Les services du FMI saluent l'adoption du nouveau mécanisme de sanction visant à améliorer le respect de la réglementation, mais notent que le processus de résolution des banques en difficultés reste lent. Face à un nombre encore important de banques qui ne respectent pas les ratios prudentiels, notamment le ratio de concentration du crédit, la COBAC espère que le règlement sur les sanctions financières amènera les banques à mieux se conformer à la réglementation en vigueur. Les services du FMI ont constaté qu'un nombre important de banques restaient sous-capitalisées et que, dans plusieurs cas, les autorités nationales ne donnaient pas suite aux décisions de la COBAC quand celle-ci se prononçait en faveur de la résolution de petites banques. Dans ce contexte, les services du FMI encouragent la COBAC à : i) appliquer strictement le cadre de résolution au niveau de la COBAC sans s'accommoder de retards injustifiés ; ii) étudier la possibilité de fixer des échéances pour les procédures de résolution de petites banques ; et iii) définir des critères stricts et des conditions minimales pour l'approbation des demandes d'établissement de banques relais. En outre, compte tenu des risques que la raffinerie de pétrole du Cameroun fait peser sur le secteur bancaire, les services du FMI conseillent de réaliser une analyse d'impact quantitative sur la solvabilité et la liquidité du secteur bancaire et de la communiquer aux autorités camerounaises, ainsi que de revoir le traitement spécifique dont font l'objet les sociétés dites stratégiques.

30. Le manque important de personnel à la COBAC limite considérablement la capacité de cette institution à lancer de nouvelles initiatives et analyses. Un grand nombre de cadres et d'agents hautement qualifiés qui ont quitté la COBAC au cours des deux dernières années n'ont pas encore été remplacés, ce qui laisse la COBAC en sous-effectif d'environ un tiers dans les catégories professionnelles ou supérieures. Dans ce contexte, tout en étant dans l'ensemble d'accord avec les suggestions des services du FMI concernant de nouvelles analyses et des procédures accélérées, la COBAC a signalé qu'elle ne serait probablement pas en mesure d'y donner suite à ce stade. Les services du FMI soulignent combien il est urgent de remédier à cette situation en collaboration avec la BEAC, qui contrôle le budget de la COBAC, mais la BEAC fait également face à des contraintes budgétaires de son côté. Il sera essentiel de trouver un meilleur équilibre au cours de la

période à venir entre la nécessité de faire preuve de discipline budgétaire et celle de répondre à des besoins prioritaires, éventuellement grâce à de nouvelles ressources.

31. La banque régionale de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) aurait mis en œuvre certaines réformes dans l'optique d'une indépendance financière. La BDEAC a signalé l'achèvement de certaines réformes de gouvernance, notamment la mise en place d'un comité d'audit. Les services du FMI saluent ces avancées, mais conseillent de procéder à une validation externe de ces réformes afin d'évaluer la capacité de la BDEAC à accéder au financement des marchés et de mettre fin à sa dépendance à l'égard du financement de la BEAC. À ce stade, les autorités nationales, qui comptent dans une certaine mesure sur la BDEAC pour le financement de quelques projets d'investissement public, pressent la BEAC et la BDEAC de trouver des moyens de mener à bonne fin les décaissements de la BEAC dans le cadre de l'accord de financement de 2016. Les services du FMI ont réaffirmé que, par principe, la BEAC devrait refuser tout nouvel accord de financement avec la BDEAC à l'avenir.

E. Renforcer le cadre de surveillance régionale

32. Les services du FMI saluent les progrès réalisés par la Commission de la CEMAC dans le cadre de ses travaux préparatoires visant à renforcer le cadre de surveillance régionale.

Dans son dernier rapport de surveillance régionale, la Commission de la CEMAC a estimé qu'aucun des pays de la CEMAC n'avait pleinement respecté les critères de convergence régionaux en 2018. Dans ce contexte, les services du FMI conviennent qu'il sera important de trouver de nouveaux moyens d'améliorer le respect de ces critères et saluent les activités suivantes lancées par la Commission :

- *Outil d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques dans la région CEMAC.* Une première version de cet outil a été élaborée avec l'aide de la Banque mondiale. La Commission va maintenant tenir compte des observations des services du FMI et prévoit de faire adopter cet instrument à l'occasion de la prochaine réunion du comité ministériel, d'ici à la fin de l'année 2019. Cela permettrait d'utiliser l'outil au cours de l'établissement du rapport de surveillance régionale de l'année prochaine, bien qu'un renforcement des capacités soit, selon la Commission, nécessaire pour une mise en œuvre sans heurts.
- *Mécanisme de sanctions.* Un mécanisme de sanctions approprié pour les violations des règles de la surveillance multilatérale a commencé à être défini, notamment à l'occasion d'un atelier organisé en août 2019. À ce stade, diverses possibilités sont encore à l'étude, notamment sur la base des enseignements tirés dans d'autres unions monétaires. Un système de sanctions pécuniaires, autrefois envisagé, peut se révéler inefficace dans la région CEMAC où les pays membres présentent toujours des finances publiques fragiles et sont enclins à accumuler des arriérés. La Commission prévoit d'établir un projet de mécanisme au début de l'année 2020.
- *Rapports de convergence.* Les autorités des pays membres se sont engagées à soumettre à la Commission de la CEMAC des plans de convergence triennaux d'ici à la fin de l'année 2019.

Elles ont créé des unités spécialisées à cette fin. À ce jour, seuls le Cameroun et le Congo ont transmis leurs plans de convergence, tandis que d'autres pays ont demandé l'appui de la Commission de la CEMAC pour parachever leurs plans.

Les services du FMI estiment que le degré de transparence et le partage régulier des données et rapports établis à l'aide de l'outil d'alerte précoce, le mécanisme de sanctions et, surtout, les plans de convergence triennaux seront déterminants pour le succès des travaux de la Commission de la CEMAC dans ce domaine. Ils préconisent également de faire en sorte que le système de sanctions comprenne des mécanismes de mise en œuvre solides pour assurer sa crédibilité et soulignent la nécessité de poursuivre les efforts visant à améliorer la production et la diffusion de statistiques macroéconomiques fiables et comparables.

33. Les travaux visant à améliorer la mise en œuvre des principales directives de la CEMAC pour harmoniser et améliorer la gestion des finances publiques se poursuivent. La Commission de la CEMAC dirige les travaux de mise en œuvre de la révision des directives fiscales et de suivi de la transposition et de l'application des directives sur les finances publiques. Des progrès ont été réalisés avec l'approbation du code des douanes révisé et de la réglementation uniformisée des droits d'accises (mars 2019). En outre, un atelier régional a été organisé en mars 2019 pour valider le projet du texte révisant la directive sur la TVA, avec l'assistance technique du FMI. Un autre atelier régional a été organisé en septembre 2019 à Malabo pour réfléchir à la révision de la directive relative à l'impôt sur les sociétés.

34. Les travaux techniques visant à modifier l'article des Statuts de la BEAC portant sur les mécanismes de protection des réserves régionales touchent à leur fin. Cette modification définira de nouveaux mécanismes automatiques pour resserrer les conditions monétaires, conformément au nouveau cadre des opérations de politique monétaire, lorsque les réserves régionales ou les réserves imputées à l'échelle nationale passent en dessous de certains seuils. La BEAC s'est engagée à consulter les services du FMI avant de présenter un projet d'amendement en vue de son adoption par le conseil d'administration de la BEAC.

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET PLUS INCLUSIVE

35. Les services du FMI se sont réjouis de pouvoir examiner avec les autorités les obstacles à une croissance plus forte et plus inclusive au sein de la région CEMAC. Les discussions ont permis de mettre en évidence le rôle que les institutions régionales pouvaient jouer dans la réalisation d'une croissance inclusive au sein de la CEMAC. Selon l'analyse des services du FMI, qui repose en grande partie sur diverses études de la Banque mondiale et d'autres partenaires pour le développement, les principaux obstacles à une croissance plus diversifiée dans la région CEMAC sont liés à une mauvaise gouvernance et à un climat des affaires difficile :

- Une mauvaise gouvernance conduit à une mauvaise gestion des fonds publics et à un manque général de responsabilisation des acteurs publics, ce qui en soi engendre des

risques de corruption. Dans le cas de la CEMAC, les indicateurs de gouvernance sont parmi les plus faibles d'Afrique. Certaines de ces lacunes sont liées au manque de transparence dans la gestion des ressources pétrolières, notamment la communication des conditions d'exploitation régissant les concessions pétrolières (une obligation prévue par les lignes directrices de la CEMAC relatives à la gestion des finances publiques). Cela rend la gestion des recettes liées aux exportations de produits de base opaque et imprévisible. Or, une bonne gestion des recettes est cruciale pour le financement des dépenses sociales et des investissements prioritaires.

- Le mauvais climat des affaires au sein de la CEMAC constitue un autre obstacle important à la croissance inclusive. Les procédures de création et de développement des entreprises sont lourdes et coûteuses en temps et en ressources financières par rapport à d'autres pays ou régions d'Afrique subsaharienne.
- Le secteur financier de la CEMAC reste peu profond et assez faible, ce qui entrave la contribution de ce secteur au développement du secteur privé et à l'inclusion financière. Pour résoudre ce problème, il faut améliorer le système judiciaire et juridique, l'infrastructure de paiement mobile et les marchés de capitaux, parallèlement à l'amélioration générale du climat des affaires et de la gouvernance.
- Enfin, l'amélioration de l'intégration régionale est entravée par la non-application du dispositif de fiscalité communautaire (tant pour le commerce extérieur que pour les échanges au sein de la CEMAC) et par l'omniprésence de barrières à l'intérieur des frontières, qui sapent les débouchés commerciaux pour la production locale et font obstacle aux plans d'investissement et de croissance visant à exploiter des économies d'échelle. L'élimination de ces barrières internes nécessiterait peu de ressources et permettrait de libérer un potentiel de croissance important pour les échanges au sein de la CEMAC et pour l'exploitation du secteur agricole.

36. Selon les services du FMI, les institutions régionales peuvent jouer un rôle important pour remédier à ces contraintes et soutenir les efforts des autorités nationales des pays de la CEMAC. La Commission de la CEMAC devrait continuer de veiller à la pleine application du cadre de gestion des finances publiques de la CEMAC, y compris les dispositions essentielles relatives à la transparence budgétaire. Pour favoriser les progrès dans ce domaine, elle pourrait établir un rapport annuel qui informerait le grand public de l'état de la mise en œuvre effective de la réglementation sur la gestion des finances publiques au niveau national et de son incidence sur la gouvernance. Elle pourrait également définir une stratégie visant à réduire les contraintes pesant sur le commerce intérieur, avec l'aide des administrations douanières et des autorités nationales. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'analyse des services du FMI, tout en faisant observer que bon nombre de ces conclusions ne sont pas nouvelles. Il s'agira à l'avenir de trouver des leviers de changement efficaces. Selon les autorités, il sera essentiel d'améliorer la gouvernance et de renforcer les institutions publiques, en s'appuyant sur une forte volonté politique à tous les niveaux.

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION

37. La BEAC et la COBAC ont poursuivi la mise en œuvre des engagements pris dans le document faisant suite à la Lettre de soutien aux programmes de réforme et de redressement lancés par les membres de la CEMAC, lettre datée de juin 2019. L'orientation de la politique monétaire de la BEAC est restée suffisamment restrictive, l'objectif principal étant de soutenir une augmentation des avoirs de réserve extérieurs de la CEMAC. Conjuguée aux efforts de rééquilibrage budgétaire des pays membres de la CEMAC, elle a permis d'obtenir des résultats supérieurs d'environ 800 millions d'euros aux prévisions de la fin juin 2019 pour les actifs extérieurs nets (ce qui constitue une assurance régionale). En outre, la BEAC a progressivement réduit ses injections de liquidités et a adopté une réglementation concernant les banques dont la dépendance à l'égard du refinancement de la BEAC est excessive. L'application de la nouvelle réglementation des changes s'est faite plus en douceur : les banques ont généralement rapatrié des avoirs extérieurs injustifiés et la BEAC a renforcé sa capacité à fournir plus rapidement des devises pour les transferts légitimes. La BEAC s'est également engagée dans un vaste effort de communication pour clarifier les procédures et les exigences prévues par la réglementation et a entamé des consultations avec les sociétés pétrolières et minières pour trouver des moyens d'appliquer la réglementation de manière efficace et équitable dans tous les secteurs.

38. La lettre de suivi ci-jointe décrit les projections révisées des avoirs extérieurs nets jusqu'en juin 2020, qui sont proposées en tant qu'assurances régionales modifiées et autres intentions des institutions régionales à l'appui des objectifs des programmes nationaux.

La BEAC est déterminée à continuer de mener une politique monétaire

suffisamment restrictive. Au cours de la période à venir, elle s'efforcera en particulier de mieux mettre en œuvre le cadre de gestion des liquidités et lancera ainsi des opérations d'absorption de liquidités en janvier 2020. La BEAC continuera d'œuvrer à l'application effective de la réglementation des changes, notamment au moyen de consultations avec les sociétés pétrolières et minières. Elle est prête à engager des discussions techniques approfondies avec ces sociétés au cours de l'année à venir, avec l'aide d'experts externes, afin de trouver les meilleurs moyens d'amener ces sociétés à se conformer à cette réglementation d'ici à la fin de l'année 2020. Conformément aux projections des services du FMI, la projection des avoirs extérieurs nets pour la fin 2019 couverte par une assurance a été légèrement révisée à la hausse, à 4,70 milliards d'euros, malgré de nouvelles insuffisances en ce qui concerne l'appui budgétaire extérieur, ce qui traduit les résultats supérieurs aux prévisions de la fin juin 2019. Dans l'éventualité où l'accumulation d'avoirs extérieurs nets présenterait, par rapport aux projections, un écart que les services du FMI ne considéreraient pas comme minime ou temporaire, la lettre de suivi réitère également l'engagement à définir et à

	Jun 2019	Déc. 2019	Jun 2020
Assurance approuvée en juin 2019	3,50	4,50	...
Résultat	4,31
Nouvelles assurances proposées	...	4,70	5,20

adopter, notamment à l'occasion de la concertation tripartite semi-annuelle, toute mesure corrective supplémentaire qui serait considérée comme nécessaire au niveau national ou régional pour permettre le maintien (ou l'approbation) d'une aide financière au titre des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.

39. La BEAC continue d'appliquer le reste des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation des sauvegardes de 2017. Dans l'ensemble, le passage complet de la BEAC aux normes IFRS pour l'exercice 2019 progresse comme prévu et les efforts s'intensifient pour accélérer la révision des instruments juridiques secondaires en vue de leur mise en concordance avec les Statuts de la BEAC. L'adoption des textes révisés relevant de la législation secondaire a été prolongée au-delà du calendrier initial (juin 2018) pour faire en sorte que les consultations avec les parties prenantes, y compris les services du FMI, se poursuivent.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

40. La stratégie régionale a permis d'éviter une crise financière plus grave, mais à l'avenir, la riposte doit donner une impulsion aux politiques propices à la croissance. La riposte régionale concertée à l'effondrement des prix du pétrole en 2015, associée à un financement extérieur, a permis de réduire considérablement les déséquilibres budgétaires et extérieurs. Les réserves extérieures brutes ont augmenté plus rapidement au cours de ces derniers mois, dépassant d'environ 800 millions d'euros le niveau prévu dans les projections de la fin juin. L'approbation d'un programme appuyé par le FMI au Congo en juillet 2019 et l'approbation éventuelle d'un programme pour la Guinée équatoriale et d'un nouveau programme pour la République centrafricaine d'ici à la fin de l'année devraient encore renforcer ces tendances positives. Néanmoins, la région doit encore en faire plus pour consolider sa position extérieure et, surtout, pour atteindre une croissance plus forte, plus diversifiée et plus inclusive. Il faudra pour cela mener des politiques budgétaires plus propices à la croissance et prendre des mesures audacieuses pour renforcer la gouvernance et améliorer le climat des affaires.

41. Les pays membres de la CEMAC devront se conformer strictement aux objectifs de leur programme respectif appuyé par le FMI. Il sera essentiel de réaliser les objectifs de rééquilibrage budgétaire pour garantir une stabilité financière interne et externe. Dans le même temps, la composition de l'assainissement des finances publiques devra être rééquilibrée, en élargissant l'assiette des recettes fiscales, pour financer les dépenses sociales et les investissements prioritaires. Les efforts visant à accroître les recettes non pétrolières, en rationalisant les exonérations et en améliorant l'administration fiscale et douanière, seront décisifs à cette fin. Il sera également indispensable de mettre en œuvre des plans bien gérés de remboursement des arriérés publics afin de renforcer la situation financière du secteur privé et d'améliorer les bilans des banques.

42. La BEAC continue de soutenir efficacement la stratégie régionale, notamment au moyen d'une politique monétaire suffisamment restrictive. L'orientation actuelle, qui a été maintenue face à une inflation modérée et en recul, à une croissance du crédit stagnante, à une activité économique modérée et à une baisse des anticipations de hausse des taux d'intérêt

internationaux, a contribué à porter les réserves extérieures au-dessus de l'équivalent de 3 mois d'importations. La BEAC devrait continuer de se tenir prête à resserrer son orientation si des pressions extérieures devaient se faire sentir et si les avoirs extérieurs nets devaient s'écarter sensiblement de la trajectoire prévue. En outre, la BEAC devrait éviter à l'avenir tout nouvel accord de financement avec la BDEAC qui serait similaire à un financement monétaire de l'État.

43. La BEAC devrait resserrer sa gestion des liquidités en vue d'améliorer la transmission de la politique monétaire. Face à un excès de liquidités encore important dans le secteur bancaire, la BEAC devrait commencer à absorber des liquidités au début de l'année 2020. Tout en prenant note de son intention de faire preuve d'une approche plus graduelle, les services du FMI estiment que la BEAC devrait se tenir prête à absorber des montants plus importants de liquidité excédentaire au cas où des tensions externes ou inflationnistes se feraient sentir et exigeraient un durcissement plus rapide des conditions monétaires. Dans le même temps, l'application d'une nouvelle réglementation pour surveiller et soutenir les banques qui éprouvent des difficultés de liquidité est à saluer. La BEAC devra évaluer les différentes possibilités permettant de couvrir des coûts de neutralisation progressivement plus élevés, ce qui pourrait nécessiter à court terme de dégager des bénéfices exceptionnels pour éviter des besoins de recapitalisation.

44. Les services du FMI saluent les efforts que la BEAC déploie pour assurer une application plus progressive mais efficace de la réglementation des changes. L'application plus stricte de la réglementation par la BEAC et la COBAC a contribué à l'augmentation plus rapide des réserves de change en début d'année. Les consultations approfondies menées par la BEAC et les nouvelles règles opérationnelles mises en œuvre depuis la mi-2019 auraient permis de répondre à la plupart des préoccupations des opérateurs économiques. Néanmoins, des progrès supplémentaires peuvent être réalisés pour accélérer l'exécution des opérations de change. En ce qui concerne les sociétés pétrolières et minières, qui bénéficieront d'un moratoire pour se conformer à la réglementation d'ici à la fin de 2020, les services du FMI saluent l'intention de la BEAC de poursuivre des consultations techniques approfondies avec ces sociétés afin de trouver un moyen d'appliquer efficacement la réglementation des changes tout en tenant compte des spécificités de ces secteurs si nécessaire.

45. La COBAC poursuit l'application de son plan stratégique 2019–21, qui vise à mettre en place un contrôle basé sur les risques. Le nouveau règlement sur les sanctions financières visant à mieux faire respecter la législation et les initiatives en faveur d'un renforcement du cadre réglementaire, notamment en matière de surveillance consolidée, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de protection des consommateurs, sont des mesures qui vont dans le bon sens. La COBAC devrait poursuivre ces initiatives en priorité et en étroite coopération avec les donateurs et les experts internationaux. Compte tenu de la forte incidence des arriérés intérieurs des États sur les niveaux élevés de créances en souffrance, la COBAC devra, dans les limites de son mandat, i) fournir des conseils sur les plans d'apurement des arriérés afin d'aider les autorités nationales à optimiser les effets de l'allègement sur le secteur bancaire, et ii) superviser le processus d'apurement des créances en souffrance dans les banques. La COBAC doit également veiller à une application rigoureuse du cadre de résolution des banques sans s'accommoder de

retards injustifiés. La BEAC et la COBAC doivent trouver un moyen de remédier au manque de personnel de la COBAC, qui limite actuellement sa capacité à lancer de nouvelles initiatives et analyses.

46. Il faudra redéfinir l'orientation de la stratégie régionale pour faire en sorte qu'elle comprenne des mesures plus ambitieuses et plus efficaces pour soutenir la croissance.

La croissance dans les secteurs non pétroliers de la CEMAC semble avoir été limitée pendant des décennies par une mauvaise gouvernance, notamment dans la gestion des fonds publics, un climat des affaires médiocre qui freine l'investissement, un sous-développement du secteur financier et la persistance d'obstacles non tarifaires au commerce régional. Étant donné que très peu de progrès ont été réalisés dans ces domaines au cours des dernières années, le revenu réel par habitant a augmenté beaucoup moins rapidement dans la région CEMAC que sur le reste du continent. Les institutions régionales de la CEMAC peuvent jouer un rôle important dans la recherche de leviers de changement efficaces pour remédier à ces contraintes. Il sera essentiel dans ce contexte de renforcer la transparence et la responsabilisation dans la gestion des ressources publiques.

47. Dans l'ensemble, les services du FMI : i) considèrent que la BEAC a mis en œuvre les assurances relatives aux avoirs extérieurs nets énoncées dans la lettre de suivi de juin 2019 ; et ii) accueillent favorablement l'assurance actualisée concernant l'accumulation des avoirs extérieurs nets (pour porter celle-ci à 4,7 milliards d'euros d'ici à la fin décembre 2019 et à 5,2 milliards d'euros d'ici à la fin juin 2020). D'autres engagements pris dans la lettre de suivi de juin 2019 ont été respectés. Pour que soit maintenue l'aide financière fournie par le FMI au titre des programmes qu'il appuie dans les pays membres de la CEMAC (ou que soit approuvée une nouvelle aide à ce titre), il sera essentiel d'accumuler des avoirs extérieurs nets comme prévu, sur la base de l'engagement de la BEAC à appliquer une politique monétaire suffisamment restrictive et de l'engagement des États membres à appliquer des mesures d'ajustement dans le cadre des programmes appuyés par le FMI.

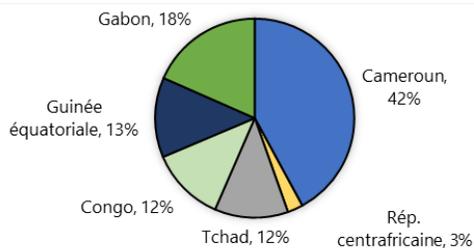
48. Les entretiens relatifs à la surveillance menés avec les autorités de la CEMAC continueront de se tenir selon un cycle de 12 mois, conformément à la décision N° 13654-(06/1), adoptée le 6 janvier 2006.

Graphique 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2000–19

La croissance en 2019 restera globalement inchangée, car d'importants arriérés de paiement pèsent sur le secteur privé et les banques.

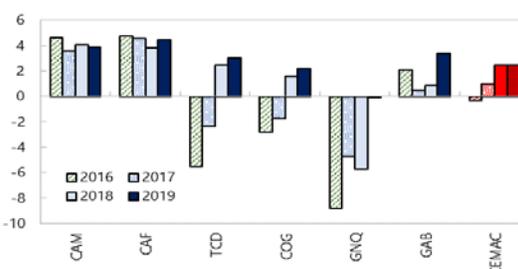
CEMAC : PIB nominal, 2019

(parts par pays)



CEMAC : Croissance du PIB réel, 2016–19

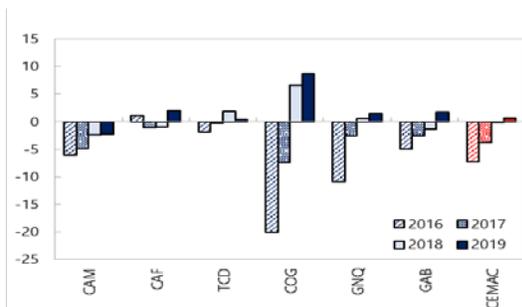
(en pourcentage)



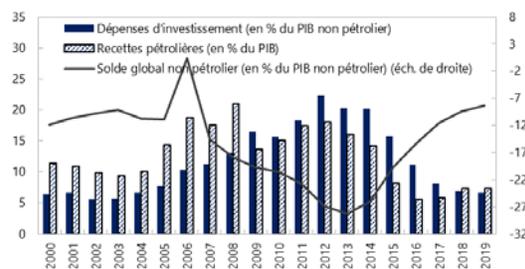
Le solde budgétaire global s'est amélioré par rapport à 2018, en grande partie grâce à l'augmentation des recettes pétrolières, tandis que l'ajustement concernant le solde primaire non pétrolier est principalement dû à la réduction des dépenses d'investissement public.

CEMAC : Solde budgétaire global, y compris dons, 2016–19

(Pourcentage du PIB)



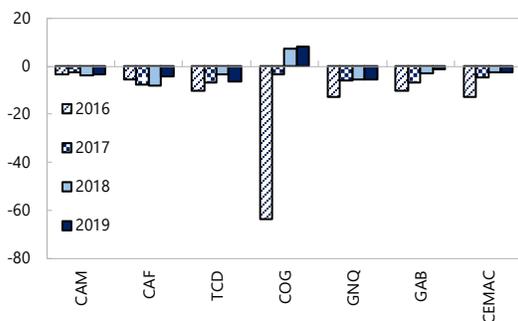
CEMAC : Principaux indicateurs budgétaires, 2000–19



Le vaste assainissement des finances publiques entrepris par les pays de la CEMAC a été essentiel pour remédier au double déficit de la CEMAC et contribuer à l'accumulation de réserves.

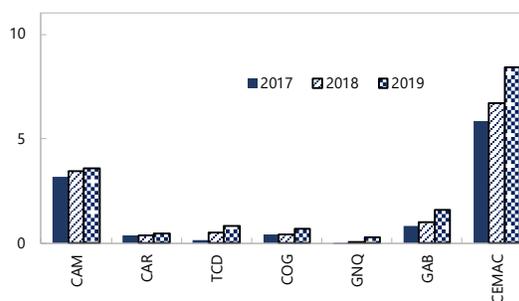
CEMAC : Compte des transactions courantes, 2016–19

(Pourcentage du PIB)



CEMAC : Réserves internationales, 2017–19

(Milliards de dollars)



Sources : Autorités de la CEMAC ; estimations des services du FMI.

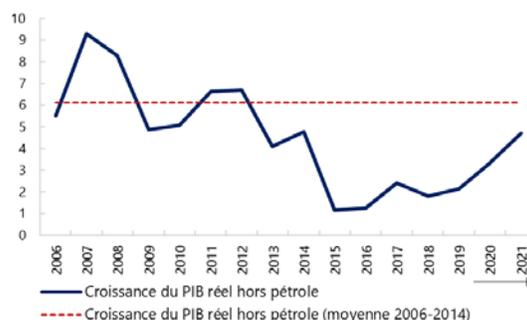
Graphique 2. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2006–21

Les cours du pétrole devraient se stabiliser à moyen terme en dessous des niveaux record atteints par le passé. À moyen terme, la croissance globale sera soutenue par un secteur non pétrolier plus dynamique si le climat des affaires s'améliore

Cours du pétrole, 2006–21
(Brent, dollar/baril)

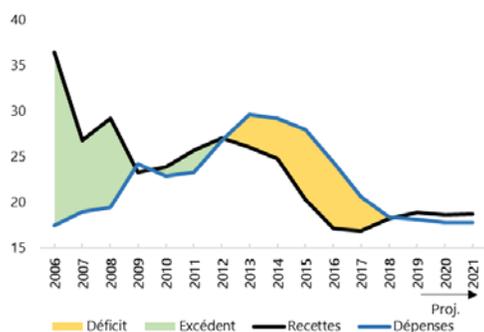


Croissance du PIB réel hors pétrole, 2006–19
(Pourcentage)

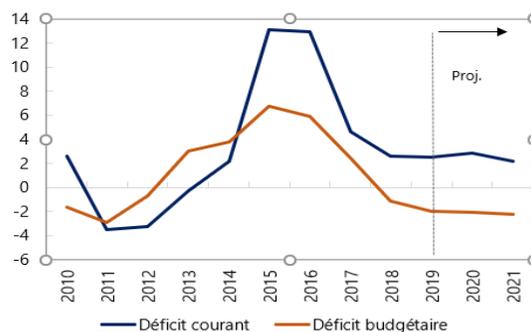


L'effort d'assainissement des finances publiques restera le principal moteur du rétablissement de la stabilité extérieure, appuyé par des mesures de rationalisation des dépenses et d'accroissement des recettes non pétrolières à moyen terme.

Recettes et dépenses, 2016–19
(Pourcentage du PIB)

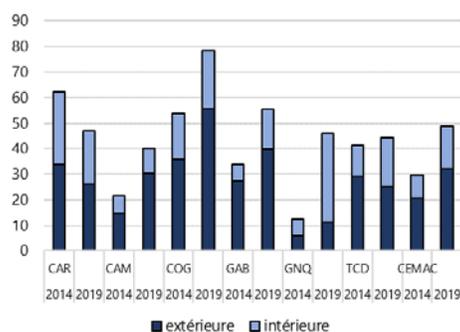


Déficit courant et déficit budgétaire, 2010–21
(Pourcentage du PIB)

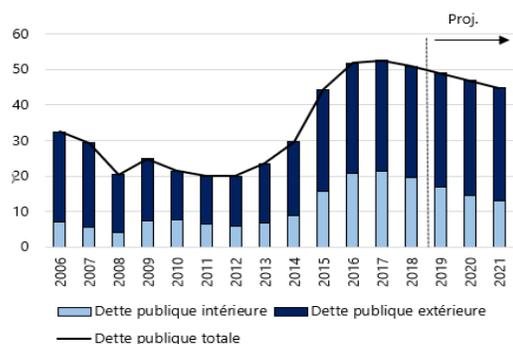


Après une forte augmentation en 2014–16, la dette publique devrait progressivement diminuer à moyen terme.

CEMAC : Dette publique, 2014 et 2019
(Pourcentage du PIB)



Dette publique, 2006–21
(Pourcentage du PIB)



Sources : Autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

Graphique 3. CEMAC : Réserves, bilan des banques centrales et indicateurs de liquidité

L'accumulation des avoirs extérieurs nets a augmenté en 2019 et devrait atteindre le seuil des 5 mois d'ici à 2022. Alors que les avances statutaires sont désormais gelées...

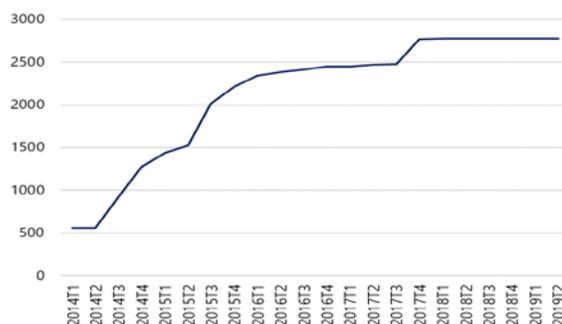
Couverture des réserves officielles, 2014-19

(Milliards d'euros, mois d'importations)



Crédit de la BEAC aux États : avances et dette consolidée, 2014-19

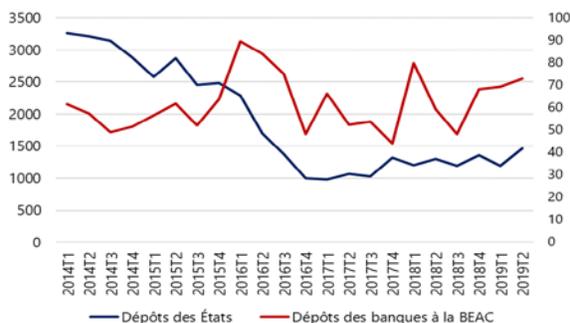
(Milliards de francs CFA)



... les dépôts des États auprès de la BEAC ont moins augmenté que prévu au cours des premier et deuxième trimestres de 2019. Le total des dépôts a augmenté au cours de cette période...

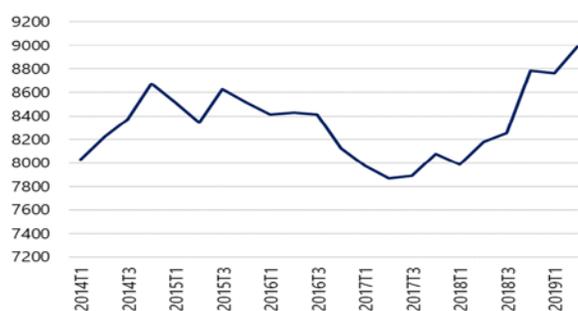
Dépôts des États et des banques à la BEAC, 2014-19

(Milliards de francs CFA)



Total des dépôts auprès du secteur bancaire, 2014-19

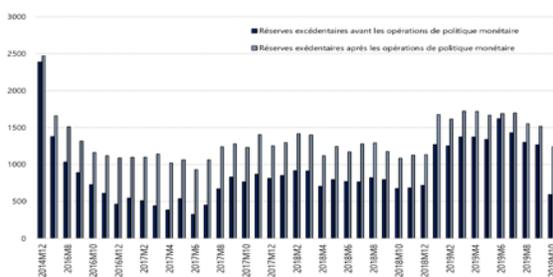
(Milliards de francs CFA)



... et les réserves excédentaires du secteur bancaire sont restées globalement stables, tandis que le crédit au secteur privé est en baisse, en raison de l'anémie de l'activité économique et des conséquences d'un encours important d'arriérés des États.

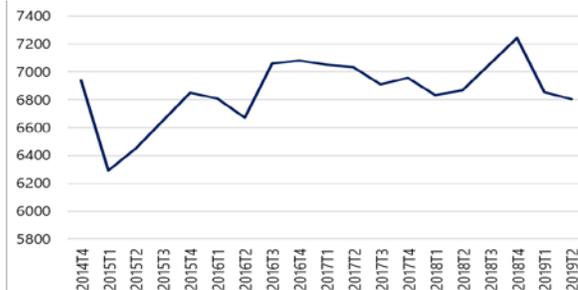
Réserves excédentaires des banques, 2014-19

(fin de période, milliards de francs CFA)



Crédit au secteur privé, 2014-19

(Milliards de francs CFA)



Sources : CEMAC ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	CR								
	Est.	Est.	Est.	19/215 ⁴	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	-0,3	1,0	2,5	3,4	2,5	3,5	3,5	2,5	3,1
PIB pétrolier 1	-6,1	-4,7	5,3	6,2	3,8	4,1	-1,4	-3,7	-2,7
PIB non pétrolier	1,3	2,4	1,8	2,7	2,2	3,3	4,7	3,9	4,4
Prix à la consommation (moyenne sur la période) ²	1,2	0,8	2,1	2,4	2,1	2,4	2,4	2,3	2,3
Prix à la consommation (fin de période) ²	0,4	1,2	3,0	3,3	2,3	2,3	2,4	2,3	2,4
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets	-31,4	-0,9	1,8	4,4	5,6	8,3
Avoirs intérieurs nets	26,7	0,5	6,3	3,6	2,2	-1,3
Monnaie au sens large	-4,6	-0,4	8,1	8,1	7,9	7,1
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne nationale brute	15,8	20,8	22,0	23,2	23,6	24,1	23,8	24,0	24,4
Investissement brut intérieur	28,7	25,4	24,5	25,7	26,0	26,9	26,8	26,9	27,2
Dont : investissement public	8,3	6,6	5,0	5,2	5,0	5,3	5,4	5,4	5,5
Opérations financières de l'Etat									
Recettes totales, dons exclus	16,4	16,0	17,4	17,9	18,0	17,7	17,9	17,8	17,8
Dépenses publiques	24,4	20,6	18,3	18,1	18,2	17,8	17,8	17,6	17,6
Solde primaire de base 3/	-4,1	-0,5	2,7	3,8	3,6	3,9	4,2	4,2	4,3
Solde budgétaire global, dons exclus	-8,0	-4,5	-0,9	-0,2	-0,2	-0,1	0,1	0,2	0,3
Solde budgétaire primaire, dons inclus	-5,9	-2,4	1,2	2,0	1,9	2,1	2,2	2,3	2,2
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (en % du PIB hors pétr)	-16,3	-12,8	-10,7	-9,0	-9,5	-8,5	-7,5	-6,6	-6,0
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons compris (en % du PIB hors	-13,8	-10,2	-8,0	-6,2	-6,8	-5,8	-4,8	-4,0	-3,7
Dettes publiques totales	51,7	52,5	51,0	48,1	49,3	47,2	45,1	42,6	40,0
Secteur extérieur									
Exportations de biens et services non facteurs	29,6	32,3	35,9	34,8	35,2	33,9	32,4	31,0	29,9
Importations de biens et services non facteurs	37,6	32,0	32,6	31,8	32,3	32,0	30,9	30,0	29,0
Solde des biens et des services non facteurs	-8,1	0,3	3,3	3,0	2,8	1,9	1,5	1,1	1,0
Solde des transactions courantes, dons compris	-12,9	-4,6	-2,6	-2,6	-2,5	-2,8	-2,9	-2,9	-2,7
Dettes publiques extérieures	29,4	32,6	30,3	32,3	31,9	32,3	31,8	30,8	29,4
Réserves officielles brutes (fin de période)									
Millions de dollars	4 972	5 807	6 555	8 265	8 169	10 460	12 385	13 760	15 025
Mois d'import. de biens et de services (moins import. intra-régionales)	2,3	2,3	2,7	3,3	3,3	4,1	4,8	5,2	5,5
En pourcentage de la monnaie au sens large	29,3	30,6	33,2	38,4	39,2	46,4	50,2	51,8	52,5
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	46 061	48 396	52 363	53 704	53 945	56 303	58 759	61 251	64 260
Franc CFA pour un dollar, moyenne	593	581	555
Franc CFA pour un dollar, fin de l'année	622	554	576
Production de pétrole (en milliers de barils par jour)	873,8	827,5	872,1	935,7	918,9	949,7	940,6	907,7	882,9
Cours du pétrole (en dollars US par baril)	44,0	54,4	71,1	61,8	64,4	60,5	58,0	57,3	57,4

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1 Estimé après le changement de l'année de référence des séries nationales de PIB réel à 2005.

2 En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.

3 Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts.

4 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/215.

Tableau 2. CEMAC : Comptes nationaux, 2016–23

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	CR								
	Est.	Est.	Est.	19/215 ¹	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)									
PIB réel									
Cameroun	4,6	3,5	4,1	4,2	3,9	3,8	4,1	4,2	4,5
République centrafricaine	4,7	4,5	3,8	4,5	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0
Tchad	-5,6	-2,4	2,4	2,4	3,0	3,9	5,8	5,4	4,0
Rép. du Congo	-2,8	-1,8	1,6	5,4	2,2	4,6	1,9	0,0	1,3
Guinée équatoriale	-8,8	-4,7	-5,7	-4,0	-5,9	-1,9	1,0	-4,7	-1,2
Gabon	2,1	0,5	0,8	2,9	3,4	3,8	3,8	4,5	4,5
CEMAC	-0,3	1,0	2,5	3,4	2,5	3,5	3,5	2,5	3,1
PIB nominal									
Cameroun	5,8	5,1	5,7	5,4	5,7	5,8	5,6	5,9	6,1
République centrafricaine	7,9	11,3	5,2	7,2	7,4	7,6	7,6	7,7	7,7
Tchad	-6,6	-3,2	4,8	5,1	5,0	6,8	9,0	8,4	5,8
Rép. du Congo	-8,7	12,4	24,8	0,8	1,0	3,4	-1,5	-3,0	0,2
Guinée équatoriale	-14,5	7,4	6,6	-6,5	-8,8	-1,5	0,5	-2,2	1,2
Gabon	-2,3	4,3	8,1	3,6	6,1	4,0	4,3	5,6	5,9
CEMAC	-2,2	5,1	8,2	2,8	3,0	4,4	4,4	4,2	4,9
PIB réel non pétrolier									
Cameroun	5,3	5,0	4,4	4,3	3,8	4,0	4,6	4,7	5,0
République centrafricaine	4,7	4,5	3,8	4,5	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0
Tchad	-6,0	-0,5	0,5	2,0	2,0	3,0	4,0	4,0	3,9
Rép. du Congo	-3,2	-6,2	-5,5	1,0	0,8	2,5	3,6	4,0	4,1
Guinée équatoriale	-4,7	1,5	-3,8	-3,1	-5,0	-0,3	7,6	-1,9	0,9
Gabon	3,3	1,7	1,9	2,5	2,5	4,0	4,3	5,1	5,1
CEMAC	1,3	2,4	1,8	2,7	2,2	3,3	4,7	3,9	4,4
Inflation des prix à la consommation (moyenne sur la période)									
Cameroun	0,9	0,6	1,1	2,1	2,4	2,4	2,0	2,0	2,0
République centrafricaine	4,6	4,5	1,6	3,0	3,2	2,5	2,5	2,5	2,5
Tchad	-1,6	-0,9	4,0	2,9	1,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Rép. du Congo	3,2	0,4	1,2	1,5	1,8	1,8	2,6	2,8	3,0
Guinée équatoriale	1,4	0,7	1,3	2,6	0,9	1,7	1,7	1,8	1,9
Gabon	2,1	2,7	4,8	3,0	3,0	3,0	3,0	2,5	2,5
CEMAC	1,2	0,8	2,1	2,4	2,1	2,4	2,4	2,3	2,3
Inflation en fin de période									
Cameroun	0,3	0,8	2,0	2,1	2,8	2,0	2,0	2,0	2,0
République centrafricaine	1,6	7,2	4,6	3,0	-0,3	2,5	2,5	2,5	2,5
Tchad	-5,0	3,1	4,4	9,1	1,5	3,0	3,0	2,9	3,0
Rép. du Congo	0,0	1,8	0,9	2,0	1,8	2,5	2,7	3,0	3,0
Guinée équatoriale	2,0	-0,2	2,6	2,6	1,6	1,7	1,7	1,8	1,9
Gabon	4,1	1,1	6,3	3,0	3,0	3,0	3,0	2,5	2,5
CEMAC	0,4	1,2	3,0	3,3	2,3	2,3	2,4	2,3	2,4
Épargne nationale brute									
Cameroun	25,2	25,5	26,2	25,2	25,8	25,7	25,7	25,7	25,8
République centrafricaine	8,2	5,7	8,5	12,6	10,5	10,6	11,2	11,1	11,3
Tchad	6,4	14,1	18,8	22,6	22,8	24,0	23,7	23,0	23,5
Rép. du Congo	-7,0	26,2	24,3	26,4	27,8	27,4	25,3	24,7	26,2
Guinée équatoriale	3,7	6,8	6,6	7,0	6,5	7,3	7,9	8,1	8,6
Gabon	24,1	24,9	27,3	30,3	30,0	31,4	30,6	31,7	32,0
CEMAC	15,8	20,8	22,0	23,2	23,6	24,1	23,8	24,0	24,4
Investissement brut intérieur									
Cameroun	28,4	28,1	29,8	28,6	29,4	29,3	29,1	29,0	29,1
République centrafricaine	13,6	13,5	16,4	16,3	16,2	16,9	16,5	16,4	16,9
Tchad	16,5	20,7	22,2	29,1	29,0	30,2	30,3	30,1	29,8
Rép. du Congo	56,5	29,8	17,1	20,9	19,9	21,6	24,1	26,7	28,7
Guinée équatoriale	16,7	12,6	12,0	11,8	12,2	13,1	11,7	12,2	12,3
Gabon	34,5	31,8	30,4	31,3	31,1	33,4	31,6	30,1	30,0
CEMAC	28,7	25,4	24,5	25,7	26,0	26,9	26,8	26,9	27,2

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/215.

Tableau 3a. CEMAC : Balance des paiements, 2016–23

(Milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	Est.	CR 19/215 ³	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	0	0	0	-1 394	0	0	0	0	0
Solde des biens et services	-3 711	151	1 714	1 606	1 522	1 084	908	656	624
Exportations totales	13 612	15 638	18 810	18 680	18 963	19 104	19 059	19 003	19 245
Exportations de biens	11 728	13 566	16 674	16 439	16 763	16 826	16 678	16 507	16 623
Exportations de pétrole	7 839	9 345	12 394	11 836	12 169	11 870	11 328	10 742	10 452
Exportations hors pétrole	3 889	4 221	4 279	4 603	4 594	4 956	5 350	5 765	6 170
Exportations de services	1 884	2 072	2 137	2 241	2 200	2 278	2 381	2 497	2 622
Importations totales	17 323	15 487	17 096	17 074	17 441	18 020	18 151	18 347	18 621
Importations de biens	11 042	9 337	10 019	9 979	10 288	10 760	10 828	11 062	11 223,0
Importations de services	6 281	6 150	7 076	7 095	7 153	7 259	7 323	7 286	7 398
Revenu, net	-2 280	-2 595	-3 283	-3 241	-3 135	-3 065	-3 025	-2 876	-2 790
Revenu, crédits	202	209	224	238	238	249	262	272	282
Revenu, débits	2 482	2 805	3 507	3 479	3 374	3 314	3 287	3 147	3 072
Revenu des investissements, débit	-1 923	-2 186	-2 831	-2 785	-2 658	-2 629	-2 604	-2 502	-2 455
Dont : Dont : intérêts payés sur la dette publique	-354	-279	-314	-308	-295	-294	-313	-326	-310
Dont : Dont : intérêts payés sur la dette non publiq	-98	-171	-21	-10	-11	0	2	3	3
Transferts courants, net	43	189	205	241	240	386	385	418	404
Transferts courants privés, net	38	180	194	157	146	197	207	235	259
Transferts courants publics, net	5	9	11	84	94	188	178	183	145
Solde des comptes de capital et financier	2 392	1 296	1 139	707	1 076	1 944	2 345	2 190	2 447
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	172	357	205	228	223	245	263	269	292
Solde du compte financier (dont réserves)	2 221	940	934	479	854	1 699	2 082	1 921	2 155
Investissement direct, net	3 034	1 948	1 895	2 350	2 244	2 572	2 549	2 498	2 541,9
Investissement de portefeuille (net)	-8	14	-18	11	11	158	12	-130	-130
Autres investissements (net)	-805	-1 022	-944	-1 882	-1 401	-1 031	-480	-446	-257
dont : autres investissements à long terme (net)	920	519	111	...	-624	-161	167	34	169
Erreurs et omissions, net	86	-123	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	2 478	1 174	1 139	-687	1 076	1 944	2 345	2 190	2 447
Financement	3 466	1 020	-1 139	687	-1 076	-1 944	-2 345	-2 190	-2 447
Avoirs de réserve (accumulation -)2	3 313	-231	-575	-946	-1 029	-1 295	-1 060	-746	-670
Financement exceptionnel	153	1 250	-564	1 633	-47	-648	-1 285	-1 444	-1 777
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal	46 061	48 396	52 363	53 704	53 945	56 303	58 759	61 251	64 260
Avoirs extérieurs bruts (fin de période)									
Milliards de FCFA	3 093	3 218	3 777	4 714	4 801	6 095	7 154	7 899	8 569
Mois d'importations de biens et services	2,3	2,3	2,7	3,3	3,3	4,1	4,8	5,2	5,5

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

1 Les données relatives aux IDE n'ont pas été révisées, notamment pour mieux tenir compte des flux liés à la construction de la plateforme Moho-nord au Congo.

2 Ne correspond pas à une accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

3 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/215.

Tableau 3b. CEMAC : Balance des paiements, 2016–23

(Pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	Est.	CR 19/215 ³	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-12,9	-4,6	-2,6	-2,6	-2,5	-2,8	-2,9	-2,9	-2,7
Solde des biens et services	-8,1	0,3	3,3	3,0	2,8	1,9	1,5	1,1	1,0
Exportations totales	29,6	32,3	35,9	34,8	35,2	33,9	32,4	31,0	29,9
Exportations de biens	25,5	28,0	31,8	30,6	31,1	29,9	28,4	26,9	25,9
Exportations de pétrole	17,0	19,3	23,7	22,0	22,6	21,1	19,3	17,5	16,3
Exportations hors pétrole	8,4	8,7	8,2	8,6	8,5	8,8	9,1	9,4	9,6
Exportations de services	4,1	4,3	4,1	4,2	4,1	4,0	4,1	4,1	4,1
Importations totales	37,6	32,0	32,6	31,8	32,3	32,0	30,9	30,0	29,0
Importations de biens	24,0	19,3	19,1	18,6	19,1	19,1	18,4	18,1	17,5
Importations de services	13,6	12,7	13,5	13,2	13,3	12,9	12,5	11,9	11,5
Revenu, net	-4,9	-5,4	-6,3	-6,0	-5,8	-5,4	-5,1	-4,7	-4,3
Revenu, crédits	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Revenu, débits	5,4	5,8	6,7	6,5	6,3	5,9	5,6	5,1	4,8
Dont :									
Revenu des investissements, débit	-4,2	-4,5	-5,4	-5,2	-4,9	-4,7	-4,4	-4,1	-3,8
Dont : Dont : intérêts payés sur la dette pul	-0,8	-0,6	-0,6	-0,6	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Dont : Dont : intérêts payés sur la dette nor	-0,2	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts courants, net	0,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,7	0,7	0,7	0,6
Transferts courants privés, net	0,1	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Transferts courants publics, net	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2
Solde des comptes de capital et financier	5,2	2,7	2,2	1,3	2,0	3,5	4,0	3,6	3,8
Solde du compte de capital (dont transferts de capit	0,4	0,7	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Solde du compte de capital	4,8	1,9	1,8	0,9	1,6	3,0	3,5	3,1	3,4
Investissement direct, net	6,6	4,0	3,6	4,4	4,2	4,6	4,3	4,1	4,0
Investissement de portefeuille (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	-0,2	-0,2
Autres investissements (net)	-1,7	-2,1	-1,8	-3,5	-2,6	-1,8	-0,8	-0,7	-0,4
dont : autres investissements à long terme (net)	2,0	1,1	0,2	...	-1,2	-0,3	0,3	0,1	0,3
Erreurs et omissions, net	0,2	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-7,5	-2,2	-0,4	-1,3	-0,6	0,6	1,0	0,6	1,1
Financement	7,5	2,1	0,4	1,3	0,6	-0,6	-1,0	-0,6	-1,1
Avoirs de réserve (accumulation -)2	7,2	-0,5	-1,1	-1,8	-1,9	-2,3	-1,8	-1,2	-1,0
Financement exceptionnel	0,3	2,6	1,5	3,0	2,5	1,7	0,8	0,6	0,0
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (milliards de CFAF)	46 061	48 396	52 363	53 704	53 945	56 303	58 759	61 251	64 260

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

1 Les données relatives aux IDE n'ont pas été révisées, notamment pour mieux tenir compte des flux liés à la construction de la plateforme Moho-nord au Congo.

2 Ne correspond pas à une accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

3 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/215.

Tableau 4a. CEMAC : Soldes budgétaires, 2016–23

(Pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	Est.	CR 19/215 ²	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire global, dons exclus									
Cameroun	-6,4	-5,2	-2,9	-2,5	-2,7	-2,6	-2,1	-1,9	-1,7
République centrafricaine	-4,7	-6,1	-8,7	-8,3	-8,7	-9,1	-8,3	-7,9	-7,8
Tchad	-4,8	-4,3	-1,3	-2,6	-2,5	-0,3	-0,4	0,1	1,1
Rép. du Congo	-21,0	-8,0	6,5	7,1	8,3	8,0	7,6	7,7	7,1
Guinée équatoriale	-10,9	-2,6	0,5	2,0	1,3	1,1	1,6	2,3	2,1
Gabon	-5,0	-2,6	-1,3	1,3	1,8	1,2	1,1	1,1	1,2
CEMAC	-8,0	-4,5	-0,9	-0,2	-0,2	-0,1	0,1	0,2	0,3
• Solde budgétaire global, dons inclus									
Cameroun	-6,1	-4,9	-2,5	-2,0	-2,3	-2,1	-1,7	-1,5	-1,5
République centrafricaine	1,1	-1,1	-1,0	2,7	2,0	-0,3	0,1	-0,5	-1,2
Tchad	-1,9	-0,2	1,9	0,4	0,4	2,8	2,3	2,6	3,7
Rép. du Congo	-20,1	-7,4	6,6	7,5	8,8	8,4	8,0	8,2	7,6
Guinée équatoriale	-10,9	-2,6	0,5	2,0	1,3	1,1	1,6	2,3	2,1
Gabon	-5,0	-2,6	-1,3	1,3	1,8	1,4	1,1	1,1	1,2
CEMAC	-7,3	-3,7	-0,2	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0
Solde budgétaire de référence¹									
Cameroun	-5,2	-4,3	-2,9	-2,6	-2,9	-2,2	-1,7	-1,5	-1,6
République centrafricaine	1,1	-1,1	-1,0	2,7	2,0	-0,3	0,1	-0,5	-1,2
Tchad	1,8	0,5	-0,8	-2,0	-2,1	-1,1	-0,3	0,9	2,0
Rép. du Congo	-11,8	-3,3	-2,1	1,1	1,1	4,2	5,8	6,1	5,4
Guinée équatoriale	-6,2	-1,4	-1,9	-0,5	-1,8	-0,1	1,6	2,4	1,9
Gabon	0,1	-2,1	-2,5	-0,6	-0,7	0,1	0,4	0,7	0,8
CEMAC	-2,6	-2,1	-2,4	-1,3	-1,6	-0,4	0,4	0,0	0,0
Solde budgétaire primaire, dons inclus									
Cameroun	-5,3	-4,0	-1,6	-1,1	-1,4	-1,2	-0,7	-0,5	-0,6
République centrafricaine	1,6	-0,7	-0,6	3,0	2,3	0,1	0,4	-0,3	-1,0
Tchad	0,1	1,3	3,0	1,5	1,4	3,7	3,1	3,4	4,4
Rép. du Congo	-17,4	-5,2	8,9	9,3	10,6	9,9	9,4	9,4	8,6
Guinée équatoriale	-10,5	-2,1	1,1	3,4	2,0	2,2	3,3	3,9	3,7
Gabon	-2,7	-0,1	1,1	3,5	4,1	3,7	3,9	3,7	3,6
CEMAC	-5,9	-2,4	1,2	2,0	1,9	2,1	2,2	2,3	2,2
Recettes totales (hors dons)									
Cameroun	14,5	14,6	15,7	15,7	15,9	14,8	15,0	14,9	15,0
République centrafricaine	7,4	7,8	8,9	9,9	8,7	9,7	10,2	10,6	10,8
Tchad	9,5	10,6	12,0	12,7	12,7	15,2	15,2	15,0	15,8
Rép. du Congo	33,2	27,3	29,1	30,9	31,5	31,3	32,3	33,7	34,2
Guinée équatoriale	16,9	17,3	19,0	18,0	17,8	17,5	17,5	17,3	17,3
Gabon	17,1	16,4	16,9	18,5	18,8	18,7	19,0	18,9	19,1
CEMAC	16,4	16,0	17,4	17,9	18,0	17,7	17,9	17,8	17,9
Dépenses publiques (y compris prêts nets moins recouvrements)									
Cameroun	20,9	19,8	18,5	18,2	18,6	17,3	17,1	16,9	16,7
République centrafricaine	12,1	13,9	17,6	18,2	17,4	18,8	18,5	18,5	18,6
Tchad	14,4	14,9	13,3	15,3	15,2	15,5	15,6	14,9	14,7
Rép. du Congo	54,1	35,2	22,6	23,8	23,1	23,4	24,7	26,0	27,1
Guinée équatoriale	27,8	19,9	18,5	16,0	16,5	16,4	15,8	15,0	15,2
Gabon	22,1	19,0	18,2	17,2	17,0	17,5	17,8	17,9	17,9
CEMAC	24,4	20,6	18,3	18,1	18,2	17,8	17,8	17,6	17,6
Dettes publiques totales									
Cameroun	33,3	37,7	39,5	39,5	40,8	40,8	40,3	39,7	38,9
République centrafricaine	53,9	50,3	50,0	42,7	47,1	42,6	40,3	37,5	35,5
Tchad	51,5	49,8	48,3	43,8	44,4	39,7	35,1	30,9	27,6
Rép. du Congo	118,6	117,5	87,1	81,7	78,5	70,5	67,0	62,6	56,9
Guinée équatoriale	43,4	38,0	43,0	37,7	46,2	46,6	45,3	44,4	41,4
Gabon	64,2	62,6	60,7	56,7	55,4	53,0	50,4	46,2	41,9
CEMAC	51,7	52,5	51,0	48,1	49,3	47,2	45,1	42,6	40,0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Définition de la CEMAC : solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.² Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/215.

Tableau 4b. CEMAC : Soldes budgétaires, 2016–23
(Pourcentage du PIB non pétrolier)

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	Est.	CR 19/215 ²	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire total hors pétrole, hors dons⁴									
Cameroun	-8,8	-7,3	-5,5	-4,9	-5,3	-4,6	-3,9	-3,6	-3,3
République centrafricaine	-4,7	-6,1	-8,7	-8,3	-8,7	-9,1	-8,3	-7,9	-7,8
Tchad	-9,6	-9,3	-8,4	-10,1	-10,1	-10,1	-10,2	-9,4	-8,5
Rép. du Congo	-57,3	-40,5	-34,1	-30,5	-30,5	-26,0	-23,7	-20,1	-18,4
Guinée équatoriale	-31,9	-23,3	-21,8	-16,3	-18,5	-16,1	-12,5	-9,8	-8,7
Gabon	-14,3	-13,3	-11,1	-7,7	-8,1	-7,8	-7,0	-6,4	-5,6
CEMAC	-16,3	-12,8	-10,7	-9,0	-9,5	-8,5	-7,5	-6,6	-6,0
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons compris⁴									
Cameroun	-8,5	-7,0	-5,1	-4,4	-4,8	-4,1	-3,5	-3,2	-3,4
République centrafricaine	1,1	-1,1	-1,0	2,7	2,0	-0,3	0,1	-0,5	-1,2
Tchad	-6,0	-4,5	-4,4	-6,4	-6,5	-6,2	-6,8	-6,1	-5,2
Rép. du Congo	-56,5	-39,4	-33,8	-29,4	-29,4	-25,0	-22,8	-19,0	-17,3
Guinée équatoriale	-31,9	-23,3	-21,8	-16,3	-18,5	-16,1	-12,5	-9,8	-8,7
Gabon	-13,8	-12,0	-9,5	-7,3	-7,5	-7,6	-7,0	-6,4	-5,6
CEMAC	-15,4	-11,6	-9,5	-7,8	-8,3	-7,4	-6,5	-5,6	-5,3
Solde primaire de base¹									
Cameroun	-4,0	-1,4	0,6	1,0	0,7	0,8	1,2	1,3	1,3
République centrafricaine	-2,0	-2,4	-2,1	-2,7	-3,1	-2,9	-2,8	-2,7	-2,7
Tchad	-3,4	-1,5	1,2	0,8	0,8	3,7	3,7	4,3	5,7
Rép. du Congo	-23,0	-6,1	18,5	25,2	26,4	24,6	22,4	20,4	18,0
Guinée équatoriale	-14,7	-3,7	0,7	2,8	1,9	1,5	2,1	2,8	2,5
Gabon	-2,6	-1,4	2,3	5,1	5,9	5,8	5,4	5,1	5,1
CEMAC	-6,5	-2,1	2,0	3,2	3,1	3,3	3,4	3,5	3,5
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons compris⁴									
Cameroun	-7,7	-6,1	-4,1	-3,5	-3,9	-3,2	-2,5	-2,2	-2,1
République centrafricaine	1,6	-0,7	-0,6	3,0	2,3	0,1	0,4	-0,3	-1,0
Tchad	-3,5	-2,5	-3,0	-5,0	-5,2	-5,1	-5,7	-5,1	-4,3
Rép. du Congo	-51,7	-35,3	-28,1	-24,8	-24,8	-21,3	-19,6	-16,5	-15,4
Guinée équatoriale	-31,3	-22,7	-20,9	-14,3	-17,6	-14,5	-10,4	-7,7	-6,8
Gabon	-11,0	-9,7	-7,6	-4,6	-4,6	-4,2	-3,1	-2,8	-2,3
CEMAC	-13,8	-10,2	-8,0	-6,2	-6,8	-5,8	-4,8	-4,0	-3,7
Recettes totales (hors dons)									
Cameroun	15,0	15,2	16,4	16,2	16,6	15,3	15,5	15,4	15,4
République centrafricaine	7,4	7,8	8,9	9,9	8,7	9,7	10,2	10,6	10,8
Tchad	11,9	12,9	14,8	15,7	15,8	19,1	19,5	19,6	20,3
Rép. du Congo	52,7	52,5	74,0	77,6	79,0	78,0	74,5	70,5	66,8
Guinée équatoriale	22,7	24,7	27,6	25,1	25,4	24,0	22,4	21,4	20,9
Gabon	24,2	23,6	25,0	26,8	27,8	26,9	26,6	26,1	25,9
CEMAC	19,7	19,7	22,3	22,4	22,9	22,2	21,9	21,5	21,3
Dépenses publiques (y compris prêts nets moins recouvrements)									
Cameroun	21,6	20,6	19,5	18,8	19,5	18,0	17,6	17,4	17,1
République centrafricaine	12,1	13,9	17,6	18,2	17,4	18,8	18,5	18,5	18,6
Tchad	18,0	18,0	16,5	18,9	18,9	19,5	20,0	19,4	18,9
Rép. du Congo	85,9	67,8	57,4	59,8	58,1	58,2	57,0	54,5	53,0
Guinée équatoriale	37,4	28,3	26,9	22,3	23,5	22,5	20,3	18,6	18,3
Gabon	31,3	27,4	26,9	24,8	25,2	25,1	25,0	24,7	24,3
CEMAC	29,3	25,3	23,5	22,6	23,1	22,3	21,8	21,2	20,9
Recettes non pétrolières (dons compris)									
Cameroun	12,7	13,2	14,0	13,9	14,2	13,4	13,7	13,8	13,9
République centrafricaine	7,4	7,8	8,9	9,9	8,7	9,7	10,2	10,6	10,8
Tchad	8,4	8,7	8,1	8,8	8,8	9,4	9,8	10,0	10,4
Rép. du Congo	28,6	27,3	23,4	29,3	27,6	32,2	33,3	34,3	34,5
Guinée équatoriale	5,6	5,0	5,1	6,0	5,0	6,5	7,8	8,8	9,6
Gabon	17,0	14,1	15,8	17,1	17,1	17,3	18,1	18,3	18,7
CEMAC	12,9	12,5	12,8	13,7	13,6	13,8	14,3	14,7	14,9

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global à l'exclusion des dons et des investissements financés sur ressources extérieures.

² Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/215.

Tableau 5. CEMAC : Respect des critères de convergence, 2016–23

	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023
	CR								
	Est.	Est.	Est.	19/215 ⁴	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire de référence (solde budgétaire avant 2016)¹	(en pourcentage du PIB)								
Cameroun	-3,8	-4,3	-2,9	-2,6	-2,9	-2,2	-1,7	-1,5	-1,6
République centrafricaine	-2,0	-1,1	-1,0	2,7	2,0	-0,3	0,1	-0,5	-1,2
Tchad	-2,7	0,5	-0,8	-2,0	-2,1	-1,1	-0,3	0,9	2,0
Rép. du Congo	-14,5	-3,3	-2,1	1,1	1,1	4,2	5,8	6,1	5,4
Guinée équatoriale	-10,9	-1,4	-1,9	-0,5	-1,8	-0,1	1,6	2,4	1,9
Gabon	-1,8	-2,1	-2,5	-0,6	-0,7	0,1	0,4	0,7	0,8
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	6	3	4	2	3	1	1	0	1
Hausse des prix à la consommation (≤ 3 %)	(en pourcentage)								
Cameroun	0,9	0,6	1,1	2,1	2,4	2,4	2,0	2,0	2,0
République centrafricaine	4,6	4,5	1,6	3,0	3,2	2,5	2,5	2,5	2,5
Tchad	-1,6	-0,9	4,0	2,9	1,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Rép. du Congo	3,2	0,4	1,2	1,5	1,8	1,8	2,6	2,8	3,0
Guinée équatoriale	1,4	0,7	1,3	2,6	0,9	1,7	1,7	1,8	1,9
Gabon	2,1	2,7	4,8	3,0	3,0	3,0	3,0	2,5	2,5
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	2	1	2	1	1	0	0	0	0
Niveau de la dette publique (≤ 70 % du PIB)	(en pourcentage du PIB)								
Cameroun	33,3	37,7	39,5	39,5	40,8	40,8	40,3	39,7	38,9
République centrafricaine	53,9	50,3	50,0	42,7	47,1	42,6	40,3	37,5	35,5
Tchad	51,5	49,8	48,3	43,8	44,4	39,7	35,1	30,9	27,6
Rép. du Congo	118,6	117,5	87,1	81,7	78,5	70,5	67,0	62,6	56,9
Guinée équatoriale	43,4	38,0	43,0	37,7	46,2	46,6	45,3	44,4	41,4
Gabon	64,2	62,6	60,7	56,7	55,4	53,0	50,4	46,2	41,9
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	1	1	1	1	1	1	0	0	0
Non-accumulation d'arriérés publics² (≤ 0)	(en pourcentage du PIB)								
Cameroun	...	1,4	-2,0	-1,2	-1,2	-0,4	-0,3	-0,1	0,0
République centrafricaine	-5,3	-8,0	-2,3	-3,7	-3,8	-2,5	-0,8	-0,7	0,0
Tchad	0,7	0,5	-1,1	-1,6	-1,6	-0,8	-0,6	-0,2	-1,1
Rép. du Congo	2,3	14,2	-5,2	-1,7	-3,4	-4,2	-3,4
Guinée équatoriale	5,7	-3,8	-1,8	-0,3	0,1	-1,2	-0,8	-0,4	0,0
Gabon	...	-5,1	-1,5	-2,1	-2,6	-0,2	-0,3	0,0	0,0
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>

Sources : Sources : données des autorités ; estimations et projections des services du FMI.

Note : Pour les premiers critères, le nombre de pays ne les respectant pas est établi à partir des estimations de la Commission de la CEMAC jusqu'en 2017, puis des estimations des services du FMI. Pour les critères concernant la non-accumulation d'arriérés, le nombre de pays ne les respectant pas est établi à partir des estimations des services du FMI.

1 Jusqu'en 2016, le solde budgétaire de base (c'est-à-dire le solde budgétaire global, hors dons et investissements financés sur ressources extérieures) devait être positif. À compter de 2017, le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes) doit être supérieur à -1,5 % du PIB.

2 Variation du ratio stock d'arriérés/PIB. Comprend les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Données fournies par les autorités nationales (qui ne coïncident pas nécessairement avec les constatations des équipes de la CEMAC).

3 Évaluation de la Commission de la CEMAC fondée sur : i) l'évaluation de la Commission de la CEMAC à partir de : i) la non-accumulation de nouveaux arriérés durant l'année ; et ii) le remboursement progressif des arriérés existants conformément à un calendrier rendu public.

4 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/215.

Tableau 6. CEMAC : Situation monétaire, 2016–23

(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2019	2019	2019	2019	2020	2021	2022	2023
				Juin	Juin	Sept.	Déc.	Déc.				
	Est.	Est.	Est.	CR	Est.	Prél.	CR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
				19/215 ²			19/215 ²					
(en milliards de FCFA)												
Avoirs extérieurs nets	2,416	2,322	2,509	2,471	2,790	2,640	3,013	3,151	4,174	5,107	5,804	6,614
Dont : BEAC	2,254	2,131	2,379	2,420	2,830	2,565	2,963	3,132	4,117	5,063	5,751	6,557
Avoirs extérieurs	3,093	3,218	3,777	3,887	4,279	4,081	4,714	4,801	6,095	7,154	7,899	8,569
Dont :												
Dont : Compte d'opérations	1,156	2,552	3,360	2,915	3,827	3,637	3,300	3,361	3,657	3,577	3,950	4,284
Engagements extérieurs	-839	-1,088	-1,398	-1,467	-1,450	-1,516	-1,751	-1,669	-1,978	-2,091	-2,149	-2,012
Banques commerciales	162	191	130	51	-40	75	50	19	57	44	53	58
Avoirs extérieurs	754	802	735	690	596	738	648	732	728	732	738	745
Engagements extérieurs ¹	-592	-611	-605	-639	-636	-662	-598	-713	-670	-688	-685	-688
Avoirs intérieurs nets	8,140	8,190	8,854	8,627	8,713	9,153	9,261	9,108	8,952	9,152	9,491	9,774
Crédit net à l'État	2,689	2,937	3,464	3,527	3,939	4,202	3,487	4,017	3,382	3,667	3,231	2,771
BEAC, net	1,645	1,946	2,209	2,236	2,100	2,297	1,983	2,121	1,306	1,364	909	375
Dont :												
Avances et dette consolidée	2,446	2,770	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,773	2,891	2,711	2,477
Prêts du FMI	201	491	798	856	794	914	1,037	1,045	932	1,268	1,232	1,109
Dépôts des États	-1,002	-1,316	-1,363	-1,393	-1,467	-1,391	-1,827	-1,697	-2,398	-2,796	-3,034	-3,211
Banques commerciales, net	1,044	991	1,256	1,290	1,839	1,906	1,504	1,896	2,076	2,303	2,323	2,396
Dont : Dépôts des États	867	873	781	822	822	844	-	-	-	-	-	-
Crédit net aux organismes publics	-418	-371	-280	-310	-252	-257	-276	-279	-279	-279	-279	-280
Crédit au secteur privé	7,082	6,955	7,243	6,961	6,802	6,904	7,572	7,251	7,705	7,638	8,431	9,192
Autres postes, net	-1,213	-1,331	-1,573	-1,551	-1,776	-1,696	-1,521	-1,881	-1,856	-1,874	-1,892	-1,909
Monnaie au sens large	10,556	10,512	11,363	11,098	11,503	11,793	12,274	12,259	13,127	14,259	15,295	16,388
Circulation fiduciaire hors banques	2,432	2,436	2,577	2,348	2,514	2,550	2,851	2,835	3,019	3,233	3,470	3,764
Dépôts bancaires	8,123	8,076	8,787	8,750	8,989	9,243	9,424	9,424	10,108	11,026	11,825	12,625
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)												
Avoirs extérieurs nets	-31,4	-0,9	1,8	2,7	5,8	5,3	4,4	5,6	8,3	7,1	4,9	5,3
Avoirs intérieurs nets	26,7	0,5	6,3	3,6	4,4	5,7	3,6	2,2	-1,3	1,5	2,4	1,9
Crédit net à l'État	24,3	2,4	5,0	4,9	8,8	8,9	0,0	4,9	-5,2	2,2	-3,1	-3,0
Crédit net au secteur privé	2,1	-1,2	2,7	0,9	-0,6	-1,4	2,9	0,1	3,7	-0,5	5,6	5,0
Autres postes, net	-0,6	-1,1	-2,3	-2,2	-4,4	-2,2	0,7	-2,7	0,2	-0,1	-0,1	-0,1
Monnaie au sens large	-4,6	-0,4	8,1	6,3	10,2	11,0	8,1	7,9	7,1	8,6	7,3	7,2
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4,4	4,6	4,6	4,8	4,7	4,6	4,4	4,4	4,3	4,1	4,0	3,9
(en pourcentage du PIB)												
Monnaie au sens large	22,9	21,7	21,7	20,7	21,3	21,9	22,9	22,7	23,3	24,3	25,0	25,5
Dépôts des banques privées	12,7	12,0	12,1	11,7	12,0	12,3	12,6	12,6	12,9	13,5	13,9	14,1
Crédit net au secteur privé	15,4	14,4	13,8	13,0	12,6	12,8	14,1	13,4	13,7	13,0	13,8	14,3

Sources : BEAC ; estimations des services du FMI.

1 Les données relatives aux engagements extérieurs des banques commerciales ont été révisées pour tenir compte des engagements à moyen et long terme (comptabilisés jusqu'ici dans la catégorie « autres postes (net) »).

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/215.

Tableau 7. CEMAC : Comptes résumés de la banque centrale, 2016–23

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2019	2019	2019	2019	2020	2020	2021	2022	2023
				Juin	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Juin				
	Est.	Est.	Est.	19/215 ²	Est.	Prél.	19/215 ²	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	2 254	2 131	2 379	2 420	2 830	2 565	2 963	3 132	3 489	4 117	5 063	5 751	6 557
Avoirs¹	3 093	3 218	3 777	3 887	4 279	4 081	4 714	4 801	5 225	6 095	7 154	7 899	8 569
Fonds non alloués	744	638	453	450	409	501	413	413	413	413	413	413	413
Cameroun	1 406	1 770	2 004	1 960	2 254	2 016	2 055	2 198	2 418	2 315	2 399	2 510	2 575
CAR	157	206	215	220	223	209	266	255	272	288	326	360	390
Congo	452	216	250	240	389 ²	457	417	461	600	713	1 014	1 137	1 233
Gabon	500	537	766	845	803	699	1 107	1 113	1 080	1 621	1 930	2 205	2 512
EG	15	-31	-5	25	100	73	196	101	137	359	577	739	803
Tchad	-181	-117	93	146	101	125	260	260	306	384	495	536	643
Dont :													
Compte d'opérations	1 156	2 552	3 360	2 915	3 827	3 637	3 300	3 361	3 658	3 657	3 577	3 950	4 284
Passifs	-839	-1 088	-1 398	-1 467	-1 450	-1 516	-1 751	-1 669	-1 736	-1 978	-2 091	-2 149	-2 012
Fonds non alloués	-18	-17	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16
Cameroun	-301	-448	-529	-566	-553	-569	-602	-604	-649	-649	-649	-649	-616
CAR	-119	-132	-163	-161	-161	-181	-174	-190	-197	-204	-219	-229	-215
Congo	-126	-96	-89	-93	-85	-111	-140	-114	-148	-218	-295	-347	-344
Gabon	-129	-230	-348	-351	-354	-358	-462	-420	-355	-497	-477	-439	-383
EG	-26	-24	-26	-26	-26	-26	-80	-49	-73	-97	-144	-191	-184
Tchad	-121	-140	-227	-254	-254	-254	-276	-277	-298	-298	-291	-278	-254
Avoirs intérieurs nets	1 858	2 066	2 316	2 196	2 112	2 205	1 763	1 861	1 646	1 163	892	576	98
Crédit net à l'État	1 645	1 946	2 209	2 236	2 100	2 297	1 983	2 121	1 724	1 306	1 364	909	375
Créances	2 647	3 261	3 571	3 629	3 567	3 687	3 809	3 818	3 600	3 705	4 159	3 943	3 586
Avances et dette consolidée	2 446	2 770	2 773	2 773	2 773	2 773	2 773	2 773	2 773	2 773	2 891	2 711	2 477
Crédit au FMI	201	491	798	856	794	914	1 037	1 045	827	932	1 268	1 232	1 109
dont Cameroun	50	191	268	309	262	306	341	342	387	387	387	387	354
République centrafricaine	70	87	117	114	115	134	128	144	-151	-158	173	183	169
Tchad	75	97	183	204	184	212	227	256	277	277	271	257	233
Rép. du Congo	6	4	2	2	2	28	53	27	62	131	209	261	258
Guinée équatoriale	0	0	0	0	0	0	-55	-24	-48	-71	-119	-165	-158
Gabon	0	111	228	228	229	235	342	300	300	367	348	310	254
Dépôts des États	-1 002	-1 316	-1 362,6	-1 393,1	-1 467,0	-1 390,9	-1 827	-1 697	-1 876	-2 398	-2 796	-3 034	-3 211
dont Fonds non alloués	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Cameroun	-299	-656	-556	-543	-653	-604	-596	-611	-665	-643	-629	-702	-661
République centrafricaine	-35	-45	-39	-43	-59	-51	-43	-60	-64	-42	-50	-46	-38
Tchad	-77	-93	-227	-184	-137	-114	-180	-178	-203	-180	-212	-221	-292
Rép. du Congo	-206	-93	-64	-79	-95	-119	-213	-213	-203	-430	-683	-749	-832
Guinée équatoriale	-177	-114	-156	-244	-323	-278	-322	-196	-247	-370	-421	-454	-438
Gabon	-208	-315	-315	-299	-199	-225	-472	-438	-493	-733	-799	-861	-949
Créances nettes sur des établissements financ	628	440	432	259	281	243	80	75	256	92	-237	-98	-43
Autres postes, net	-415	-319	-325	-300	-269	-335	-300	-335	-335	-235	-235	-235	-235
Monnaie centrale	4 112	4 197	4 695	4 615	4 942	4 770	4 726	4 993	5 135	5 281	5 955	6 327	6 654
Monnaie en circulation	2 432	2 436	2 577	2 348	2 514	2 550	2 851	2 835	2 916	3 019	3 233	3 470	3 764
Réserves bancaires	1 631	1 717	2 050	2 161	2 355	2 158	2 089	2 055	1 839	2 105	2 255	2 392	2 529
dont Réserves obligatoires	448	442	569	585	665 ²	694	630	707	723	759	828	888	948
Réserves excédentaires	857	977	1 125	1 257	1 392	1 146	1 132	1 026	786	1 001	1 051	1 101	1 151
Encaisses	326	297	356	319	299	318	327	321	330	344	376	403	430
Autres	48	44	68	106	73	61	-214	103	380	157	468	465	361
<i>Pour mémoire :</i>													
Couverture de réserve de la monnaie au sens li	29,3	30,6	33,2	s.o.	37,2	s.o.	38,4	39,2	41,7	46,4	50,2	51,6	52,3
Base monétaire/dépôts (en %)	50,6	52,0	53,4	s.o.	55,0	s.o.	50,1	53,0	53,4	52,2	54,0	53,5	52,7

Sources : BEAC.

¹ Réserves internationales brutes, incluant l'or, les réserves de change, la position des réserves auprès du FMI et le solde global net du compte d'opérations auprès du² Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/215.

Tableau 8. CEMAC : Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–23

(Milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018	2019	2019	2019	2019	2019	2020	2020	2021	2022	2023
				Juin	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Juin				
				CR			CR						
	Est.	Est.	Est.	19/215 ¹	Est.	Prél.	19/215 ¹	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets de la BEAC													
Encours	2 254	2 131	2 379	2 420	2 830	2 565	2 963	3 132	3 489	4 117	5 063	5 751	6 557
Variation par rapport à la fin de l'exercice précédent	-3 294	-123	248	41	448	182	584	753	357	985	946	688	806
dont Cameroun	-824	216	152	-81	227	-27	-22	117	175	73	84	110	98
République centrafricaine	12	35	-22	7	10	-24	40	13	9	19	23	24	45
Congo	-912	-207	42	-14	139	182	116	189	105	149	224	71	98
Gabon	-630	-64	111	75	30	-78	226	274	31	432	328	313	362
Guinée équatoriale	-712	-43	25	29	104	78	146	82	11	210	170	115	71
Tchad	-448	45	123	26	-19	4	117	117	25	103	117	55	131
Fonds non alloués	220	-105	-184	-3	-44	48	-40	-40	0	0	0	0	0

Sources : BEAC ; projections des services du FMI.

1 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 19/215.

Tableau 9. CEMAC : Notations des banques, décembre 2018

	1	2	3	4	5
Pays (nombre de banques)					
Cameroun (14)	0	4	6	3	1
République centrafricaine (4)	0	2	2	0	0
Tchad (8)	0	2	1	5	1
République du Congo (11)	0	3	5	3	0
Guinée équatoriale (5)	0	2	2	0	1
Gabon (8)	1	2	4	0	1
CEMAC (52)	1	15	20	11	4

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC)

1 Tarif 1/ Notations : 1=solide; 2=bonne; 3=pas entièrement satisfaisante; 4=fragile, 5=critique.

2/ La COBAC utilisant des critères rigoureux, elle juge que la situation des banques appartenant aux trois premières catégories est globalement bonne.

Tableau 10. CEMAC : Indicateurs de solidité financière, 2010–19

(Pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 T1	2019 Avril
Capital											
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques ^{1,2}	14.8	11.2	12.4	13.0	13.7	14.0	13.4	16.1	16.5	16.7	17.4
Qualité des actifs											
Prêts improductifs (bruts)/total des prêts (bruts)	6.9	6.8	6.4	8.3	9.1	9.6	11.9	14.6	17.4	19.2	18.6
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres réglementaires	7.5	0.2	1.0	25.9	22.4	22.9	35.4	40.9	52.1	55.7	51.9
Résultat et rentabilité											
Rentabilité des fonds propres	18.2	23.9	23.2	27.2	20.3	16.4	23.5	16.4
Rentabilité des actifs ³	2.0	2.2	2.1	2.5	2.0	1.7	2.5	1.9
Liquidité											
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	188.6	165.2	182.5	150.8	156.3	151.9	141.3	158.2	163.5	178.9	175.8
Total des dépôts/total des prêts (non interbancaires)	125.7	138.0	145.7	130.4	127.4	111.6	102.3	101.5	104.2	110.6	112.4
Crédit											
Encours de prêts brut (comptabilité des banques) (en milliards de FCFA)	4837	5273	5948	7111	7699	8486	8991	8814	9071	8578	8576
Encours de prêts bruts - taux de croissance annualisé		9.0	12.8	19.5	8.3	10.2	5.9	-2.0	2.9	0.2	-0.02

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC)

1 Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle 1. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres complémentaires (« tier 2 ») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base (« tier 1 ») et du minimum de fonds propres de base (« tier 1 »)

2 Les actifs pondérés des risques sont estimés selon la pondération suivante : 0 % pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale et 100 % pour tous les autres actifs.

³ Ratio bénéfiques après impôts/moyenne des avoirs totaux en début et fin de période.

Annexe I. Réponses des autorités aux recommandations précédentes du FMI

Recommandations issues des consultations régionales de 2018		Réponses des autorités de la CEMAC
Dosage de mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Important ajustement budgétaire dans chaque pays membre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays membres ont poursuivi leurs efforts d'assainissement des finances publiques, ce qui a contribué à une nette diminution des déficits budgétaires en 2018. Certains dérapages ont été observés au Cameroun et au Gabon au début de l'année 2019, mais les autorités nationales ont convenu de prendre des mesures vigoureuses, y compris des mesures préalables dans certains cas, pour éviter que ces dérapages se répètent.
	<ul style="list-style-type: none"> • Réformes structurelles pour diversifier l'économie et rétablir une croissance soutenue. 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre globale du programme des réformes économiques et financières (PREF) accuse un retard, avec des lacunes dans le renforcement de la gouvernance des autorités fiscales et l'amélioration du climat des affaires.
Réforme de la politique monétaire et des sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager un durcissement de l'orientation de la politique monétaire au cas où l'accumulation de réserves serait inférieure aux objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'inflation a reculé et l'accumulation de réserves a dépassé les objectifs ; il n'est donc pas nécessaire de procéder à un nouveau durcissement.
	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser les instruments de gestion de la liquidité et de politique monétaire de la BEAC. 	<ul style="list-style-type: none"> • La BEAC a procédé à une refonte complète de son cadre de politique monétaire. La gestion de la liquidité est désormais fondée sur les prévisions des facteurs autonomes ; l'offre de liquidité est assurée par voie d'appels d'offres concurrentiels ; l'utilisation des titres d'État en garanties est désormais soumise à des décotes différenciées pour tenir compte des risques souverains des pays émetteurs ; et le dispositif d'aide de liquidité d'urgence est totalement opérationnel. La BEAC a également resserré progressivement sa gestion des liquidités et prévoit de passer à une absorption nette à partir du début de l'année 2020.
Liens macro-financiers et secteur financier	<ul style="list-style-type: none"> • Passer à un contrôle bancaire entièrement fondé sur le risque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau plan stratégique de la COBAC (2019–21) oriente les futures réformes et les programmes de travail sur un objectif de renforcement de la surveillance fondée sur le risque.

	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'application des règles prudentielles de la réglementation des changes. 	<ul style="list-style-type: none"> • La BEAC et la COBAC ont renforcé l'application de la réglementation des changes. Les sessions disciplinaires de la COBAC des 12 derniers mois ont été principalement axées sur les banques non conformes à la nouvelle réglementation des changes. Plusieurs sanctions (notamment pécuniaires) ont été appliquées.
	<ul style="list-style-type: none"> • Faire aboutir la résolution des banques insolubles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les progrès restent limités dans ce domaine. Même si les décisions de résolution sont prises, les procédures restent longues, en particulier pour les banques publiques.
Cadre d'intégration et de convergence régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'application du cadre de surveillance régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des progrès ont été réalisés. Un projet de système d'alerte précoce a été élaboré et les travaux sur le régime de sanctions pour les pays ne se conformant pas au cadre de convergence régional ont été lancés. Deux pays ont présenté des plans de convergence triennaux.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Source de risque/Probabilité	Incidence attendue	Mesures proposées pour atténuer les risques
Retards dans la mise en œuvre des réformes régionales	Forte	
<ul style="list-style-type: none"> • Une mise en œuvre moins rigoureuse des programmes appuyés par le FMI ou des retards dans la conclusion des discussions sur d'éventuels nouveaux programmes pourraient avoir des effets néfastes sur le financement extérieur et l'accumulation de réserves, ainsi que sur la confiance des investisseurs privés et des ménages. <p>Probabilité : moyenne à court terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de progrès dans la reconstitution des réserves régionales, sur fond d'incertitudes en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes et le lancement d'éventuels nouveaux programmes, pourrait donner lieu à des sorties de capitaux et mettre à rude épreuve le rattachement du franc CFA à l'euro. • L'absence de progrès sensibles dans les réformes des finances publiques et du secteur financier pourrait freiner davantage l'investissement privé et porter atteinte aux efforts de diversification de l'économie régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire part d'une forte détermination à atteindre les objectifs des programmes afin d'assurer une continuité dans l'orientation de la politique économique, même lorsque les programmes prennent fin et que le lancement de nouveaux programmes doit encore être étudié.
Croissance mondiale plus faible que prévu	Moyenne à forte	
<p>Des facteurs spécifiques aux États-Unis, en Europe, en Chine et dans les pays émergents en difficulté se combinent les uns aux autres pour entraîner un ralentissement synchronisé et prolongé de la croissance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Europe : En raison de la faiblesse de la demande extérieure, du Brexit ou des inquiétudes concernant certains pays très endettés, certaines entreprises de la zone euro retardent leurs investissements, tandis que la perte de confiance réduit la consommation privée. Les attentes en matière d'inflation diminuent et la région entre dans une période prolongée de croissance anémique et de faible inflation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance mondiale plus faible pourrait entraîner une baisse de la demande et des prix des produits de base, ce qui se traduirait par un choc potentiellement important sur les termes de l'échange. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures accélérées pour diversifier les bases de la croissance et approfondir le marché régional. • Épargner les bénéfices exceptionnels qui résulteraient de prix du pétrole plus élevés que prévu pour créer des volants de sécurité.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques qui figurent dans la liste correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les expressions « court terme » et « moyen terme » indiquent que le risque pourrait se réaliser dans un délai de 1 ans et de 3 ans respectivement.

Source de risque/Probabilité	Incidence attendue	Mesures proposées pour atténuer les risques
<p>Probabilité : élevée de court terme à moyen terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chine : À court terme, une nouvelle escalade des tensions commerciales non seulement réduit la demande extérieure, perturbe les chaînes d’approvisionnement et sape la confiance et l’investissement, mais peut également entraîner un resserrement des conditions financières, un fort ralentissement du marché immobilier, une nouvelle déflation de l’indice des prix à la production et une chute des prix des produits de base. À moyen terme, l’affaiblissement de la demande extérieure, le renversement éventuel de la mondialisation et le rôle croissant de l’État pourraient peser sur les perspectives de croissance. En outre, un assouplissement excessif des politiques économiques, qui annule les progrès réalisés en matière de désendettement et de rééquilibrage, augmente le risque, à terme, d’un ajustement déstabilisateur ou d’un ralentissement marqué de la croissance. <p>Probabilité : élevée de court terme à moyen terme.</p>		
<p>Détérioration des conditions de sécurité dans la région</p>	<p>Moyenne</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Une détérioration des conditions de sécurité ou la survenance de troubles sociaux pourraient nuire à l’activité économique et compromettre les efforts de réforme (Cameroun, Tchad, République centrafricaine). <p>Probabilité : moyenne à élever à court terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une telle détérioration pourrait nuire au redressement économique déjà fragile, porter atteinte aux attentes du secteur privé, affaiblir le climat des affaires, et encourager la fuite des capitaux malgré les mesures prises pour améliorer le rapatriement des recettes d’exportations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un dialogue social efficace, assurer la sauvegarde des dépenses prioritaires dans le secteur social.
<p>Fortes fluctuations des prix de l’énergie</p>	<p>Moyenne</p>	
<p>Les risques pesant sur les prix sont globalement équilibrés, traduisant des chocs compensatoires, mais importants et incertains, sur l’offre et la demande. À court terme, l’incertitude qui entoure les chocs se traduit par une volatilité élevée des prix, ce qui a un effet néfaste sur les investissements dans le secteur de l’énergie. Lorsque les chocs se concrétisent, ils peuvent</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les incertitudes liées aux cours du pétrole pourraient retarder les plans d’investissement et nuire à la croissance. Si les risques liés à la faible croissance se concrétisent, les prix du pétrole pourraient connaître une forte baisse, ce qui réduirait la croissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures accélérées pour diversifier les bases de la croissance et approfondir le marché régional.

Source de risque/Probabilité	Incidence attendue	Mesures proposées pour atténuer les risques
<p>provoquer des variations de prix importantes et persistantes. Si, globalement, une hausse des prix du pétrole nuirait à la croissance mondiale, elle serait en revanche bénéfique pour les pays exportateurs de pétrole.</p> <p>Probabilité : moyenne de court terme à moyen terme.</p>	<p>globale, l'accumulation des réserves et les recettes pétrolières.</p>	
<p>Forte augmentation des primes de risque</p>	<p>Forte</p>	
<p>Une brusque détérioration du sentiment du marché pourrait déclencher des épisodes d'aversion pour le risque tels que la perception d'une sous-évaluation des risques. Une hausse des primes de risque entraîne une augmentation des risques liés au service de la dette et au refinancement, une pression sur les entreprises, ménages et États vulnérables endettés, des corrections déstabilisatrices des valorisations d'actifs tendues et des pressions sur les comptes de capitaux, autant de facteurs qui freinent la croissance.</p> <p>Probabilité : élevée à court terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un tel durcissement pourrait mettre en péril l'incidence des politiques d'ajustement et du financement extérieur sur l'accumulation des avoirs extérieurs nets, compte tenu des pressions de plus en plus fortes qui en découleraient et favoriseraient la fuite des capitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le cap des politiques régionales et nationales pour sauvegarder la stabilité extérieure, renforcer la mise en œuvre de la législation sur le marché des changes, et approfondir les mesures de protection de la stabilité du secteur bancaire.
<p>Manque de confiance dans l'application de la nouvelle réglementation des changes</p>	<p>Forte</p>	
<p>Une perception prolongée de rareté des devises étrangères dans un contexte d'incertitudes quant à la volonté politique et à la capacité de mettre en œuvre la nouvelle réglementation des changes.</p> <p>Probabilité : moyenne à court terme.</p>	<p>Les incertitudes dans ce domaine pourraient provoquer une perte de confiance dans le système monétaire et encourager la fuite de capitaux.</p>	<p>Intensifier le dialogue avec le secteur de l'exportation des produits de base et le secteur bancaire afin de clarifier toutes les questions relatives à l'application pratique de la nouvelle réglementation. Définir et mettre également en œuvre un solide plan de communication avec le public.</p>
<p>Manque de détermination dans la mise en œuvre des réformes visant à renforcer la gouvernance et à améliorer le climat des affaires.</p>	<p>Forte</p>	

Source de risque/Probabilité	Incidence attendue	Mesures proposées pour atténuer les risques
<p>Un manque de détermination à mettre en œuvre des réformes visant à renforcer la gouvernance des fonds publics et à améliorer le climat des affaires pourrait freiner les progrès nécessaires pour parvenir à la croissance non pétrolière plus forte et au meilleur recouvrement des recettes non pétrolières dont la région a besoin pour asseoir le financement des dépenses prioritaires sur une base saine, étant donné que la production et les recettes pétrolières sont appelées à diminuer au fil du temps.</p> <p>Probabilité : moyenne à court terme.</p>	<p>Une absence de progrès dans la diversification de l'économie et la réalisation d'investissements favorables à la croissance réduirait les possibilités d'emploi pour une population jeune et croissante, ce qui saperait à terme les fondements de la cohésion sociale.</p>	<p>Mettre en place des mécanismes inclusifs et associer la société civile à la définition des principales réformes de gouvernance et des mécanismes de suivi des progrès accomplis.</p>

Annexe III. Évaluation du secteur extérieur

La position extérieure de la CEMAC est estimée plus faible que celle correspondant aux fondamentaux et aux politiques souhaitables à fin 2019. Le déficit des transactions courantes a connu une nette amélioration par rapport à 2016 et s'est stabilisé aux alentours de 2,5 % entre 2018 et 2019. À moyen terme, il devrait se maintenir en dessous de 3 % du PIB à la faveur de l'assainissement budgétaire en cours, malgré la baisse des cours du pétrole. Les réserves ont enregistré une augmentation plus rapide en 2019, mais demeurent inférieures aux niveaux jugés appropriés pour les pays exportateurs de pétrole selon le paramètre d'adéquation des réserves. Les autorités doivent maintenir une orientation monétaire suffisamment restrictive tout en poursuivant la mise en œuvre intégrale de la réglementation des changes, afin d'amener les réserves au critère recommandé de 5 mois d'importations, jugé approprié pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles.

A. Évolution récente des comptes extérieurs

1. Le solde régional des transactions extérieures s'est stabilisé en 2018 et au premier semestre 2019, mais devrait rester négatif à moyen terme (Graphique 1). Le déficit des transactions courantes est passé de 4,9 % du PIB en 2017 à 2,7 % du PIB en 2018 et devrait s'établir à 2,5 % du PIB à fin 2019. Cette évolution favorable du solde courant est essentiellement due à un redressement des volumes et des prix des exportations de pétrole, favorisé également par l'appréciation du dollar par rapport au FCFA. Les importations de biens ont diminué de plus de 5 % du PIB entre 2016 et 2019 car le vaste assainissement budgétaire et une politique monétaire suffisamment restrictive ont réduit la demande intérieure. Depuis 2016, le solde global des transactions courantes a connu une nette amélioration dans tous les pays, mais il ne devrait rester positif qu'au Gabon. À moyen terme, le déficit courant devrait se stabiliser en dessous de 3 % du PIB malgré la baisse des cours du pétrole, grâce à l'impact continu de l'assainissement budgétaire. En conséquence, les réserves devraient augmenter pour dépasser 5 mois d'importations d'ici 2022, contre 2,7 mois d'importations à fin 2018.

2. Le rapatriement des recettes d'exportation a été considérablement amélioré grâce à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation des changes et aux décaissements des appuis budgétaires extérieurs, contribuant à accélérer l'accumulation de réserves. L'objectif relatif aux avoirs extérieurs nets à juin 2019 a été dépassé de plus de 800 millions d'euros. Même s'il convient de saluer ces améliorations, les autorités ne doivent pas compter uniquement sur la nouvelle réglementation des changes pour accroître leurs réserves de change, mais plutôt lancer des réformes structurelles visant à renforcer l'attrait de la région pour les investissements directs étrangers. Dans la mesure où le niveau d'IDE a considérablement régressé au cours des trois dernières années, le rétablissement de la confiance passera par la mise en œuvre rapide des politiques macroéconomiques envisagées dans les programmes appuyés par le FMI, ainsi que par des réformes visant à améliorer le climat des affaires.

B. Adéquation des réserves

3. La couverture des réserves de la CEMAC s'est améliorée mais demeure inférieure au niveau jugé approprié pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles et nécessaire pour amortir les chocs sur les termes de l'échange. La couverture des réserves devrait dépasser 3 mois d'importations prospectives extra régionales d'ici la fin de l'année 2019 (Graphique 2). Ce niveau reste inférieur au critère de 5 mois d'importations, jugé approprié pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles, et rend ainsi la région relativement vulnérable aux chocs extérieurs défavorables. Dans le même ordre d'idées, l'analyse coûts-avantages relative aux pays soumis à des contraintes de crédit et dotés d'un régime de change fixe indique que le niveau optimal des réserves devrait être encore plus élevé, de l'ordre de 9 mois d'importations¹, très au-dessus des niveaux actuels de couverture. Toutefois, les réserves à fin 2019 devraient dépasser 60 % du paramètre d'adéquation des réserves du FMI, ce qui marque une augmentation par rapport à 2016 où elles n'atteignaient pas ce taux, mais est néanmoins très en-dessous de la fourchette de 100–150 %, jugée globalement indiquée à titre de précaution. L'évaluation de l'adéquation des réserves semble appropriée si l'on considère les ratios de la monnaie au sens large et des passifs à court terme (38 % et 158 % respectivement, contre des seuils minima de 20 et 100 %). Deux points importants viennent nuancer ces observations. Premièrement, comme indiqué dans la précédente analyse, la présente évaluation ne tient pas compte de la garantie par le Trésor français de couvrir une position de réserves négative, ce qui pourrait limiter le besoin de volants de réserves plus élevés. Deuxièmement, elle ne prend pas en considération l'impact qu'aurait une mise en œuvre plus rigoureuse de la nouvelle réglementation des changes, impact qui pourrait être significatif ne serait-ce que compte tenu des éventuelles participations étrangères dans les entreprises publiques présentes dans le secteur des exportations de produits de base sous diverses formes de partenariat avec des opérateurs étrangers. Si la nouvelle réglementation est correctement gérée, de façon transparente et favorable aux entreprises, elle pourrait considérablement modifier le niveau des réserves de la CEMAC.

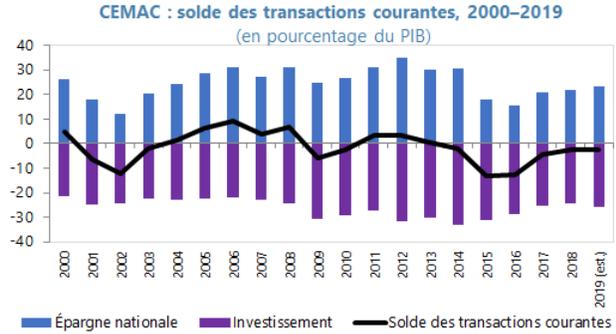
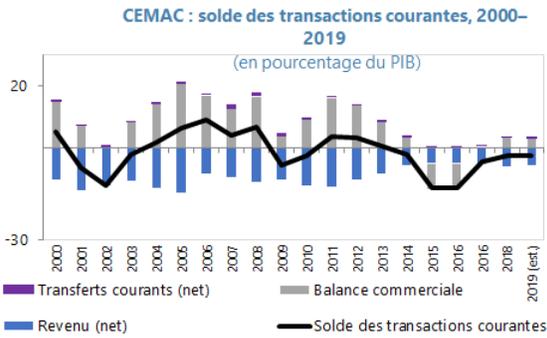
4. La reconstitution de volants de réserves à moyen terme nécessite un dosage approprié de la politique économique. La couverture des réserves devrait progressivement s'améliorer à moyen terme, en raison de l'assainissement budgétaire initial et d'une politique monétaire suffisamment restrictive, dans la mesure où des réformes structurelles jettent les bases d'une croissance plus forte et plus diversifiée. Selon les données à août 2019, il semble que les réserves de la BEAC aient régulièrement augmenté depuis le milieu de l'année 2018 grâce aux décaissements des appuis budgétaires extérieurs favorisés par l'impact initial de la réglementation des changes. La BEAC a indiqué que les volumes de rapatriement ont quadruplé depuis la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation. Les réserves devraient continuer d'augmenter durant les derniers mois de 2019 pour atteindre une couverture de 3,3 mois d'importations prospectives extrarégionales d'ici la fin de l'année, puis une couverture de 5,2 mois d'importations d'ici la fin de l'année 2022 (Graphique 3).

¹ Dabble-Norris, E. J, I. Kim, et K. Shoran : « *Optimal Precautionary Reserves for Low-Income Countries: A Cost-Benefits Analysis* », document de travail du FMI 11/249, 2011

Graphique 1. CEMAC : Évolution du secteur extérieur, 2000–19

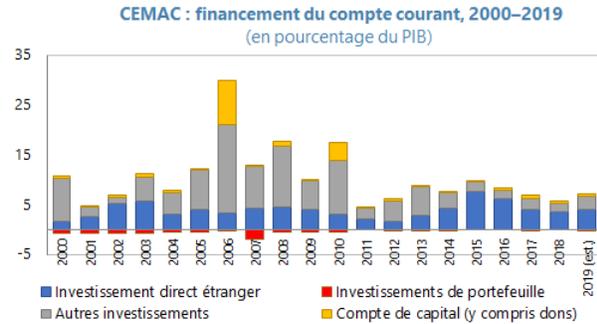
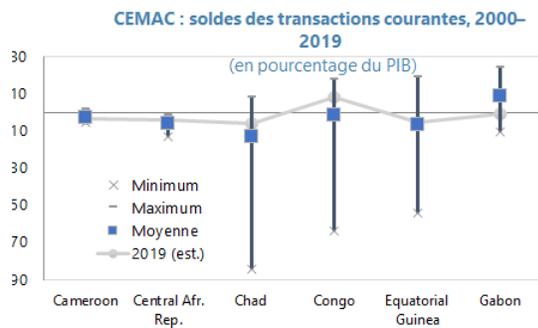
Le solde des transactions courantes régional continue de s'améliorer, sous l'effet de l'évolution de la balance commerciale et ...

... d'un fort ralentissement de l'investissement ...



... dans plusieurs pays de la CEMAC, y compris ceux n'ayant pas récemment bénéficié d'un programme appuyé par le FMI.

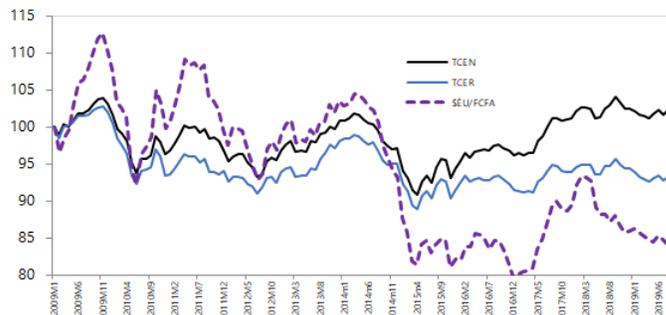
L'investissement direct étranger constitue une source stable de financement extérieur, même si les prêts diminuent.



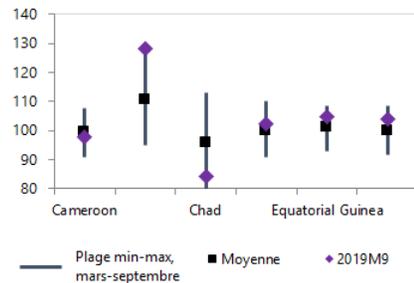
Le taux de change effectif réel de la région s'est apprécié, ce qui reflète l'appréciation du dollar face à l'euro...

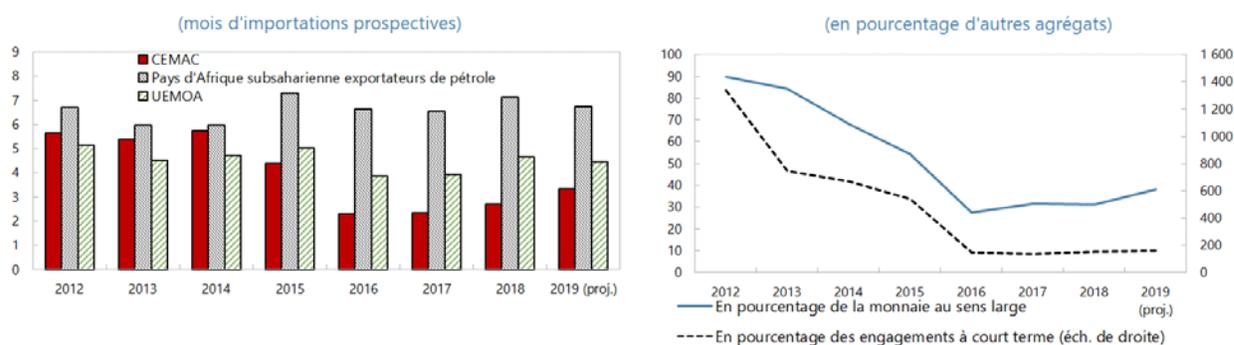
... tandis que les pressions inflationnistes restent modérées dans la plupart des pays de la CEMAC.

CEMAC : taux de change effectifs réel et nominal, 2009–août 2019
(2009M1=100)



CEMAC : taux de change effectif réel des pays de la CEMAC, 2007–septembre 2019
(2010=100)

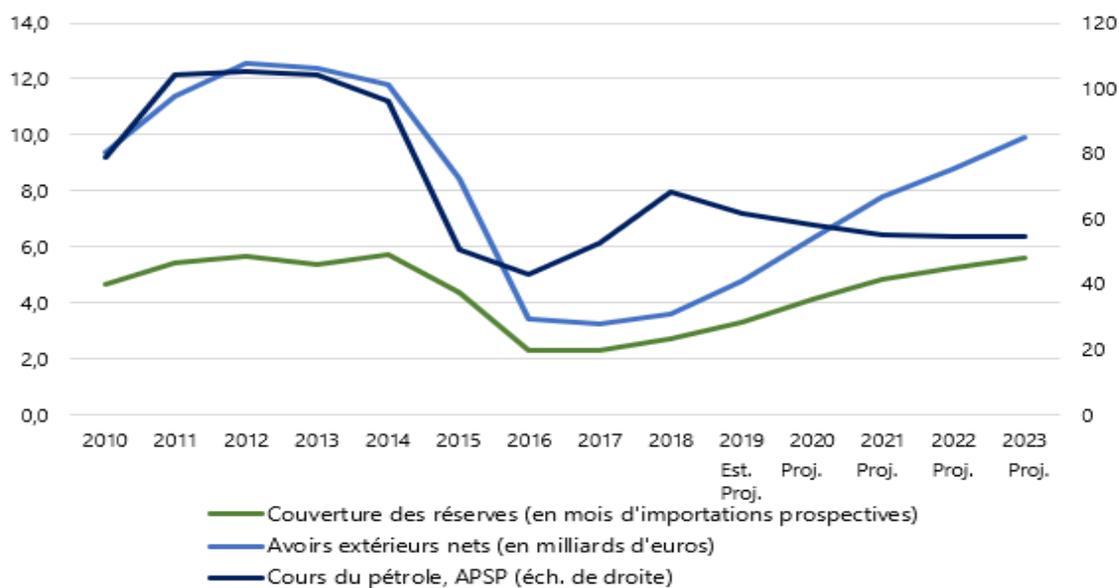


Graphique 2. BEAC : Couverture des réserves de change, 2012–19

Sources : base de données des Perspectives économiques régionales - Afrique ; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Cours du pétrole et couverture des réserves

(Dollar/baril, et mois d'importations prospectives)



Sources : BEAC ; autorités nationales ; PEM ; calculs des services du FMI.

C. Évaluation du secteur extérieur

5. Les évaluations des transactions courantes et du taux de change effectif réel (TCER) de 2019 semblent indiquer une surévaluation et une position extérieure plus faible que celle correspondant aux fondamentaux et aux politiques souhaitables.

Le TCER s'est déprécié tout au long de l'année 2019 (d'environ 6 %), en raison surtout d'un affaiblissement de l'euro par rapport au dollar (Graphique 1). La méthode utilisée pour évaluer la position extérieure repose sur le modèle du solde courant de la méthode « EBA-Lite », qui compare le solde sous-jacent des transactions extérieures à la norme de solde courant estimée par le modèle. Ce modèle fait apparaître une surévaluation de 11,4 % du taux de change et un déficit courant estimé pour 2019 à 2,5 % du PIB, par rapport à une norme d'excédent de 0,3 % du PIB (en supposant une élasticité des transactions courantes au TCER de $-0,25$)². La position extérieure à fin 2019 est estimée plus faible que celle correspondant aux fondamentaux et aux politiques souhaitables³, malgré une contribution positive de l'ajustement du solde budgétaire, des dépenses de santé et de la variation des réserves.

Solde courant : Méthode « EBA lite »

	2019
Solde courant effectif	-2,5 %
Solde courant ajusté	2,8 %
Écart	2,6 %
dont : espace budgétaire	1,0 %
dont : dépenses de santé	1,7 %
dont : variation des réserves	0,0 %
dont : crédit privé/PIB	0,0 %
dont : croissance du crédit privé	0,0 %
dont : contrôle de capitaux	-0,1 %
Résiduel	-5,4 %
Norme du solde courant (ajusté-écart)	0,3 %
Écart du solde courant (effectif-norme)	-2,8 %
Écart TCER	11,4 %

D. Compétitivité structurelle

6. Selon les indicateurs de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires (« Doing Business »), les pays de la CEMAC continuent d'enregistrer de moins bons résultats que les pays comparables, ce qui indique que de nettes améliorations sont possibles pour renforcer le climat des affaires, plus précisément :

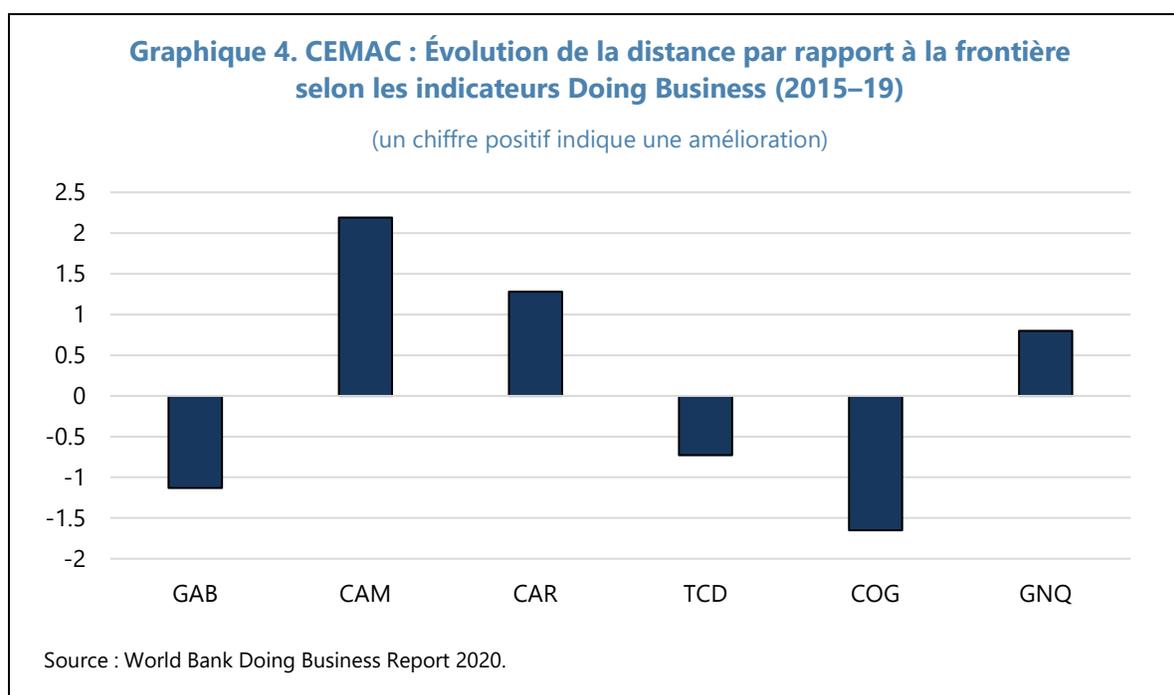
- **Les progrès au classement Doing Business sont hétérogènes** (Graphique 4). Entre 2015 et 2019, des progrès ont été enregistrés au Cameroun, en République centrafricaine, et dans une

² La norme de solde courant a été estimée en agrégeant les données d'entrée par pays, avec des pondérations basées sur le PIB (nominal) pour les indicateurs économiques et sur la population pour les indicateurs démographiques. La norme estimée au moyen des données à 2019 montre que, compte tenu des fondamentaux et en particulier de l'évolution des réserves, le solde courant devrait être légèrement en excédent.

³ Les politiques souhaitables reposent sur les projections de fin de programmes en 2022 et sont définies comme suit : i) l'accumulation de réserves est considérée comme ne devant pas être inférieure au niveau nécessaire pour atteindre l'objectif à moyen terme de 5 mois d'importations extrarégionales d'ici 2022 ; ii) un excédent budgétaire égal à 0,2 % du PIB et des dépenses de santé à 2,5 % du PIB, et iii) un ratio crédit au secteur privé/PIB égal à 16 % et une croissance du crédit de 3,5 %.

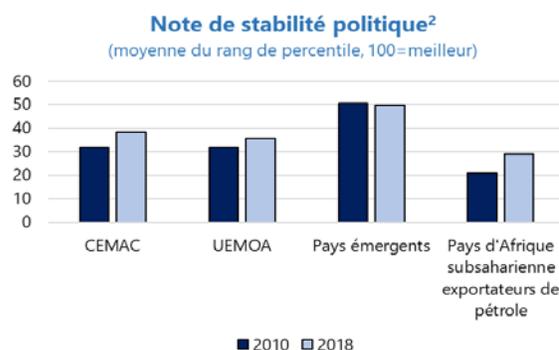
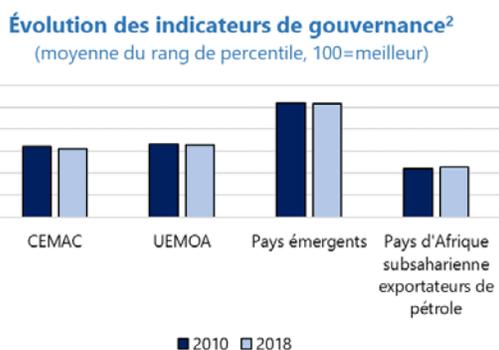
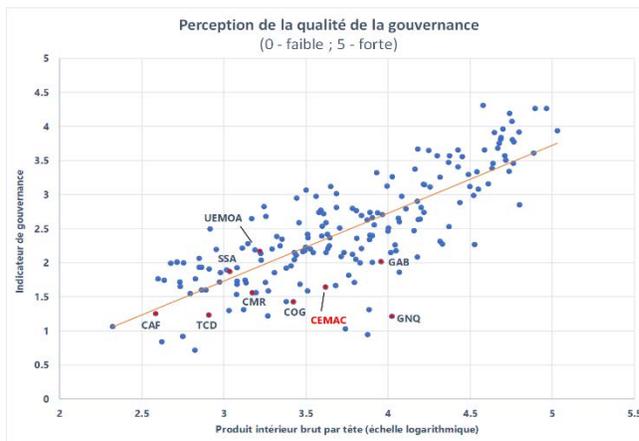
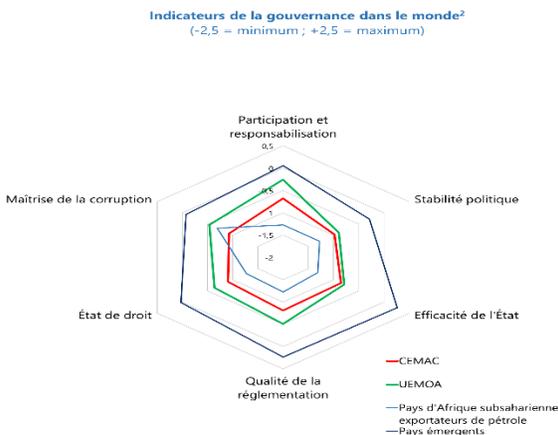
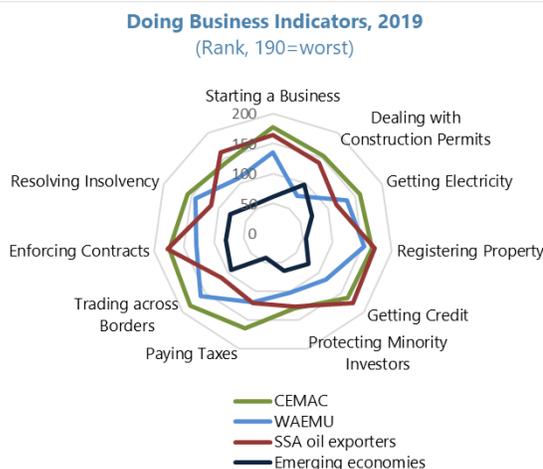
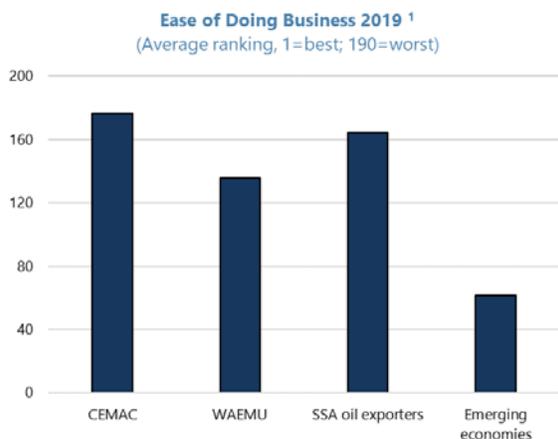
moindre mesure, en Guinée équatoriale, tandis que d'autres pays ont peu progressé, voire régressé en termes de qualité du climat des affaires, par exemple le Tchad qui a connu une forte détérioration en 2019.

- **Les pays de la CEMAC accusent un retard par rapport à leurs pairs de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA), bien qu'ils soient comparables aux pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne** (Graphique 5)⁴. Les faibles résultats des pays de la CEMAC se retrouvent dans les différentes sous-composantes des indicateurs Doing Business, les obstacles les plus prononcés pour les entreprises étant dans les domaines suivants : création d'entreprises, raccordement au réseau électrique, octroi de permis de construire, exécution des contrats, et commerce transfrontalier (Graphique 5). En outre, le manque d'infrastructures appropriées et d'approvisionnement fiable en énergie demeure problématique. De plus, les procédures relatives au paiement des impôts et au transfert de propriété restent lourdes.
- **Les indicateurs de gouvernance semblent également indiquer des résultats décevants pour les pays de la CEMAC.** Les pays de la CEMAC sont à la traîne de leurs pairs de l'UEMOA et des pays émergents, selon les « indicateurs de gouvernance » de la Banque mondiale. En outre, la gouvernance est plus faible dans la CEMAC, même en tenant compte des niveaux de revenu par habitant (Graphique 5).



⁴ La prudence s'impose dans l'interprétation des résultats, compte tenu du petit nombre de répondants, de la couverture géographique limitée, et des hypothèses normalisées relatives aux obstacles à la conduite des affaires et à la disponibilité des informations.

Graphique 5. CEMAC : Indicateurs de la gouvernance et des affaires



Sources : Édition 2020 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale ; Indicateurs de la gouvernance dans le monde 2018 ; calculs des services du FMI.

¹ Pays d'Afrique subsaharienne exportateurs de pétrole = Angola, Nigéria et Soudan du Sud.

² L'indicateur global de gouvernance correspond à la moyenne simple des indicateurs de maîtrise de la corruption, d'efficacité de l'État, de qualité de la réglementation, de stabilité politique et de participation et responsabilisation

Annex IV. Engagement de principe de la deuxième réunion tripartite

BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

CONSULTATION TRIPARTITE ENTRE LES ÉTATS, LES INSTITUTIONS DE LA CEMAC ET LE FMI

(Yaoundé, le 02 octobre 2019)

RECOMMANDATIONS

La deuxième réunion consultative entre les Ministres en charge des Finances et de l'Économie des pays membres, les Institutions de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et le Fonds Monétaire International (FMI) s'est tenue le 02 octobre 2019 à Yaoundé (République du Cameroun).

Au cours de cette réunion, les participants ont évalué les performances de la stratégie de sortie de crise, notamment à travers la mise en œuvre des programmes soutenus par le FMI visant le redressement économique et financier de la sous-région.

Constatant que la stratégie sous-régionale de sortie de crise enregistre des progrès encourageants en matière de stabilisation du cadre macroéconomique, notamment en ce qui concerne la reconstitution des réserves de changes ;

Se félicitant de l'entrée en programme du Congo, de la mise en œuvre globalement satisfaisante des recommandations issues de la première réunion tripartite tenue à Douala et de la dynamisation des relations entre la Guinée-Equatoriale et les services du FMI ;

Soulignant néanmoins les vulnérabilités auxquelles le processus de rétablissement des équilibres macroéconomiques demeure exposé, en particulier celles liées à la faiblesse de la croissance, au niveau élevé des arriérés intérieurs, aux réticences relatives à la mise en œuvre de la réglementation des changes ;

Notant par ailleurs que (i) la croissance économique dans la sous-région, initialement projetée à 3,0 % par les services de la BEAC, a été revue à la baisse à 2,7 % et reste modeste,

(ii) l'ajustement budgétaire a été principalement porté par la réduction des dépenses. (iii) la dynamique des recettes non pétrolières demeure en deçà des attentes, et (iv) la reconstitution des réserves de changes exprimées en mois d'importations des biens et services doit encore être accélérée ;

Relevant que malgré les perspectives favorables, les facteurs de risque pourraient compromettre les équilibres internes et externes de la sous-région, en particulier (i) l'amélioration du solde budgétaire global et du solde extérieur courant, (ii) le redressement soutenu des avoirs extérieurs et (iii) la résilience du système bancaire ;

Réaffirmant par ailleurs leur engagement à accélérer la mise en œuvre de la stratégie de sortie de crise, dans un esprit communautaire et solidaire, en particulier la nécessité de poursuivre l'application des orientations de la première réunion tripartite, les participants ont demandé :

Aux États membres :

- de veiller à la bonne mise en œuvre de leurs programmes avec le FMI, à travers la poursuite des réformes structurelles et des efforts d'ajustement budgétaires en ligne avec les objectifs ;
- en particulier, à la Guinée Équatoriale, de tout mettre en œuvre pour satisfaire les conditions requises pour la mise en place d'un programme financier appuyé par le FMI ;
- de s'engager à l'échéance de leurs programmes respectifs à discuter avec le FMI en vue de démarrer un nouveau cycle de programmes soutenus par cette Institution ;
- de soumettre à la Commission de la CEMAC, au plus tard en décembre 2019, les plans nationaux de convergence visant à assurer le respect des critères de convergence à l'échéance de l'année 2021 ;
- d'accélérer les audits des arriérés intérieurs et de procéder à leur apurement suivant une stratégie adaptée et conforme aux normes internationales, prenant en considération la nécessité de réduire le stock des crédits bancaires non performants ;
- de maintenir les efforts dans la mise en œuvre des repères structurels visant le rapatriement des recettes d'exportation et des avoirs extérieurs détenus par les entreprises publiques à l'étranger tel que convenu dans le cadre des programmes en cours avec le FMI ;
- de continuer à soutenir la BEAC dans l'application de la réglementation des changes et en particulier de mettre à sa disposition au plus tard en fin octobre 2019, les conventions signées avec les opérateurs du secteur des industries extractives ;

- d'œuvrer avec la BEAC et la COBAC à l'effet de mettre en place une stratégie de réduction des créances en souffrance.

Pour soutenir les États dans leurs efforts de sortie de crise, il est recommandé aux Institutions sous-régionales :

Au niveau de la BEAC :

- de poursuivre la communication avec les parties prenantes, avec l'appui des États et de la Commission de la CEMAC, pour la bonne application de la nouvelle réglementation des changes ;
- de poursuivre la politique de réduction progressive de l'excédent de la liquidité bancaire ;
- de continuer la politique monétaire prudente en vue du redressement progressif des avoirs extérieurs ;
- d'assurer l'opérationnalisation d'une plateforme de coordination entre les États et la Banque Centrale pour renforcer la coordination des politiques d'endettement ;

Au niveau de la COBAC :

- de poursuivre l'application du nouveau cadre des sanctions ;
- d'appliquer le nouveau plan stratégique ;
- d'accélérer le processus de résolution des banques en difficulté dans la sous-région ;

Au niveau de la Commission de la CEMAC :

- d'accélérer les réformes en matière de politiques sectorielles communes et le renforcement de l'intégration sous-régionale ;
- d'accélérer la mise en place d'un Outil d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques en zone CEMAC avec l'appui de la Banque Mondiale ;
- de faire adopter par les instances compétentes de la Communauté le dispositif de sanctions pour les infractions aux règles de la surveillance multilatérale.

Par ailleurs, afin d'accélérer le processus de sortie de crise et de renforcer la résilience des économies de la sous-région, les partenaires au développement sont exhortés à :

Au niveau du FMI :

- accélérer la conclusion du programme financier avec la Guinée Equatoriale en **tenant compte des efforts réels fournis par le pays dans le cadre de la soumission** de demande

d'adhésion à l'ITIE ; et d'appuyer les États membres afin d'améliorer la transparence et la gestion des recettes des hydrocarbures et minières et de renforcer les capacités en matière de suivi des exportations et,

- entamer une évaluation préliminaire des résultats des premiers programmes et ouvrir les négociations sur de nouveaux programmes davantage axés sur les réformes structurelles et les objectifs de croissance ;

Au niveau de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement :

- procéder au décaissement des appuis financiers à bonne date, lorsque les conditions sont remplies par les États ;
- accroître le niveau de leurs appuis budgétaires afin de soutenir les efforts entrepris par les États pour apurer les arriérés intérieurs ;
- appuyer les États membres à améliorer leurs politiques sectorielles et leur classement dans « *Doing Business* » et autres indicateurs de performance ;

A l'ensemble des Institutions Multilatérales et des autres bailleurs :

- renforcer l'harmonisation de leurs conditionnalités pour le financement des besoins budgétaires.

Au terme de leur concertation, les participants ont convenu de tenir la prochaine réunion tripartite au cours du 1^{er} semestre 2020. Enfin, les Ministres et les responsables des Institutions sous-régionales ont réitéré leurs remerciements au FMI et aux autres partenaires au développement pour la qualité des relations ainsi que celle de l'appui fourni aux États membres.

/s/

Cesar Augusto MBA ABOGO
Le Président du Comité Ministériel
de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale,

Apendice I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

Le Gouverneur

Yaoundé, le 28 novembre 2019

Madame Kristalina Georgieva

Directrice Générale

Fonds Monétaire International

700 19th Street, NW

Washington, DC 20431

États-Unis

Objet : Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

Madame la Directrice Générale,

La présente lettre est une mise à jour des assurances fournies en juin 2019 par les Institutions communautaires en soutien aux programmes de relance et de réformes économiques engagés par les États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Elle reflète les discussions menées lors des consultations régionales effectuées du 24 octobre au 6 novembre 2019 par les services du Fonds Monétaire International (FMI) auprès des Institutions de la CEMAC.

A cette occasion, je souhaiterais vous réitérer, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre brillante nomination aux fonctions de Directeur Général du Fonds Monétaire International. Revenant sur la question visée en objet, je suis heureux de vous faire part de l'état d'avancement des mesures entreprises par la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC) et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), ainsi que de celles qu'elles envisagent de mettre en œuvre au cours des prochains mois.

Dans un environnement international de moins en moins favorable et des défis sécuritaires importants toujours persistants dans la sous-région, la situation économique des pays de la CEMAC demeure fragile. La croissance globale attendue pour la région en 2019 s'établirait à 2,5 pourcent en termes réels, avec une légère amélioration de la croissance hors-pétrole à 2,2 pourcent compensant un ralentissement de la croissance pétrolière. Le déficit de la balance courante extérieure, légèrement mitigé par les exportations pétrolières et une croissance modérée des importations, se maintiendrait

à environ 2,5 pourcent du PIB en 2019. L'inflation moyenne a ralenti au cours des derniers mois et devrait rester contenue en dessous de 2,5 pourcent cette année.

Dans ce contexte, les efforts d'assainissement budgétaire des Etats membres, conjugués avec les mesures d'appui de la BEAC et de la COBAC, notamment le resserrement de la politique monétaire et l'application de la réglementation des changes, ainsi que les financements extérieurs mobilisés dans le cadre des programmes avec le FMI, ont eu un impact positif sur l'évolution des avoirs extérieurs nets de la CEMAC. En outre, le Congo et la Guinée Équatoriale ont également contribué à la consolidation de la stabilité macroéconomique de la CEMAC grâce au travail préparatoire d'ajustement budgétaire dans la perspective des programmes soutenus par le FMI, dont celui du Congo a été approuvé en juillet 2019.

Au regard de ce contexte, la projection de juin 2019 pour les avoirs extérieurs nets régionaux, approuvée par le conseil d'administration du FMI comme assurance de politique régionale contenue dans ma lettre de juin 2019, a été dépassé de plus de 800 millions d'euros, portant la couverture des réserves extérieures à 2,9 mois d'importations des biens et services.

Il me plaît également de porter à votre connaissance les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques monétaires et financières de la BEAC et la COBAC, en soutien des programmes des pays de la CEMAC.

En ce qui concerne la réglementation des changes, suite à l'adoption le 21 décembre 2018 et l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019 du nouveau Règlement y afférent, 17 Lettres circulaires et une série de 14 Instructions d'application ont été édictées en juin 2019 afin de compléter le cadre légal de base. De même, de nombreuses actions de communication dans le sens de la vulgarisation de la réglementation des changes et de la sensibilisation de tous les agents économiques aux enjeux liés à sa mise en œuvre effective, plus particulièrement de leurs obligations, ont été réalisées, y compris avec le soutien de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières de la CEMAC (BEAC, COBAC et GABAC). Les efforts continus des services de la BEAC ont également permis une amélioration de la célérité du traitement des dossiers pour les demandes de devises. C'est pourquoi, nous allons continuer à travailler à l'optimisation de nos procédures et systèmes d'information afin de garantir un délai de traitement de 48 heures au plus pour faciliter la fluidité des transactions extérieures.

Des séances de consultation ont également été menées avec les opérateurs du secteur de l'industrie extractive dans les six États membres pour tenter de résoudre les points de blocage liés à l'application de la réglementation pour ce secteur. Nous comptons poursuivre le dialogue technique avec les sociétés pétrolières et minières afin de faire respecter efficacement la réglementation des changes tout en veillant au développement de leurs activités. A cet effet, nous allons recruter, avec l'assistance de la Banque Mondiale, un cabinet d'experts pour faciliter les discussions avec les sociétés pétrolières et minières. Nous avons également pris la décision de proroger le délai imparti à ces sociétés pour se conformer pleinement à la réglementation jusqu'en fin 2020 en vue de nous donner une période supplémentaire d'une année pour trouver les moyens d'une application équitable et transparente de la réglementation à tout ce secteur économique. Nous comptons également sur les

engagements pris par les pays membres de la CEMAC, dans le cadre de leurs programmes avec le FMI, de mettre à la disposition de la BEAC et de la Commission de la CEMAC tous les contrats conclus avec les opérateurs des industries extractives pour s'assurer de leur conformité avec la réglementation des changes ainsi que de procéder à la révision de leurs dispositifs nationaux qui seraient contraires à celle-ci.

Pour ce qui est de la politique monétaire, elle continuera d'être axée sur l'objectif d'assurer la stabilité interne et externe de la monnaie. À cet égard, l'orientation de la politique monétaire restera restrictive et nous poursuivrons les actions visant à l'optimisation de la gestion de la liquidité bancaire sur la base du nouveau cadre opérationnel, entré en vigueur en juin 2018.

La surliquidité du système bancaire s'est accrue au cours des derniers mois principalement due aux facteurs autonomes de liquidité bancaire, entraînée par l'évolution des avoirs extérieurs nets. Toutefois, nous considérons que cet excès de liquidité, détenu par des banques qui ont des politiques de crédit relativement prudentes, ne constitue pas aujourd'hui un risque significatif de pressions sur l'inflation ou la position extérieure de la CEMAC. Les réformes pour la mise en œuvre de comptes uniques du trésor devraient également contribuer à une réduction de la liquidité excédentaire à moyen terme.

Dans ce contexte, la BEAC reste engagée à procéder progressivement à une allocation neutre de liquidité pour atteindre l'objectif de stabilité externe de la monnaie. Nous poursuivrons jusqu'à la fin de l'année le processus graduel de réduction des injections de liquidité, dont le rythme a été accéléré au cours des derniers mois, et nous entendons envisager des opérations d'absorption de liquidités en stock au 1^{er} semestre 2020. À cet égard, nous restons dans l'attente de l'appui technique des services du FMI devant accompagner ce processus. Nous procéderons dans le même temps à un examen des instruments disponibles, y compris les réserves obligatoires, pour affiner et opérationnaliser la stratégie d'absorption de liquidité excédentaire. Cette orientation devra nous conduire à améliorer les canaux de transmission de la politique monétaire, permettant ainsi de mieux remplir nos missions statutaires.

Afin de réduire la dépendance au refinancement de la Banque Centrale, la nouvelle instruction applicable aux contreparties en situation de dépendance au refinancement de la Banque Centrale a également été adoptée en juin 2019. Nous notifierons les 3 banques identifiées de l'exigence de la soumission de plans de redressement de trésorerie crédibles dans un délai d'un (1) mois afin de réduire leur dépendance dans un horizon de 2 ans. Ce cadre sera mis en œuvre par la BEAC, avec le soutien de la COBAC, dans le cadre de la décision du Comité de Politique Monétaire.

Pour ce qui est de la supervision bancaire, les actions prioritaires du Secrétaire Général de la COBAC dans les mois à venir concernent notamment la réforme des processus et des outils pour mettre en place une supervision moderne basée sur les risques, le renforcement des contrôles sur la mise en œuvre par les assujettis du dispositif de lutte anti blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de la CEMAC et la modernisation de certaines règles prudentielles. Nous mesurons également les risques posés par l'accumulation des arriérés intérieurs des États pour la stabilité financière. Le Secrétaire Général de la COBAC engagera des actions dès réception des plans triennaux

de convergence pour soutenir et faciliter la réduction des créances en souffrance, notamment pour assurer un impact positif des plans de remboursement des arriérés intérieurs sur le bilan des banques.

Toutes ces mesures, combinées aux programmes d'assainissement budgétaire des États membres, notamment en s'assurant de la bonne exécution de leurs programmes avec le FMI, la poursuite des efforts sur la réglementation des changes et les appuis budgétaires des partenaires au développement, avec la conclusion des accords pour les programmes de la Guinée Equatoriale et de la République Centrafricaine, devraient favoriser le renforcement des avoirs extérieurs nets et permettre de dépasser la cible initialement établie à 4,50 milliards d'euros à fin 2019 pour atteindre 4,70 milliards d'euros. La poursuite des politiques engagées devrait aussi permettre un renforcement des avoirs extérieurs nets en 2020 qui atteindraient 5,20 milliards d'euros à fin juin 2020.

Je tiens à souligner que la réalisation de ces objectifs dépend non seulement des actions de la BEAC, mais également de la mise en œuvre satisfaisante des programmes d'assainissement budgétaire et des réformes structurelles des pays de la CEMAC ainsi que d'un cadrage macroéconomique favorable. Les décaissements dans les délais des appuis budgétaires de nos partenaires extérieurs, y compris au titre des autres financements extérieurs hors-projet, prévus à 0,98 milliards d'euros au second semestre 2019 et 0,18 milliards d'euros au premier semestre de 2020, seront également essentiels pour la réalisation de ces objectifs.

Il me plaît également de vous informer du succès de la deuxième réunion tripartite semestrielle à laquelle ont participé les autorités nationales des pays de la CEMAC, les principales institutions régionales et les services du FMI. Au cours de cette réunion qui s'est déroulée le 2 octobre 2019, les autorités nationales et régionales se sont engagées à s'en tenir aux objectifs budgétaires hors pétrole fixés dans le cadre des programmes appuyés par le FMI; accélérer les audits du stock des arriérés publics et définir des stratégies pour leur réduction; poursuivre les efforts pour assurer un rapatriement rapide et régulier des recettes d'exportation des matières premières et des actifs détenus à l'étranger par les entreprises publiques; et enfin à appuyer la BEAC dans la mise en œuvre de la réglementation des changes, notamment par la transmission des contrats de production minière et pétrolière. La troisième réunion tripartite se tiendra au cours du premier semestre de 2020.

La BEAC et la COBAC maintiendront leurs efforts pour assurer un suivi étroit de l'évolution des programmes des pays de la CEMAC et continueront de travailler en étroite collaboration avec les services du FMI pour appuyer la stratégie régionale de sortie de crise.

Restant disponible à œuvrer aux côtés du FMI et des États membres de la CEMAC dans l'objectif de parvenir au rétablissement des équilibres macroéconomiques de la sous-région, je vous prie d'agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'expression de ma parfaite considération.

/s/

Abbas Mahamat Tolli



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES
COMMUNES DES PAYS MEMBRES ET LES POLITIQUES
COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME
DES PAYS MEMBRES — ANNEXE D'INFORMATION

Établi par

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI

Le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Tchad, la République du Congo et le Gabon sont devenus membres du FMI en 1963 et la Guinée équatoriale en 1969. Tous les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont souscrit aux obligations énoncées aux sections 2, 3 et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI le 1^{er} juin 1996.

Relations des pays membres de la CEMAC avec le FMI

Cameroun. Le 26 juin 2017, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) avec le Cameroun, d'un montant de 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part du Cameroun), pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Le 17 juillet 2019, le conseil d'administration du FMI a achevé la quatrième revue de l'accord en faveur du Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue a ouvert la voie à un décaissement de 55,2 millions de DTS (environ 76,2 millions de dollars), ce qui a porté le total des décaissements au titre de l'accord à 372,6 millions de DTS (environ 514,5 millions de dollars). Les dernières consultations du conseil d'administration au titre de l'article IV ont eu lieu le 6 juillet 2018. Le Cameroun suit un cycle de consultations de 24 mois.

République centrafricaine. L'accord triennal au titre de la FEC avec la République centrafricaine a été approuvé par le conseil d'administration du FMI le 20 juillet 2016 pour un montant de 83,55 millions de DTS (environ 116,5 millions de dollars, soit 75 % de la quote-part de la République centrafricaine au FMI). Par la suite, le conseil d'administration a augmenté le financement au titre de la FEC à deux reprises, le portant à un montant total de 133,68 millions de DTS (environ 123,7 millions de dollars, soit 120 % de la quote-part de la République centrafricaine au FMI). L'accord arrivera à expiration le 20 juillet 2019. Les dernières consultations du conseil d'administration au titre de l'article IV ont eu lieu le 19 décembre 2018. La République centrafricaine suit un cycle de consultations de 12 mois.

Tchad. Le 30 juin 2017, le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord triennal au titre de la FEC avec le Tchad, d'un montant de 224,32 millions de DTS (environ 312,1 millions de dollars, soit 160 % de la quote-part du Tchad), pour accompagner la stratégie de stabilisation et de redressement du pays. Le 3 juillet 2019, le conseil d'administration a achevé la quatrième revue du programme économique et financier du Tchad, qui est appuyé par un accord au titre de la FEC. L'achèvement de cette revue permet de décaisser 28,04 millions de DTS (environ 38,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 168,24 millions de DTS (environ 233,1 millions de dollars). Les dernières consultations du conseil d'administration au titre de l'article IV ont eu lieu le 3 juillet 2019. Le Tchad suit un cycle de consultations de 24 mois.

République du Congo. Le 11 juillet 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé en faveur de la République du Congo un accord triennal au titre de la FEC pour un montant de 324 millions de DTS

(environ 448,6 millions de dollars, ou 200 % de la quote-part du pays) à l'appui du programme de réformes économiques et financières du pays. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 17 juillet 2015. Le Congo suit un cycle de consultations de 12 mois, mais la conclusion des consultations de 2016 au titre de l'article IV a été retardée en raison des discussions en cours au sujet d'un éventuel programme appuyé par un nouvel accord triennal.

Guinée équatoriale. Le 10 mai 2018, la directrice générale du FMI a approuvé un programme de référence en faveur de la Guinée équatoriale pour la période allant de janvier à juillet 2018. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont eu lieu le 29 août 2016.

Gabon. Le 19 juin 2017, le conseil d'administration du FMI a approuvé en faveur du Gabon un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour un montant de 464,4 millions de DTS (environ 642 millions de dollars, soit 215 % de la quote-part du Gabon), afin de soutenir le programme de réformes économiques et financières du pays. Le 19 décembre 2018, le conseil d'administration a achevé la troisième revue du programme économique du Gabon, qui est appuyé par un accord élargi au titre du MEDC. L'achèvement de la revue a ouvert la voie à un décaissement immédiat de 71,43 millions de DTS (environ 99 millions de dollars). Cela a porté le total des décaissements au titre de l'accord à 285,72 millions de DTS (environ 395,9 millions de dollars). Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 19 février 2016. Le Gabon suit un cycle de consultations de 24 mois.

Évaluations des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la CEMAC.

Une évaluation exhaustive des sauvegardes menée au cours du cycle périodique de quatre ans pour les banques centrales régionales a été achevée en août 2017. À cette occasion, il a été pris acte des mesures positives prises par la BEAC pour mener à bonne fin les modifications apportées à sa charte en vue d'en renforcer les dispositions relatives à la gouvernance, ainsi que des projets d'amélioration de la transparence de l'information financière dans le cadre d'une transition intégrale vers les normes internationales d'information financière (IFRS) à compter de l'établissement des états financiers de 2018. La priorité désormais est de mettre en application ces réformes dans la prise quotidienne de décisions et dans le cadre des instruments juridiques secondaires. Toutefois, il a été relevé au cours de l'évaluation que la BEAC devait renforcer les capacités de ses fonctions de comptabilité, d'audit interne et de gestion des risques et mettre les dispositifs encadrant la gestion des réserves en conformité avec la nouvelle charte de la BEAC. Dans l'ensemble, il a été donné suite à la plupart des recommandations comme prévu, et les services du FMI continue de coopérer étroitement avec la BEAC pendant que celle-ci poursuit la mise en œuvre des réformes de la gouvernance et la transition vers les normes IFRS.

Régime de change

La monnaie de la CEMAC est le franc CFA. De 1948 à 1999, elle était rattachée au franc français. Depuis la mise en place de l'euro en 1999, elle est rattachée à ce dernier au taux de 655,957 FCFA pour 1 euro. Tous les membres de la CEMAC ont accepté les obligations des sections 2, 3 et 4 de l'Article VIII.

Entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV

Pour donner suite aux décisions prises par le conseil d'administration en janvier 2006, les entretiens avec les unions monétaires ont été officialisées et font partie du processus de consultations au titre de l'article IV avec les pays membres. Ces entretiens, dont le compte rendu figure dans le rapport d'accompagnement des services du FMI, sont donc liés aux consultations au titre de l'article IV menées avec chacun des six pays membres de la CEMAC. Le 17 décembre 2018, le conseil d'administration a conclu les derniers entretiens sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Ces échanges se tiennent tous les 12 mois.

Participation au PESF et aux RONC

Le premier programme d'évaluation du secteur financier (PESF) régional a été mis en œuvre de janvier à mars 2006. Des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) régionaux ont été établis dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, du contrôle bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en juin 2006. Une actualisation du PESF a eu lieu de novembre 2014 à janvier 2015.

Assistance Technique à la Banque des États de l'Afrique Centrale, 2011–19

Septembre 2019 :	Séminaire régional sur la cybersécurité dans le secteur bancaire organisé par AFRITAC Ouest, AFRITAC Centre et le département MCM.
Septembre 2019 :	Feuille de route de l'AFRITAC Centre pour l'application du cadre de Bâle.
Septembre 2019 :	Orientations méthodologiques d'AFRITAC Centre sur la maîtrise sur place des risques de crédit.
Juin 2019 :	Prolongation de la mission auprès de la BEAC du conseiller résident du département MCM chargé des opérations monétaires.
Juin 2019 :	Séminaire régional conjoint AFRITAC Centre/SPR/Banque mondiale sur la gestion de la dette publique.
Avril 2019 :	Orientations méthodologiques d'AFRITAC Centre sur la maîtrise sur place des risques de liquidité.
Février 2019 :	Mise à niveau par AFRITAC Centre du dispositif de supervision des institutions de microfinancement fragiles.

Assistance Technique à la Banque des États de l'Afrique Centrale, 2011–19 (suite)

Janvier 2019 :	Séminaire AFRITAC Centre de réglementation et contrôle bancaires sur la supervision de la gouvernance dans les institutions de crédit.
Septembre 2018 :	Assistance technique du département MCM sur la communication des banques centrales.
Juillet 2018 :	Séminaire régional AFRITAC Centre sur la gestion de la dette publique.
Juillet 2018 :	Séminaire AFRITAC Centre de réglementation et contrôle bancaires.
Juin 2018 :	Conseiller résident du département MCM chargé des opérations monétaires auprès de la BEAC.
Mai 2018 :	Assistance technique des départements MCM et LEG sur la révision de la réglementation des changes.
Novembre 2017 :	Assistance technique du département MCM sur le cadre de la BEAC pour le mécanisme de prêteur en dernier ressort ou d'aide d'urgence.
Octobre 2017 :	Assistance technique du département MCM sur la gestion des réserves.
Juin 2017 :	Assistance technique du département MCM sur la gestion des réserves.
Juin 2017 :	Assistance technique du département MCM sur le cadre de la BEAC pour le mécanisme de prêteur en dernier ressort ou d'aide d'urgence.
Mai 2017 :	Assistance technique du département MCM sur les activités de banque centrale de la BEAC l'élaboration de la politique monétaire de la BEAC et sa mise en œuvre.
Avril 2017 :	Participation du département FAD à un atelier de la CEMAC sur la surveillance du Parlement.
Avril 2016 :	Atelier du département MCM sur le contrôle bancaire à l'intention de la COBAC.
Février 2016 :	Assistance technique du département MCM sur l'application des normes IFRS.
Novembre 2015 :	Assistance technique du département LEG sur la réforme de la charte de la BEAC.
Juin 2015 :	Assistance technique du département MCM sur la prévision et la gestion de la liquidité.
Juin 2015 :	Assistance technique du département MCM sur la comptabilité de la banque centrale.

Assistance Technique à la Banque des États de l'Afrique Centrale, 2011–19 (fin)

Juin 2015 :	Assistance technique du département MCM (AFRITAC Centre) sur la gestion des passifs.
Avril 2015 :	Assistance technique du département MCM sur le contrôle bancaire, les réglementations bancaires et la stabilité financière.
Octobre 2014 :	Assistance technique du département MCM sur le contrôle basé sur les risques.
Mai 2014 :	Assistance technique du département MCM sur la gestion des passifs.
Avril 2014 :	Assistance technique du département MCM sur la gestion de la dette.
Mars 2014 :	Assistance technique du département MCM sur les indicateurs de solidité financière.
Décembre 2013 :	Assistance technique du département MCM, cours infrarégional sur la gestion macroéconomique et les questions d'endettement.
Juillet 2013 :	Assistance technique du département MCM sur l'actualisation du cadre prudentiel.
Mai 2013 :	Assistance technique du département MCM sur la gouvernance des banques centrales.
Mars–avril 2012 :	Mission consultative assistance technique du département MCM sur la comptabilité de la banque centrale, les opérations monétaires et les tests de résistance.
Mars 2012 :	Assistance technique du département STA sur la production et l'amélioration des statistiques monétaires et financières et des indicateurs de solidité financière.
Octobre 2011 :	Conseiller résident du département MCM affecté à la COBAC.
Juillet 2011 :	Mission consultative du département MCM sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire.
Mai 2011 :	Conseiller général résident du département MCM affecté auprès du Gouverneur de la BEAC pour les questions de gouvernance, de comptabilité et de contrôle interne.

**Assistance Technique à la Commission de la Communauté Économique et Monétaire
de l'Afrique Centrale, 2011–19**

Septembre 2019 :	Atelier sur la révision de la directive sur l'impôt sur les sociétés.
Juillet 2019 :	Mission exploratoire du département FAD sur l'harmonisation des procédures fiscales, le fonctionnement de l'union douanière et le rôle de la Commission dans le suivi de l'application des règles fiscales et douanières par les pays membres.
Mars 2019 :	Atelier d'évaluation et de conseil sur la coordination régionale en matière de TVA (suite). Caractère permanent : examen des projets de textes de loi et de réglementation des pays membres visant à transposer les directives de gestion des finances publiques de la CEMAC dans les législations nationales.
Décembre 2018 :	Atelier d'évaluation et de conseil sur la coordination régionale en matière de TVA.
Août 2018 :	La TVA dans les pays de la CEMAC.
Mars 2018 :	Coordination des droits d'accise.
Août 2017 :	Assistance technique du département FAD sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.
Juillet 2017 :	Coordination des droits d'accise.
Avril 2017 :	Participation du département FAD à l'atelier de la CEMAC sur la surveillance du Parlement.
Octobre 2016 :	Recherche d'idées sur la coordination des régimes fiscaux nationaux.
Juin 2016 :	Mission du département FAD visant à moderniser le code des douanes de la CEMAC.
Janvier 2016 :	Soutien du département FAD pour la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.
Novembre 2015 :	Conseiller en gestion des finances publiques du département FAD.
Novembre 2015 :	Atelier régional du département FAD sur l'administration des douanes dans la CEMAC.
Novembre 2015 :	Atelier régional du département FAD sur l'administration des douanes dans la CEMAC.
Juin 2014 :	Soutien du département FAD pour la mise en œuvre des directives de la CEMAC.
Janvier 2014 :	Atelier du département FAD sur l'administration des douanes dans la CEMAC.
Mars–juin 2013 :	Missions d'assistance technique du département FAD sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.

**Assistance Technique à la Commission de la Communauté Économique et Monétaire
de l'Afrique Centrale, 2011–19 (suite et fin)**

Mai, juin et novembre 2012 :	Missions d'assistance technique sur la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC.
Mai 2012 :	Atelier sur l'administration des douanes dans la CEMAC.
Avril 2012 :	Participation des départements FAD et STA à l'atelier de la CEMAC sur la conception d'une stratégie de mise en œuvre des nouvelles directives de gestion des finances publiques et sur l'application de la directive relative au Manuel SFP 2001.
Mars 2012 :	Assistance technique du département FAD sur la mise au point de guides techniques.
Mars 2012 :	Assistance technique du département STA sur la définition de principes directeurs pour la directive relative au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).
Juillet 2011 :	Assistance technique du département FAD sur l'évaluation des besoins d'assistance technique de la CEMAC.
Février et avril 2011 :	Participation des départements FAD et STA aux ateliers sur l'élaboration de nouvelles directives de gestion des finances publiques et du projet de TOFE.
Février 2011 :	Participation du département STA à l'atelier de la CEMAC sur l'analyse des agrégats macroéconomiques.

Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, Administrateur pour la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et M. Régis N'Sonde, Conseiller Principal auprès de l'Administrateur

Réunion du Conseil d'Administration

13 décembre 2019

Au nom des autorités de la CEMAC, nous tenons à remercier les services, la direction et le conseil d'administration du FMI de leur appui sans faille aux pays et aux institutions de la CEMAC, notamment en matière de lutte contre la crise provoquée par la chute des cours mondiaux du pétrole en 2014–15 et aggravée par des problèmes de sécurité.

Dans le cadre des efforts de mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI et des ajustements réalisés en amont de ceux-ci, les pays membres ont accompli des progrès importants en matière d'assainissement des finances publiques et de relance de la croissance. Néanmoins, beaucoup reste à faire sur le plan structurel pour améliorer la résilience. Les efforts susmentionnés, qui reposent sur les mesures prises par les institutions régionales, notamment la banque centrale régionale (BEAC), l'organe de contrôle des activités bancaires (COBAC) et la commission de la CEMAC, ont commencé à porter leurs fruits, comme en attestent le retour progressif de la stabilité macroéconomique et la reconstitution graduelle des réserves de change. De plus, le caractère solidaire de la stratégie régionale de sortie de crise se concrétise : depuis juillet dernier, le Congo bénéficie d'un programme appuyé par le FMI et il y a des raisons d'espérer que cela sera également le cas pour la Guinée équatoriale d'ici à la fin de l'année.

À l'avenir, les autorités de la CEMAC ont l'intention de poursuivre les ajustements et les réformes prévus aux niveaux national et régional. Elles sont conscientes du fait que les résultats obtenus récemment restent fragiles compte tenu de l'incertitude et du risque élevé de dégradation à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, la deuxième concertation tripartite tenue à Yaoundé le 2 octobre 2019 a recommandé de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie régionale et de prendre des mesures correctives selon qu'il convient.

À leur sommet extraordinaire tenu le 22 novembre 2019 à Yaoundé, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEMAC, encouragés par les progrès accomplis à ce jour et conscients du fait que la sous-région est à la croisée des chemins, ont réaffirmé leur détermination à poursuivre leur élan réformateur de manière collective et solidaire afin de consolider la stabilité macroéconomique, de stimuler la croissance et de renforcer la viabilité extérieure de l'union monétaire et économique.

Évolution économique récente et perspectives

Bien que l'activité économique reste en deçà des niveaux enregistrés avant la crise, la croissance régionale globale a augmenté et atteint 2,5 % en 2018, la croissance hors pétrole

s'élevant à 1,8 %. Le niveau quelque peu timide de l'activité économique s'explique par les efforts d'assainissement des finances publiques, essentiellement axés sur la réduction des investissements, par l'incidence des arriérés intérieurs sur l'activité du secteur privé et par les problèmes de sécurité dans certains pays. En 2019, les niveaux de croissance devraient rester les mêmes mais la croissance hors pétrole devrait toutefois accélérer. L'inflation, qui avait atteint 3 % avec la flambée des prix des denrées alimentaires dans certains pays et l'ajustement des prix aux fins de réduction des subventions, est redescendue en dessous de la barre des 2 % (en glissement annuel) à la fin du mois de juin et devrait rester modérée jusqu'à la fin de l'année.

Les pays de la CEMAC ont fait de grands efforts d'ajustement budgétaire tout au long de l'année 2019. En effet, au premier semestre, les objectifs de déficit budgétaire ont été atteints grâce à une mobilisation des recettes qui, bien qu'inférieure aux prévisions, s'est améliorée et grâce à une réduction importante des dépenses. Le déficit budgétaire hors pétrole, exprimé en pourcentage du PIB hors pétrole, continue de diminuer en dépit de difficultés dans certains pays, qui ont rapidement été réglées. Conformément aux prévisions, le déficit budgétaire global devrait diminuer d'environ 1 % du PIB et atteindre un niveau proche de l'équilibre. Les efforts réalisés dans le domaine budgétaire ont permis de ramener le ratio dette publique/PIB de la région à un peu moins de 50 %.

La BEAC a maintenu une politique monétaire stricte depuis sa décision, en octobre 2018, d'augmenter son taux directeur de 55 points de base, afin de poursuivre l'accumulation de réserves de change. À sa réunion de novembre 2019, le comité de politique monétaire a décidé de maintenir le taux à 3,5 %. La banque centrale a décidé de diminuer progressivement les injections de liquidités même si, compte tenu de facteurs autonomes et de la grande prudence dont les banques font preuve en matière de prêt, l'excédent de liquidités dans le secteur bancaire n'a pas pu être réduit de manière significative. Cette approche graduelle a toutefois permis d'augmenter le taux moyen pondéré d'adjudication et d'améliorer le recours des banques à la facilité de prêt marginal.

Le déficit extérieur courant a continué de diminuer pour atteindre 2,6 % du PIB en 2018, contre 4,6 % en 2017, et devrait encore baisser en 2019. Grâce à un dosage de politiques macroéconomiques restrictives, une meilleure application de la réglementation des changes et la relative stabilité des cours du pétrole, les réserves brutes représentent désormais 3,3 mois d'importations de biens et de services.

La BEAC et la COBAC ont honoré toutes les assurances de politique publique données en juin 2019 dans le cadre de l'appui aux programmes des pays de la CEMAC et ont, notamment :

- i) mis en œuvre les améliorations apportées à la réglementation des changes ;
- ii) appliqué une politique monétaire stricte ;
- iii) poursuivi la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire en introduisant de nouvelles règles relatives aux créances privées acceptées comme garanties dans les opérations de refinancement et en adoptant, il y a peu, une réglementation prévoyant des sanctions pour les contreparties de la BEAC ;
- iv) atteint et dépassé largement le niveau d'avoirs extérieurs nets fixé à l'échelle régionale pour juin 2019.

Poursuite de la stratégie régionale

À moyen terme, les perspectives au sein de la CEMAC restent favorables, avec, notamment :

- i) la croissance, qui, portée par les activités non pétrolières, devrait atteindre 3,5 % en 2020 et 2021 ;
- ii) l'inflation, qui, à moyen terme, devrait rester en deçà du seuil de convergence établi à 3 % ;
- iii) les ratios dette publique/PIB, qui devraient progressivement diminuer pour atteindre une moyenne régionale inférieure à 40 % d'ici à 2023 ;
- iv) la réduction des déséquilibres extérieurs, qui devrait légèrement ralentir du fait de la baisse des recettes d'exportations pétrolières et de l'augmentation des importations, en rapport avec la croissance hors pétrole ;
- v) les avoirs extérieurs nets et les réserves régionaux, qui devraient continuer d'augmenter et permettre de couvrir 5 mois d'importations d'ici à 2022.

Les autorités de la CEMAC, que nous représentons, sont conscientes du fait que ces perspectives positives dépendent de la capacité des pays membres à atteindre les objectifs fixés dans le cadre des programmes, en particulier : réduire les déficits budgétaires primaires hors pétrole, notamment en mobilisant les recettes non pétrolières ; rembourser progressivement les arriérés intérieurs et améliorer la gouvernance et le climat des affaires afin de favoriser la confiance et de soutenir l'activité économique non pétrolière ; et faire strictement appliquer la réglementation des changes. Le soutien apporté aux besoins en matière de balance des paiements dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et de l'assistance budgétaire fournie par d'autres partenaires de développement aura également son importance.

Au niveau national, les autorités que nous représentons s'engagent : i) à respecter les cibles budgétaires non pétrolières fixées dans le cadre de leur programme respectif appuyé par le FMI ; ii) à accélérer la vérification des arriérés publics et à élaborer des stratégies afin d'en réduire le montant ; iii) à poursuivre les efforts faits pour rapatrier rapidement et régulièrement les recettes d'exportation des produits de base et les actifs détenus à l'étranger par des entreprises publiques ; iv) à aider la BEAC à mettre en œuvre la nouvelle réglementation des changes, notamment en communiquant les contrats relatifs à la production minière et pétrolière à la banque centrale.

Au niveau régional, la BEAC est déterminée à poursuivre sa politique monétaire stricte afin d'appuyer l'accumulation de réserves et de contenir l'inflation, l'objectif étant de garantir la stabilité intérieure et extérieure de la monnaie. D'ici à la fin de l'année, elle publiera des directives supplémentaires concernant la révision des critères d'accès aux opérations du marché monétaire et définira ses propres procédures d'intervention. Concernant la gestion des liquidités, elle continuera de donner la priorité à la réduction progressive des injections de liquidités et, en janvier 2020, procédera à des opérations d'absorption qui, dans un premier temps, auront une portée limitée. Elle se tient prête à réajuster les instruments d'absorption après avoir évalué les premiers résultats des opérations d'absorption et les effets de la réforme du compte unique du Trésor dans certains pays membres dont il est attendu qu'ils réduisent l'excédent de liquidités dans les banques.

Comme elle l'a indiqué dans le suivi de la lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC (appendice I du rapport des services du FMI), elle a élaboré des mesures précises visant à rendre la nouvelle réglementation des changes opérationnelle et poursuivra ses efforts de communication pour en promouvoir la bonne mise en œuvre. Ainsi, des consultations sont organisées avec des acteurs des secteurs extractifs dans les six pays afin de leur présenter la réglementation et le dialogue se poursuivra selon que de besoin. En plus de demander aux pays membres de lui transmettre les contrats relatifs à l'extraction minière et pétrolière, la BEAC leur demande également de revoir leur réglementation nationale selon qu'il convient, de façon à l'harmoniser avec la réglementation régionale.

Bien que la qualité des portefeuilles des banques se soit stabilisée, les prêts improductifs restent une source de préoccupation au sein de la CEMAC. De plus, les ratios de solvabilité et de liquidité des banques se sont quelques peu détériorés depuis la fin de l'année 2018. Dans ce contexte, la commission bancaire régionale, la COBAC, considère que pour garantir la stabilité financière, il est essentiel d'exercer un contrôle en fonction des risques. Le secrétariat général de cette entité (SG-COBAC) a défini ses mesures prioritaires pour les mois à venir. Celles-ci font partie intégrante de son plan stratégique pour 2019–21 et visent à revoir les procédures et outils existants afin de mettre en place des méthodes de contrôle modernes, de moderniser les normes prudentielles et de renforcer les efforts de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le SG-COBAC s'attaque sans détour à la question des prêts improductifs et encourage les banques à redresser leur bilan, notamment en demandant à celles qui sont en difficulté de présenter un plan de réduction des prêts improductifs et en continuant de préparer la transition aux normes Bâle II et III ainsi qu'aux normes internationales d'information financière (IFRS).

La banque régionale de développement (BDEAC) a insisté sur les efforts faits pour améliorer sa gouvernance et mettre en œuvre la réforme de la procédure de contrôle interne, notamment l'entrée en fonction du comité de vérification des comptes. Ces progrès devraient permettre de renforcer sa santé financière et son indépendance financière par rapport à la banque centrale.

La commission de la CEMAC accorde une grande importance au renforcement du cadre de surveillance régional, notamment pour améliorer le respect des critères de convergence par les États membres, et, à cet égard, demande à ceux-ci de présenter un programme de convergence triennal et des plans d'apurement des arriérés intérieurs crédibles d'ici à la fin de l'année 2019. Elle élabore actuellement un cadre de sanctions contraignant applicable en cas de non-respect des normes, dont une première version pourrait être finalisée au début de l'année 2020. Avec l'aide de la Banque mondiale et du FMI, elle élabore également un outil d'alerte précoce capable de détecter rapidement les déséquilibres macroéconomiques.

Les autorités régionales estiment qu'il est impératif d'encourager la diversification économique et l'intégration régionale pour améliorer la résilience et pérenniser la croissance. Le programme de réformes régional (PREF-CEMAC) prévoit de faire en sorte que les industries extractives respectent scrupuleusement les directives régionales relatives à la transparence et comprend des

mesures visant à améliorer le climat des affaires. La commission de la CEMAC se félicite du dialogue engagé avec les services du FMI sur les priorités en matière de réforme, notamment celles liées à la gouvernance, au climat des affaires, à la contribution du secteur financier au développement du secteur privé et à l'inclusion financière, au régime fiscal régional et aux obstacles intérieurs au commerce.

Conclusion

Les autorités de la CEMAC restent déterminées à mettre en œuvre la stratégie régionale afin de sortir de la crise. Cette stratégie, qui est pleinement soutenue par le FMI et d'autres partenaires, a commencé à porter ses fruits. Les autorités ont donné de nouvelles assurances de politique publique et se sont engagées à appuyer les efforts des États membres pour renforcer la stabilité macroéconomique et la stabilité de l'union monétaire. Elles remercient le FMI de son appui continu à tous les pays membres de la CEMAC et continuent d'insister sur l'importance d'un versement rapide de l'aide budgétaire promise par d'autres partenaires extérieurs.